VENDREDI 11 AOÛT 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1744
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



// COUR DES COMPTES

L'agriculture encore montrée du doigt



Photo : Réussir SA

Un récent rapport de la Cour des comptes, publié mi-juillet, se montre très critique à l'égard des usages de l'eau en agriculture. Fort de 156 pages et de onze recommandations, ce rapport déroule trois chapitres incitant à *« mieux évaluer les effets du changement climatique sur la ressource en eau »* ; *« piloter la politique de l'eau au plus près des territoires »* et enfin à *« réduire les prélèvements pour une gestion durable de la ressource »*. Pas vraiment de quoi apaiser les relations du monde agricole avec cette institution…

Page 03

Encart : mailing Dev'EnR (sur certains cantons).



ACTUALITÉ P. 04
Révision des zones défavorisées simples // Le grand soulagement



PRODUCTIONS P.11
Élevage laitier // Atténuer le stress thermique



Parlement européen

RURALITÉ P.16
Violences // *« La ruralité a longtemps été oubliée »*





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 RÉVISION DES ZONES DÉFAVORISÉES SIMPLES : LE GRAND SOULAGEMENT

.05 J'VEUX DU LOCAL 58 : PREMIER MARCHÉ DE PRODUCTEURS SEMI-NOCTURNE

.06 FDSEA : AVEC LES RÉUNIONS MOISSONS, C'EST L'ÉCHANGE AVANT TOUT

.07 DÉPART : LE PRÉFET DE LA NIÈVRE S'EN VA

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 INSTALLATION : DES JA MAJORITAIREMENT SATISFAITS DE L'ACCOMPAGNEMENT

.09 PRÉDATION : *« IL EST INDISPENSABLE D'AMÉLIORER LE PROTOCOLE DES TIRS »*

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 FOIRE-CONCOURS AUX CULARDS : TOUJOURS UN HONNEUR

.11 ÉLEVAGES OVINS : UN CONCOURS EN APPROCHE

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 IRRIGATION : LA NOUVELLE CAMPAGNE D'IRRIGATION SE PRÉPARE

.13 ACCIDENT DE CULTURES : QUELLES SONT LES PROCÉDURES DE DÉCLARATION ?

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.14 CIRCUIT COURT : LES AMATEURS DE VIANDE SONT SERVIS

RURALITÉ // SOCIAL

.15 RETRAITE : UNE TRANSITION NÉCESSAIRE

.16 INTERVIEW : VIOLENCES : « LA RURALITÉ A LONGTEMPS ÉTÉ OUBLIÉE »

RURALITÉ // SANTÉ

.17 VECTEURS DE MALADIES : LES TIQUES À L'ÉPREUVE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SERVICES

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.20 PETITES ANNONCES

.22 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // OXYGÈNE

.26 PORTRAITS D'AGRICULTEURS QUI PRATIQUENT LE SPORT DE HAUT NIVEAU

.27 RÉSEAUX : L.AUVERGNAT 63, PAYSAN « TIKTOKEUR »

.28 COUPE DU MONDE DE RUGBY : LA FRANCE VA-T-ELLE LE FAIRE ?



// LE DESSIN

// EN BREF

Agrivoltaïsme Les grandes lignes du premier projet de décret d'encadrement

Dans le cadre de l'application de la loi AER (accélération des énergies renouvelables), la Direction générale de l'énergie et du climat (ministère de la Transition écologique) a dévoilé aux professionnels, le 30 juin, un projet de décret visant à encadrer le concept d'*« agrivoltaïsme »*, auquel devra se conformer toute nouvelle installation photovoltaïque sur des terres agricoles exploitées. De sources syndicales, ce texte suscite notamment des débats autour de la notion d'*« activité principale »* des parcelles concernées. Une installation *« agrivoltaïsme »* doit maintenir une activité principale agricole, et pour ce faire, le texte propose que *« le taux d'emprise au sol de l'installation agrivoltaïque (…) n'excède pas 30 % sur parcelle pâturée et 45 % sur culture végétale récoltée »*, d'après la version du décret qu'Agra Presse a obtenue. Autre critère pour être qualifié d'agrivoltaïque, le rendement doit rester significatif sur la parcelle concernée. Pour ce faire, il ne doit pas être *« inférieur de plus de 10 % au rendement par hectare observé sur la zone témoin »*. Cette zone témoin représente *« au moins 10 % de la surface agrivoltaïque installée »*.

Cultures d'été Vers des rendements moyens en maïs et tournesol, bons en soja

Dans une note parue le 4 août, le ministère de l'Agriculture présente les premières estimations de rendement pour les cultures d'été, avec des situations meilleures que l'année passée, marquée par la sécheresse, mais souvent moyennes, qui peinent dans certains cas à compenser les baisses de surfaces. Après la sécheresse de 2022, le rendement du maïs grain et semences rebondirait ainsi de 14,3 % sur un an, à 86,4 q/ha, pour atteindre un niveau équivalent à la moyenne quinquennale (+0,1 %). Même évolution pour le maïs fourrage qui atteindrait 120 q/ha, contre 106 q/ha l'an passé. Les productions de maïs grain/semences et fourrage progresseraient ainsi respectivement de 2,6 % (à 11,2 Mt) et 8,4 % (à 14,8 Mt) sur un an, mais reculeraient de 15,8 et 6,6 % par rapport aux cinq dernières années. En tournesol, le rendement attendu est franchement bon à 23,8 q/ha, en hausse de 15,2 % sur un an et de 6 % par rapport à la moyenne quinquennale. Avec 2 Mt, la récolte de tournesol serait la plus élevée depuis 2000. En soja, le rendement attendu (26,6 q/ha) est en forte hausse sur un an (+29,7), compensant la diminution des surfaces (-14,2 %).

Bovins Les attaques de loups s'accélèrent et s'étendent

En charge de la communication du plan national d'actions Loup, la Dreal (préfecture) de la région Aura a produit, en juin, une note que se sont procuré nos confrères de Réussir Bovins viande, qui met en avant une nouvelle progression des attaques de loups sur les bovins en 2022. Les services de l'État recensent 405 victimes, contre 274 l'année précédente (2021). Concentré majoritairement dans les départements alpins, le phénomène s'étend aussi géographiquement, avec 24 départements concernés, contre 13 l'année précédente. Les attaques de bovins progressent par exemple vers l'est en Lozère ou vers le nord dans le Doubs et le Jura. La part des bovins reste faible au regard des autres espèces prédatées (7 % des attaques, 3,3 % des victimes), mais elle est en progression constante depuis sept ans - les bovins ne représentaient que 2 % des attaques en 2016. Chez les bovins, chaque attaque fait par ailleurs deux fois moins de victimes en moyenne que sur caprins et ovins, ce qui « peut s'expliquer par la taille des animaux ou des troupeaux et par le fait que le loup est davantage sélectif (orienté vers les jeunes) ». La plupart des animaux ont moins de six mois (62,4 %) quand ils sont tués, et moins d'un an (67,3 %) quand ils sont seulement blessés.

// EN CHIFFRES

Ovins/caprins Le contrôle laitier se maintient

En lait de chèvre, le nombre de troupeaux inscrit au contrôle laitier a légèrement augmenté avec 1 466 élevages (+0,6 %) inscrits l'an dernier, alors que le nombre de lactations qualifiées a légèrement reculé à 233 461 unités. La production moyenne par tête s'est élevée à 1 002 kg, en hausse de 10 kg sur l'année précédente dépassant pour la première fois la barre des 1 000 kg. Le taux protéique est resté stable à 33,6 g/kg tandis que le taux butyreux s'est inscrit en légère baisse à 37,5 g/kg. Pour les ovins, les effectifs des brebis inscrites continuent de progresser à 289 921 têtes, (+1,6 %) tandis que le nombre d'élevage est resté quasi stable (754 exploitations, + 4). Par contre la production laitière par tête s'est stabilisée à 298,2 litres (-1 l)/tête.


iStock/CasarsaGuru

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// USAGES DE L'EAU

L'agriculture encore dans le viseur de la Cour des comptes

Un récent rapport de la Cour des comptes se montre très critique à l'égard des usages de l'eau en agriculture. Pas vraiment de quoi apaiser les relations du monde agricole avec cette institution…

L'un des derniers rapports de la Cour des comptes s'intéresse à la gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique et couvre la période 2016-2022. Publié mi-juillet, fort de 156 pages et de onze recommandations (lire encadré), il déroule trois chapitres incitant à *« mieux évaluer les effets du changement climatique sur la ressource en eau »*; *« piloter la politique de l'eau au plus près des territoires »* et enfin à *« réduire les prélèvements pour une gestion durable de la ressource »* (1). Il est cependant nécessaire de bien traduire le langage très diplomatique des « juges du chiffre » dont beaucoup n'ont sans doute jamais vu l'ombre d'une fourche ou d'un tracteur. Certes les membres de la Cour n'affichent pas ouvertement leur hostilité envers le monde agricole, mais ils sermonnent tout de même l'Union européenne et les pouvoirs publics français de ne pas assez réguler la gestion de l'eau au profit de l'agriculture. Ainsi la Cour estime-t-elle que la Politique agricole commune (PAC) et certaines de ses mesures de mise en œuvre nationale *« favorisent une agriculture très consommatrice d'eau dans des régions qui connaissent déjà de fortes tensions sur la ressource »*, estime le rapport. D'autant plus selon elle, que l'irrigation s'est développée *« dans des régions où cette pratique n'était pas habituelle et aggrave des situations déjà tendues »*.



Actuagri

La Cour des comptes se montre très critique à l'égard des usages agricoles de l'eau.

Politiques publiques égratignées

Pis: le plus souvent, les attributions des volumes *« se fondent sur des prélèvements historiques s'affranchissant de la nouvelle contrainte hydrique. Dans le bassin du Lay (Vendée, ndlr), cette répartition s'est basée sur la capacité des installations de pompage dans la nappe des exploitants »*. C'est un système qui *« ne va pas dans le sens d'une gestion économe de la ressource »*, soulignent les magistrats de la Cour. Il en résulte que *« la moindre disponibilité de cette ressource essentielle exacerbe les conflits d'usages »* écrivent les magistrats. Ceux-ci égratignent les politiques publiques retenues par les autorités locales qui consistent toujours à essayer de sécuriser l'approvisionnement en eau par des interconnexions, des infrastructures de stockage et de transfert de l'eau. Ces solutions anciennes deviennent de plus en plus difficiles à mettre en œuvre. En clair, la Cour des comptes préconise de freiner (mais jusqu'où) la politique des retenues d'eau telles qu'elle est appliquée aujourd'hui. Que dire de la REUT préconisée par le Gouvernement, les écologistes et bien d'autres. La *« Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est coûteuse et se heurte à des considérations sanitaires »* tranche le rapport ! Il faut en somme, réduire les prélèvements en eau, *« priorité désormais incontournable »*, martèlent les rapporteurs. Exigeant plus de cohérence de la part des politiques publiques, les agriculteurs pourraient légitimement réclamer aussi plus de cohérence de la part de la Cour des comptes.

10 % des prélèvements

Ils pourraient leur rappeler que sur les 510 milliards de m³ d'eau (Mdm³ / pluie, neige) tombant chaque année en France, seuls 32 Mdm³ sont prélevés dont 16 Mdm³ servent au refroidissement des réacteurs nucléaires. Viennent ensuite presque à égalité les prélèvements au profit de l'eau potable (5,3 Mdm³) et de l'alimentation des canaux (5,4 Mdm³), puis des usages agricoles (3 Mdm³) et enfin des usages industriels (2,5 Mdm³). L'agriculture ne représente que 10 % des prélèvements et seulement 0,58 % des précipitations. Gendarme des comptes, la Cour éponyme s'affranchit enfin des conclusions du Varenne de l'eau qui n'est cité, en tout et pour tout, que deux fois dans le rapport. C'est dire finalement l'importance de ce rapport dont on se demande encore pourquoi il a été publié. Sinon pour crisper encore un peu plus le monde agricole.

Christophe Soulard

(1) Le rapport est disponible sur le site de Cour des comptes : www.ccomptes.fr/fr

Renforcer les contrôles

Parmi les onze recommandations qu'elle émet, la Cour des comptes propose de *« renforcer sans délai le contrôle des autorisations de prélèvements »* (recommandation n° 6), et de *« conditionner le financement public des infrastructures de sécurisation de l'irrigation agricole à des engagements pris par les bénéficiaires, notamment de réduction des consommations et des prélèvements »* (N° 7). En leur qualité d'experts du chiffre, des financements et des budgets, et fort de leur expérience multiséculaire, il serait sans doute judicieux que les magistrats de la Cour des comptes puissent chiffrer l'ensemble des mesures qu'ils préconisent, de même que l'impact économique sur les exploitations agricoles par exemple. Mais c'est peut-être trop demander…



// RÉVISION DES ZONES DÉFAVORISÉES SIMPLES

21

Le grand soulagement

Les agriculteurs de 18 communes de Côte-d'Or ont enfin perçu, début juillet, leur indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). Cette aide leur était retirée depuis trois ans suite à une décision très surprenante de l'État. Un paiement rétroactif a été appliqué.



Le travail de la FDSEA a payé. À Mavilly-Mandelot, Olivier et Cyril Jacotot ont touché la somme de 38 000 euros il y a quelques jours.

La révision des zones défavorisées simples a *« beaucoup fait parler »* ces dernières années en Côte-d'Or. En matière d'injustice, il était difficile de faire pire : à cause de la proximité de vignobles qui *« gonflaient »* la moyenne des revenus agricoles de leurs secteurs, plusieurs exploitations – pourtant en terres très superficielles – avaient été exclues du dispositif. En conséquence, nombre d'agriculteurs se voyaient privés de l'ICHN. Pour le Gaec Jacotot de Mavilly-Mandelot, cette indemnité s'élevait à 21 000 euros pour l'ensemble de ses trois associés. *« Les premières vignes des Hautes-Côtes sont à 4 km de chez nous, les calculs de l'État nous avaient éjectés des ZDS »*, signale Cyril Jacotot, avant de poursuivre : *« avec quelques hectares de vignes, il aurait été facile de se passer de l'ICHN… Mais ce n'est pas le cas. Pour se donner une idée de la pauvreté de nos terres, ici, nous sommes contents quand nous atteignons 50 q/ha en blé. Lors de cette campagne 2023, nous arrivons difficilement à 43 q/ha. Nous ne touchions plus l'ICHN depuis environ trois ans, sachant qu'au début, cette aide était supprimée progressivement »*. Olivier, le frère de Cyril, regrette forcément cette *« tournure des évènements »*. *« Cette révision des ZDS a été faite dans des bureaux, sur informatique, sans concertation, par des gens qui ne se sont probablement jamais déplacés sur le terrain. De voir ce problème enfin réglé est forcément une grande satisfaction »*.

Un grand merci

Les deux éleveurs remercient les services de la FDSEA, qui ont pris en charge le dossier dès le début de l'affaire : *« rien n'aurait été possible sans cette force syndicale, ils n'ont rien lâché, nous leur devons cette issue favorable, c'est un grand soulagement. De notre côté, nous avions également tout tenté mais cela n'aurait pas suffi. Des parlementaires et même l'ancien ministre de l'agriculture étaient venus dans notre commune pour tenter de faire changer les lignes. Finalement, nous avons eu gain de cause grâce à une action judiciaire menée par la FDSEA. L'avocat qui s'est chargé de défendre l'ensemble des exploitations concernées avait monté un très bon dossier. Dix-huit communes, dont la nôtre, ont donc réintégré les ZDS et des paiements rétroactifs viennent d'être réalisés pour l'ICHN. Tout le monde n'est pas sauvé pour autant car au total, 35 communes des Hautes-Côtes et de l'arrière-côte avaient été évincées des zones défavorisées simples pour les mêmes raisons. Nous souhaitons également une issue favorable aux autres éleveurs qui n'ont toujours pas eu la chance d'être réintégrés et d'avoir droit, à nouveau, à l'ICHN »*.

AG

Colère et incompréhension



Ce *« problème d'ICHN »* n'est pas encore réglé pour tout le monde. Jérôme Gaspar, à Nolay, fait partie des agriculteurs dont les communes n'ont toujours pas été réintégrées dans les ZDS. « Ce qui arrive est inadmissible, je suis partagé entre colère et incompréhension », lance le jeune exploitant de 33 ans. L'ICHN représentait plus de 8 000 euros par an pour cet éleveur de vaches allaitantes : *« cette somme était la bienvenue compte tenu des contraintes que nous avons ici, je pense notamment à la faible profondeur de certaines terres, la difficulté de travailler d'autres et à leurs potentiels… Malheureusement, l'État mélange viticulture et agriculture, ce n'est pas pensable de raisonner ainsi. Je suis le seul agriculteur à Nolay et je suis entouré d'autres agriculteurs qui, eux, perçoivent l'ICHN ! Je misais beaucoup sur la dernière procédure au tribunal : il y a encore deux mois, j'y croyais. Mais ça n'a pas fonctionné pour moi… Ce que j'entends autour de moi n'est pas très rassurant pour la suite : je ne sais pas s'il y a encore de l'espoir dans ce dossier »*. **Jérôme Gaspar fait part d'une autre incompréhension :** *« je connais des agriculteurs en Saône-et-Loire qui, eux, font leur entrée dans les ZDS et touchent désormais l'ICHN. Eux-mêmes ne comprennent pas cette nouveauté alors que leurs parcelles ont des potentiels bien meilleurs qu'ici. Ce dossier est extrêmement mal mené, c'est incroyable »*.

« La victoire de l'obstination »



Réaction

David Doyer, de Chaudenay-la-Ville, est lui aussi concerné par cette régularisation de l'ICHN, comme une cinquantaine d'agriculteurs des Hautes-Côtes et de l'arrière-côte : *« Ce combat a été très long. C'est la victoire de l'obstination car nous n'avons jamais rien lâché. La détermination paye souvent dans la vie ! Ce dossier, nous en parlons depuis 2018… Cinq ans ! Voir ce paiement arriver sur nos comptes me met du baume au cœur. Dernièrement, j'ai vu des sourires chez les exploitants concernés… Comment ne pas remercier la FDSEA pour son accompagnement sans faille ? Cela démontre l'importance d'adhérer à un syndicat pour défendre ses intérêts. Avec la FDSEA, nous avons affaire à des personnes ayant les deux pieds sur terre »*. **David Doyer a une pensée pour les éleveurs qui n'ont pas encore trouvé de solution :** *« le combat doit se poursuivre, je pense notamment aux Jeunes agriculteurs et aux aides à l'installation. Les dossiers JA se font encore sans aides majorées ICHN dans la zone des 18 communes concernées. J'ose espérer que l'État accélère très rapidement sur ce point. Il n'y a pas de raison, ils ne peuvent plus faire machine arrière désormais »*. **Sur un plan fiscal, comment gérer cette régularisation ? L'exploitant de Chaudenay-la-Ville partage son point de vue sur la question :** *« certains penseront peut-être qu'il s'agit là d'un problème de riche, mais loin de là cette idée. Cette somme est une véritable bouée d'oxygène pour les exploitations concernées. Nous allons effectivement devoir gérer ce problème de fiscalité, sachant que nos comptables ne provisionnent plus l'aide ICHN dans nos bilans depuis plusieurs années. Dans notre cas, nous ferons certainement le choix d'une Déduction pour épargne de précaution (DEP). Ce mécanisme est très souple, il permet de diminuer la charge fiscale lors des bonnes années, pour mieux faire face aux mauvaises campagnes »*.

// J'VEUX DU LOCAL 58

Premier marché de producteurs semi-nocturne

La Chambre d'agriculture de la Nièvre, en partenariat avec la ville de Nevers, organise son premier marché semi-nocturne de producteurs « J'veux du local58 », le mercredi 23 août place Mossé à Nevers.



CA 58

Retrouvez la liste des producteurs et artisans sur www.jveuxdulocal58.fr.

Depuis janvier 2021, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre a déployé la plateforme « J'veux du local 58 – Le goût de ma Nièvre » pour référencer les producteurs en vente directe dans le département. Aujourd'hui, plus de 170 producteurs, mais aussi 6 artisans, 42 marchés, 4 AMAP, et 4 magasins de producteurs sont répertoriés. Afin de les mettre en avant, un marché semi-nocturne leur est dédié pour la première fois le mercredi 23 août à Nevers (Place Mossé de 16 heures à 21 heures).

Redonner du sens

Dans un contexte où de nombreuses sources répertorient des producteurs en circuits courts, mais de manière éparse (par marque, par signe de qualité, par zone géographique, ou à l'occasion de diverses initiatives qui génèrent de la confusion auprès des consommateurs), il paraissait indispensable à la Chambre d'agriculture de clarifier la situation pour tous. Dans cette optique, elle lança, en janvier 2021, la plateforme digitale Depuis, les producteurs peuvent s'inscrire gratuitement et être référencé. Afin de répertorier plus largement les acteurs de l'alimentation de proximité, une démarche de partenariat avait été enclenchée en novembre 2021 avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat de la Nièvre. Grâce à cela, les artisans travaillant avec plus de 50 % de produits locaux sont également inscrits sur ladite plateforme.

Une dynamique de communication

Cela étant, il semblait qu'une action de communication d'envergure était nécessaire pour faire connaître un peu plus la démarche et les producteurs de la plateforme. Ainsi, lors d'échanges entre la Chambre d'agriculture de Nevers et la Ville de Nevers, l'idée d'associer la nouvelle place Mossé, fraîchement inaugurée, à un marché de producteurs a émergée : le premier marché semi-nocturne de « J'veux du local 58 » était né. Ce dernier se déroulera le 23 août de 16 heures à 21 heures. Les consommateurs pourront trouver des produits locaux de qualité et rencontrer les producteurs nivernais. D'ailleurs, pour preuve de l'engouement collectif autour de cette initiative, certains commerçants preneurs d'initiatives pour dynamiser la place ont modifié leurs horaires d'ouverture afin de proposer un concert sur place pour célébrer cet évènement. Julie Cadiot, vice-présidente de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, stipule : *« j'espère que les professionnels et les particuliers seront au rendez-vous de cette première. Je suis persuadée que les valeurs d'authenticité, de qualité, de proximité, le contact direct entre le consommateur et le producteur plaisent et répondent plus que jamais aux attentes sociétales ».*

Clémence Guillaumet (CA 58) et Chloé Monget

Pour tous renseignements complémentaires ou pour les producteurs souhaitant s'inscrire au marché : Clémence Guillaumet, conseillère en circuits courts, à clemence.guillaumet@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 20.

Les JA 58 se mobilisent

// CONCOURS DE LABOUR

Comme tous les ans, les JA 58 organisent leurs traditionnels concours de labour par canton. Cette année ne fait pas exception, et pour compléter cela certains JA proposent des activités diverses : ball-trap, dîner dansant ou encore exposition de matériel.

L'année 2023 ne fait pas exception pour l'organisation des concours de labour, avec encore cette année de nombreuses dates. Ainsi, les JA 58 vous convient, par canton, selon le calendrier suivant…

En août

- **Canton de Château-Chinon :** le 12 août à Chaligny – renseignements : 06 48 37 30 96
- **Saint-Saulge :** le 14 août à Sainte-Marie à partir de 13 heures (chez le Gaec Grèze) – renseignements : 06 59 80 69 21.
- **Châtillon-en-Bazois :** le 19 août à Tamnay-en-Bazois à partir de 14 heures (Gaec Laporte Brigitte, Hervé et Sébastien) – renseignements : 06 22 93 86 95.
- **Donzy :** le 19 août à Saint-Loup-des-Bois – renseignements : 06 59 75 47 03.
- **Lormes :** le 19 août à Saint-Martin-du-Puy – renseignements : 06 76 43 36 81.
- **Luzy :** le 19 août à Luzy à partir de 14 heures (les Brûles chez Marie Luce et Xavier Épinat) – renseignements : 06 19 86 62 27.
- **Tannay** le 20 août à Nuars à partir de 10 heures - renseignements : 06 49 00 15 98.

En septembre

- **Corbigny** le 2 septembre à La Collancelle (Laurent Cornu) – renseignement : 06 18 25 60 00.
- **Moulins-Engilbert** le 9 septembre (chez Olivier de La Roche Aymon - SCEA du domaine de Givry)- renseignements : 07 50 84 31 98 et 07 86 95 37 96.
- **Brinon-sur-Beuvron** le 23 septembre à Germenay – renseignement : 07 88 62 72 67.

Chloé Monget



Les JA 58 répondent encore une fois présents pour l'organisation des traditionnels concours de labour.



// FDSEA

Avec les réunions moissons, c'est l'échange avant tout

Cette année encore, la FDSEA de l'Yonne a organisé six réunions moissons, à destination de leurs adhérents, dans différents cantons du département. Avec l'objectif d'échanger sur la récente récolte, mais pas seulement.



Six réunions moissons ont eu lieu dans le département, dont celle du 4 août dans l'Avallonnais.



Dans le Sénonais comme ailleurs, les adhérents sont venus en nombre.

Chaque année, depuis sept ans, la FDSEA organise des réunions moissons à destination de leurs adhérents, aux quatre coins du département. Cette année, elles étaient au nombre de six et ont eu lieu entre le 25 juillet et le 4 août : en Puisaye, dans l'Auxerrois, dans le Tonnerrois, dans le Jovinien, dans le Sénonais et dans l'Avallonnais. Pour les agriculteurs, ce sont des moments conviviaux pour, bien sûr, évoquer les récentes récoltes, mais aussi pour aborder d'autres sujets qui alimentent l'actualité agricole départementale, régionale, nationale et même mondiale.

PAC, 3 STR, ZNT...

Différents thèmes sont développés lors de ces réunions moissons : la nouvelle PAC avec le rappel des points importants de vigilance pour l'année prochaine (BCAE 7 et 8 notamment) ; la dérogation Ukraine ; les écorégimes ; le 3 STR (système de suivi des surfaces en temps réel) ; la présentation de l'application TéléPac géophotos (cette application est utilisée par les agriculteurs dans le cas précis où ces derniers seraient amenés à devoir justifier leurs cultures via photo auprès de la DDT départementale) ; la charte ZNT et les produits CMR 2 ; la présentation de l'application « signaler dégâts faune sauvage » du réseau Chambres d'agriculture France ; ou encore la législation en place sur l'agrivoltaïsme.

Le calendrier des événements à venir est aussi présenté, avec la fête de l'agriculture des JA 89 (qui se déroule ce week-end à Sainte-Colombe), le marché des Terres de France rue de Chine à Paris, la foire Saint-Martin, la journée pollinisateurs, ainsi que les formations à venir.

L'occasion aussi pour les agriculteurs de faire part aux élus et animatrices de la FDSEA de l'Yonne de leurs attentes, leurs envies sur le territoire, mais aussi leurs problématiques locales.

Les réunions moissons du syndicat reviendront l'année prochaine, une nouvelle fois à l'issue de la campagne de récolte estivale.

Christopher Levé

// GRIPPE AVIAIRE

Le niveau de risque baisse sur tout le territoire français

Après avoir vu le niveau de risque épizootique de l'influenza aviaire passer du stade « élevé » à « modéré » fin avril, la situation s'améliore encore sur le territoire français. Le niveau de risque est désormais au stade « négligeable », comme l'indique l'arrêté ministériel publié au Journal Officiel le 7 juillet.

Ces derniers mois, la France a connu un fort ralentissement de l'accroissement du nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) sur son territoire. Fin avril, le risque épizootique de l'influenza aviaire était passé du stade « élevé » à « modéré ». Et la situation a continué de s'améliorer depuis. Désormais, le niveau de risque est au stade « négligeable », comme l'indique l'arrêté ministériel publié au Journal Officiel le 7 juillet.

Au regard de cet allègement du niveau de risque, certaines mesures de prévention, préalablement instaurées, ne sont plus obligatoires sur l'ensemble du territoire français : l'obligation de mise à l'abri des oiseaux d'élevages est levée ; les rassemblements de volailles sont à nouveau autorisés ; le bâchage des camions lors de transports de palmipèdes de moins de trois jours n'est plus obligatoire ; et toutes les restrictions liées aux activités cynégétiques sont levées.

Toutefois, l'État appelle aux acteurs de la filière volaille à continuer de respecter les mesures de biosécurité, à retrouver en détail sur le site agriculture.gouv.fr.

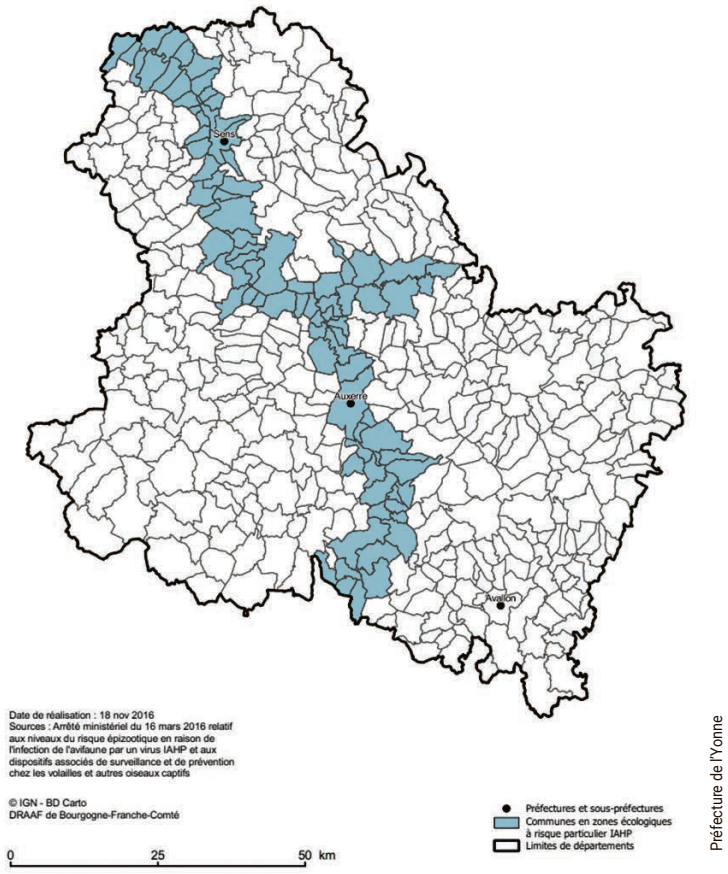
Christopher Levé



Le niveau de risque épizootique de l'influenza aviaire est désormais au stage « négligeable » sur tout le territoire français.

Quelles communes icaunaises en ZRP IAHP ?

Certaines communes de l'Yonne sont classées en ZRP (zones écologiques à risque particulier) IAHP (influenza aviaire hautement pathogène). Il s'agit de : Accolay, Appoigny, Armeau, Augy, Auxerre, Bassou, Bazarnes, Beaumont, Béon, Bonnard, Brienon-sur-Armançon, Cézy, Champigny, Champlay, Champs-sur-Yonne, Chamvres, Charmoy, Châtel-Censoir, Chaumont, Chemilly-sur-Yonne, Cheny, Chéu, Chichery, Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Courlon-sur-Yonne, Courtois-sur-Yonne, Crain, Cravant, Cuy, Épineau-les-Voves, Escolives-Sainte-Camille, Esnon, Étigny, Évry, Germigny, Gisy-les-Nobles, Gron, Gurgy, Irancy, Joigny, Laroche-Saint-Cydroine, Lichère-sur-Yonne, Lucy-sur-Yonne, Maillot, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château, Marsangy, Merry-sur-Yonne, Michery, Migennes, Monéteau, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy, Paron, Paroy-sur-Tholon, Passy, Pont-sur-Yonne, Prégilbert, Rousson, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Bris-le-Vineux, Saint-Clément, Saint-Denis-les-Sens, Saint-Florentin, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-du-Tertre, Sainte-Pallaye, Sens, Serbonnes, Séry, Trucy-sur-Yonne, Vergigny, Véron, Villeblevin, Villecien, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuse-la-Guyard, Villeneuve-sur-Yonne, Villeperrot, Villevallier, Vincelles, Vincelottes et Vinneuf.



Les communes de l'Yonne en ZRP IAHP.

// DÉPART

Le préfet de la Nièvre s'en va

Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, quitte le département et ses fonctions le 21 août. Il revient sur son parcours lors d'une réception tenue à la Préfecture le 27 juillet.

« On ne peut quitter la Nièvre sans avoir une pointe de regret » souligne avec émotion Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, pendant son discours donné lors de la réception lui étant dédiée le 27 juillet à la Préfecture de Nevers. Mais, avant de partir définitivement le 21 août pour le Maine-et-Loire, il revient sur son parcours ici.

Présence de l'État

« Ces deux ans ont été marqués par des interlocuteurs masqués, dont je n'ai pu voir le visage que quelques mois après mon arrivée ». Ainsi, en pleine crise sanitaire, Daniel Barnier prend ses fonctions en décembre 2020 : *« Durant cette période, les Français et les services de l'État ont fait preuve de résilience »* avant de poursuivre sur les qualités de ses interlocuteurs : *« La Nièvre a une démographie en baisse et malheureusement une certaine précarité. Mais, les acteurs locaux et les élus savent trouver des solutions pour surmonter ces difficultés »*. Fort de la connaissance d'un territoire acquise au fil des déplacements, il rappelle : *« j'espère avoir été le préfet de la ruralité et de la proximité, tout en appliquant les directives voulues par l'État dans une atmosphère de dialogue républicain, avec la disponibilité qu'exige cette fonction »*.

Pour lui, la Nièvre c'est : *« une nature préservée, des personnes impliquées et aimantes d'un territoire riche qui ne peut qu'avancer »*. Afin d'asseoir cette présentation, il indique que *« pour y arriver, le Plan France Relance a été là pour épauler les projets, de même que France 2030 pour la suite. L'État, par ces actions, prouve encore une fois son soutien aux initiatives d'avenir. L'État n'abandonne personne, preuve en est la réouverture de la sous-préfecture de Clamecy afin de retisser du lien avec les concitoyens ou encore l'établissement des Maisons France Services »*.

Fonction publique

Il a également tenu à saluer ses relations avec le Conseil départemental pour l'avancement de dossiers tels que la lutte contre la précarité, le développement de la fibre, etc. Les pompiers, l'intégralité du corps médical et les forces de l'ordre ont aussi eu leurs remerciements chaleureux : *« Suite aux actes ignobles de malfaiteurs dont ils ont pu être les victimes ces derniers temps, ils assurent leurs missions avec courage et détermination »* avant de rebondir : *« les serviteurs de l'État sont une richesse énorme qu'il est nécessaire de choyer. Pour la Nièvre, cela se traduit notamment par l'arrivée très prochaine de 70 familles, grâce à l'installation d'une partie du service central des armées et un centre de contact des finances publiques »*. Il poursuit en soulignant : *« Le personnel des services de l'État (Préfecture, DDT, DRAAF, etc.) est reconnaissable par son engagement, son dynamisme, son courage et son excellence ; ce fut un bonheur d'évoluer à vos côtés »*.

Une agriculture au service de tous

Enfin, il eut une pensée particulière pour l'agriculture nivernaise dans son ensemble : *« Elle marque sans nul doute la Nièvre avec ces 3 000 exploitations. Elle a aussi un impact intemporel comme en atteste la renommée de la toile « Labourage nivernais » (1849) de Rosa Bonheur. Au quotidien, j'ai eu un grand plaisir à travailler avec le monde agricole ainsi qu'avec la Chambre d'agriculture notamment sur son engagement novateur autour de la question agrivoltaïque. Je salue d'ailleurs la réactivité des exploitants à se réinventer pour se saisir de cette technologie vertueuse. J'en profite pour rappeler que si tous les dossiers de ce type en attente de validation étaient installés dans la Nièvre, la production agrivoltaïque couvrirait les besoins électriques du département »*. Il conclut avec émotion : *« Ces deux ans auront été marqués par une intelligence collective en recherche incessante de liberté, d'égalité et de fraternité. J'aime à penser que la Nièvre ne m'oubliera pas – en tout cas moi je ne l'oublierais pas ! Alors, vive la République, vive la France, vive la Nièvre »*.



Daniel Barnier, préfet de la Nièvre quittera ses fonctions le 21 août.

Chloé Monget

// COMICE DE SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER

Tous gagnants

Le comice de Saint-Pierre-le-Moûtier se tiendra les 19 et 20 août. Une occasion pour Didier Menez, président du comité organisateur, de « renouveler des liens ».



Thomas Menez

Des bottes de pailles indiqueront le chemin vers les sites du comice.

Après Château-Chinon, c'est au tour de Saint-Pierre-le-Moûtier d'organiser son comice du 19 au 20 août. Didier Menez, président du comité, souligne : *« la cohésion des bénévoles est encore au rendez-vous pour proposer un programme sympathique pour tous les publics »*.

Longue attente

Pour mémoire, le dernier comice a eu lieu en 2014 : *« le départ de cette édition 2023 – qui devait se dérouler en 2021 – était le concours de labour des jeunes organisé en 2019. À cette occasion, les huit communes étaient représentées. Deux ans plus tard, en septembre 2022, après la fin des restrictions sanitaires, la première réunion pour relancer l'organisation du Comice a eu lieu avec bon nombre de personnes, toutes générations confondues. Cela fut pour le comité la preuve de l'engouement et de l'attachement à cette manifestation. Cette cohésion fut le moteur indéniable pour mener à bien nos actions ! »*. Ainsi, près de 50 bénévoles ont travaillé à l'organisation du comice 2023.



Comité du comice de Saint-Pierre-le-Moûtier

Le comice de Saint-Pierre-le-Moûtier revient après 9 ans d'absence.

Précisions

Didier Menez précise : *« Nous n'organisons pas de concours de labour mais une démonstration sans classement. Cela permet à tous de participer comme ça, il n'y a pas de perdant ! Ainsi, il y aura des motoculteurs, tracteurs (anciens et modernes) ou encore des outils à traction animale ; offrant un beau panel à voir ! »* avant d'ajouter : *« À l'origine, le comice est une fête agricole. Si aujourd'hui elle prend plutôt des airs de fête rurale, nous tenions à conserver l'agriculture au centre de cet événement. Même si les années passent, il est créateur de lien entre toutes les générations et permet de faire émerger des amitiés. C'est une jolie manière de se retrouver »* avant de conclure : *« venez encourager tous les participants et bénévoles le Jour J ! »*.

Au programme

En détail, le comité prévoit : le 19 août, à partir de 9 heures, à Marcigny (RD 268), une démonstration de labour, une exposition d'animaux et de matériels, un marché du terroir avec buvette et restauration sur place. En soirée, un repas est organisé au Marault avec spectacle et bal. Le 20 août, la messe du comice sera célébrée en l'Église de Saint-Pierre-le-Moûtier à 10 h 30, suivie à 15 heures par le traditionnel défilé d'une dizaine de chars qui sillonnera les rues de la ville.

Ces dernières seront agrémentées par des buvettes le long du parcours. Durant les deux jours, une exposition sur le thème : « Mémoire de Comices » (documents, objets, articles, photos et films) et une fête foraine seront proposées sur la Place de l'Église à Saint-Pierre-le-Moûtier.

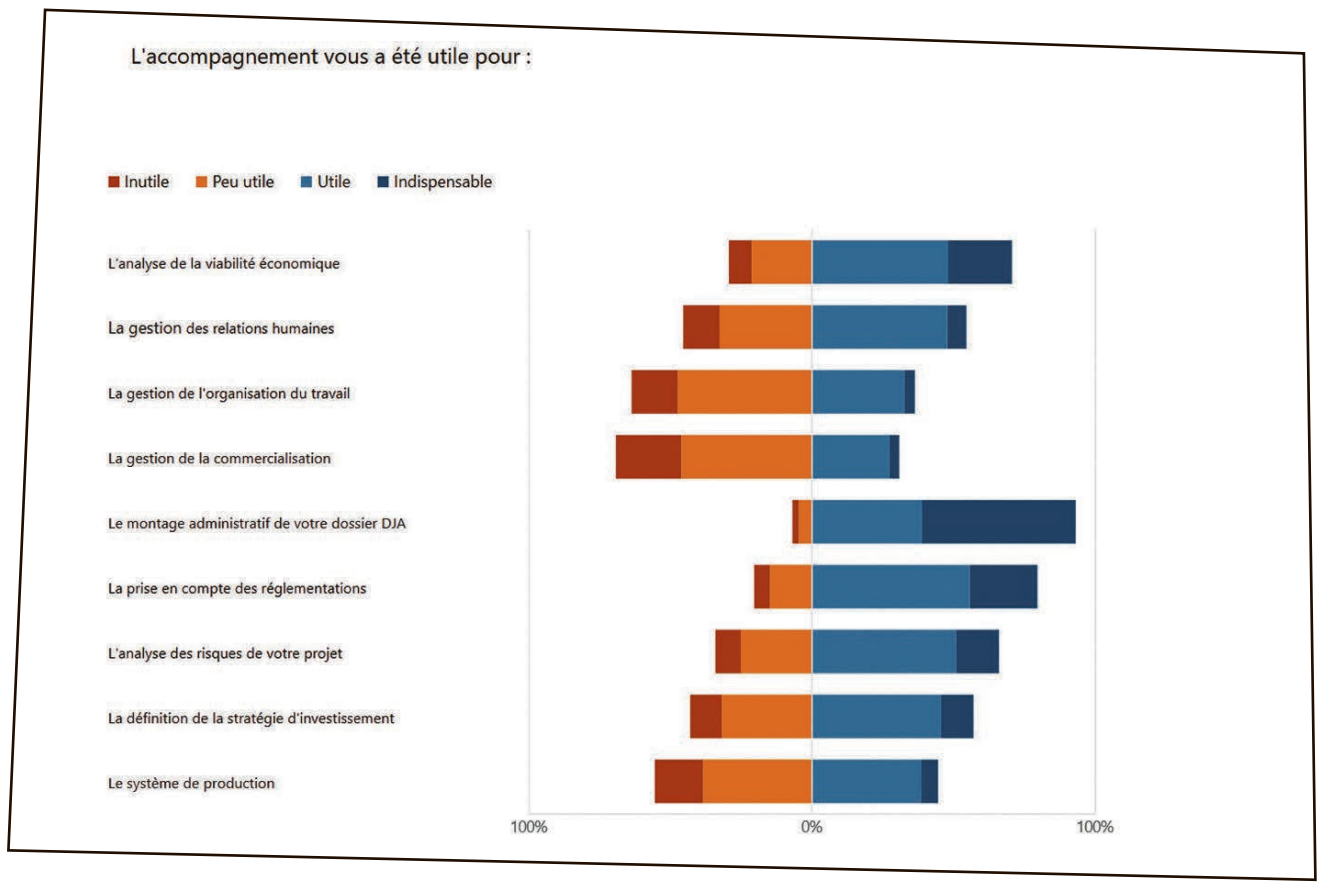
Chloé Monget



// INSTALLATION

Des JA majoritairement satisfaits de l'accompagnement

En mai et juin, la Chambre d'agriculture régionale a mené une enquête afin de mieux connaître la perception des JA de Bourgogne Franche-Comté sur leurs conditions d'installation et sur l'accompagnement dont ils ont bénéficié.



C'est sur le montage administratif du dossier DJA et la prise en compte des réglementations que l'accompagnement est le plus apprécié par les JA. À l'inverse, la gestion de la commercialisation n'apparaît pas comme prioritaire dans les nécessités d'accompagnement.

Sur 2 544 agriculteurs installés entre 2017 et 2022 et ayant touché la DJA, 432 ont répondu au questionnaire envoyé par la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC). La plupart ont choisi de s'installer en lait AOP (28 %) et en grandes cultures (21 %), suivi par les bovins allaitants (12 %) et la viticulture (9 %). Un peu moins de la moitié d'entre eux est hors cadre familial. Si la grande majorité des porteurs de projets souhaite une installation en individuel, les opportunités sont rares. Résultat : 72 % des JA ayant répondu à l'enquête se sont installés en société. Dans la quasi-totalité des cas, l'accueil par les autres associés s'est bien, voire très bien, passé. Les difficultés les plus fréquemment citées restent l'accès au foncier et le coût de la reprise. Lorsqu'on leur demande de juger leur installation, les répondants ont donné une note moyenne de 8,24 sur 10. Les tâches à accomplir et les responsabilités au sein de l'exploitation correspondent pleinement à leurs attentes et ils sont très majoritairement satisfaits des relations professionnelles, qu'il s'agisse de celles existantes entre associés ou avec les salariés, les autres agriculteurs ou les OPA. Seul bémol : certains pointent un revenu insuffisant et un manque de temps libre.

Des pistes d'amélioration

Ils s'avouent aussi satisfaits de l'accompagnement reçu et le jugent utile, et même indispensable, sur le volet réglementaire, la viabilité du projet, l'analyse de risque et le montage du dossier DJA. Les points de vigilance sur les aspects réglementaires, juridiques et financiers ont aussi été fortement appréciés. À l'inverse, ils le considèrent comme superflu pour ce qui concerne la commercialisation, l'organisation du travail et le système de production. Dans les années qui suivent leur installation, plus de 80 % des JA interrogés restent optimistes sur leur avenir et sur l'évolution de leur filière, au point qu'ils prévoient d'investir dans de nouveaux bâtiments et équipements, et pour certains d'agrandir leur surface et d'embaucher. Si les JA sont globalement satisfaits de leur installation et de l'accompagnement reçu, ils suggèrent néanmoins des pistes d'amélioration. La principale, récurrente, est la simplification des démarches : trop de rendez-vous, trop d'intervenants différents, trop cher… Un meilleur suivi les années suivant l'installation, avec *« au moins un appel par an »*, serait aussi apprécié.

Sébastien Closa

// AVENIR DE L'AGRICULTURE

Des structures qui veulent s'appuyer sur des agriculteurs autonomes

Nous poursuivons notre série d'articles en lien avec le rapport « Imaginer demain – Agir maintenant » qui concrétise les réflexions et les axes de développement possibles pour l'agriculture régionale à l'horizon 2040. Quatrième épisode : le constat du présent et les espoirs pour l'avenir, du point de vue des structures agricoles.

Filières d'élevage, filière viticole, conseil, accompagnement et formation, syndicats, structures de recherche et de développement, aval des filières et, bien sûr, les Chambres d'agriculture : tel est le paysage des structures agricoles de Bourgogne Franche-Comté (BFC) qui se sont impliquées dans l'enquête *« Imaginer demain – Agir maintenant »*, destinée à proposer des pistes de développement pour l'agriculture régionale, à l'horizon 2040. Dans leur majorité, elles considèrent que la situation des agriculteurs s'est dégradée ces dix dernières années. Pour les 10 à 15 ans à venir, plus de la moitié d'entre elles s'affirment néanmoins confiantes, s'appuyant sur des salariés de structures motivés, des réseaux de conseil bien organisés, des chefs d'exploitation mieux formés et des jeunes ayant développé de fortes capacités d'adaptation, et désireux de défendre leur métier. Les structures agricoles interrogées déplorent les réglementations toujours plus complexes et chronophages auxquelles les agriculteurs doivent faire face. Une dimension qui fait peser des inquiétudes sur l'avenir. Ces structures listent toutefois les atouts liés à leur activité ou à leurs filières pour la prochaine décennie.

Craintes sur les politiques publiques

La diversité des productions agricoles régionales est un atout de taille, de même que leurs capacités à répondre aux attentes des consommateurs : méthodes d'élevage à l'herbe avec entretien de prairies naturelles, développement de la vente en direct et des circuits courts, productions fromagères sous AOP et viticoles sous AOC, développement des outils logistiques pour l'agriculture bio et financements du Conseil régional. Ce qui est le plus redouté pour les dix prochaines années tient dans la crainte de l'application de politiques publiques inadéquates et la surcharge réglementaire. La faiblesse du contrôle des organismes de régulation du foncier est aussi pointée du doigt, l'accès au foncier étant le pendant naturel du renouvellement des générations. On regrette également la faiblesse des aides financières destinées à soutenir les expérimentations. Finalement, quelle est la vision de ces structures pour l'agriculture de BFC en 2040 ? Sept axes principaux émergent :

- une agriculture productrice avec une fonction économique ;
- une agriculture qui fait vivre les agriculteurs ;
- une agriculture actrice sur les territoires ;
- une agriculture qui préserve l'environnement ;
- une agriculture qui rassemble ;
- une agriculture nourricière ;
- une agriculture multifonctionnelle.

Tout cela dans l'espoir de pouvoir s'appuyer sur des agriculteurs autonomes, performants, décideurs de leur avenir et fiers de leur métier.

Berty Robert



Des agriculteurs mieux formés, aptes à s'adapter et à innover : les structures agricoles voient là le meilleur atout pour l'avenir.

// PRÉDATION

« Il est indispensable d'améliorer le protocole des tirs »

À l'initiative de la Fédération nationale ovine (FNO) et du Caf Loup, Fabienne Buccio, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes et coordinatrice du Plan loup, a rencontré, le 21 juillet, des éleveurs dans les Alpes-de-Haute-Provence. Claude Font, secrétaire général de la FNO, livre son sentiment sur les demandes de la profession pour lutter contre la prédation lupine.



Haute-Loire Paysanne

Claude Font, secrétaire général de la FNO, souhaiterait qu'on arrête de perdre du temps sur la question de la prédation lupine en France.

Quels enseignements tirez-vous de cette rencontre entre la préfète coordinatrice et les éleveurs ?

Claude Font : *« Il nous est apparu nécessaire de provoquer cette rencontre entre la préfète coordinatrice et les éleveurs pour qu'elle puisse mesurer précisément ce que ressentent les éleveurs quand leurs troupeaux sont attaqués par les loups. Même si Fabienne Buccio peut s'appuyer sur l'expertise d'un préfet référent loup (Jean-Paul Celet, ndlr), prendre la température du terrain n'est jamais inutile. Cette rencontre était aussi l'occasion de renouer le dialogue après le départ des représentants agricoles du Groupe national loup (GNL) début juillet, à la parution des chiffres sur la population lupine en France. Fabienne Buccio avait proposé une rencontre fin août. Ce qui était trop tard pour nous. Elle s'est finalement décidée à s'impliquer dans ce dossier qui demande maintenant des arbitrages politiques car tout le travail technique a été réalisé au sein du GNL ».*

Pourquoi avoir choisi le département des Alpes-de-Haute-Provence ?

C.F. : *« Parce que c'est le département qui subit chaque année le plus d'attaques en France. Il était important que Fabienne Buccio rencontre les éleveurs dans leur milieu. C'est pourquoi une visite en alpages a été organisée le matin, avec Jean-Paul Celet, les représentants de la Draaf, de la Dreal et de l'OFB départementale. Comme le dit souvent la présidente de la FNO, Michèle Boudoin, elle a pu « vivre la vraie vie » des éleveurs le temps d'une matinée, avec les brebis, les chiens de protection, les touristes qui passent… En somme, voir toutes les contraintes d'un élevage en alpages. L'après-midi a été consacré à une rencontre avec les représentants des organisations professionnelles agricoles, les représentants du CAF loup, avec la volonté de dégager une stratégie pour sortir, par le haut, de ce dossier très épineux ».*

> *« Il faut renforcer les moyens financiers et humains pour parvenir à un comptage de loups plus conforme à la réalité. »*

À ce propos, comment se présente le prochain Plan national d'action loup (PNA) pour la période 2024-2028 ? Avez-vous pu déterminer des priorités dans la liste d'actions que vous avez présentées à Chorges (Hautes-Alpes), début juin lors des premières Assises de la prédation ?

C.F. : *« Il nous paraît indispensable d'améliorer le protocole des tirs. C'est une demande forte de la profession et nous tenons à ce que cette mesure soit inscrite dans le futur PNA, pour des raisons d'efficacité et de rapidité. Aujourd'hui, il faut attendre trois attaques de loup avant de pouvoir riposter par un tir de défense renforcé qui est plus efficace. Ce n'est plus tenable devant l'augmentation du nombre d'attaques. Il faut donner aux éleveurs et bergers les moyens de riposter, avec des moyens adaptés et avec le soutien des louvetiers. Ces derniers ont réalisé, en 2022, 72 % des prélèvements. Leur statut doit évoluer, ils doivent être mieux pris en charge par l'État, sur le plan de la formation et de l'indemnisation. Comme pour les éleveurs, ces problèmes sont abordés au sein du GNL. D'une manière globale, le PNA doit faire l'objet d'arbitrages politiques. Son sort est en partie entre les mains du Gouvernement. Une réunion du GNL est programmée le 4 septembre. J'espère que les arbitrages sur le PNA auront été rendus avant. Sinon, je ne vois pas l'intérêt d'y aller ».*

Concernant le comptage, avez-vous obtenu quelques avancées ?

C.F. : *« Malheureusement aucune. Même la préfète a pris conscience qu'il existe un réel problème sur ce dossier, notamment que l'année 2022 a constaté 1 000 relevés d'indices de moins qu'en 2021. Notre intérêt est de remonter le plus d'indices possibles. Celui des associations de protection de l'environnement et de la biodiversité est naturellement inverse. C'est pourquoi, il faut renforcer les moyens financiers et humains pour parvenir à un comptage plus conforme à la réalité. Des Conseils départementaux ont alloué des moyens sur ce comptage. Je pense en particulier aux 250 000 euros donnés par la Savoie. Cette somme a permis de compter deux fois plus de loups que n'en avait comptés l'OFB… Naturellement, ça change tout, surtout quand il faut réguler la population ».*

La profession réclame 500 loups. Pas un de plus. Pour vous, ce chiffre est-il un plafond ou un plancher ?

C.F. : *« Pour être franc, la question n'a pas été réellement tranchée par le GNL. Si je m'en tiens aux recommandations du Muséum d'histoire naturelle, celui-ci estime que le seuil de viabilité de l'espèce commence à 500 individus. Syndicalement, ce chiffre me semble correct. Nous ne voulons pas chasser le loup. Nous voulons simplement le réguler, faire baisser sa prédation pour que nos éleveurs puissent vivre avec plus de sérénité ».*

Le remaniement du 20 juillet a placé une autre secrétaire d'État à la Biodiversité, Sarah El Haïry, à la place de Bérangère Couillard qui était votre interlocutrice depuis quelques mois. Une remarque pour qualifier ce changement ?

C.F. : *« À vrai dire, je ne connais pas Sarah El Haïry que nous apprendrons à découvrir lors d'un prochain rendez-vous, je l'espère assez rapidement. Nous avons effectué une demande pour la rencontrer. Il ne vous a pas échappé que ce remaniement a été précédé d'une valse des préfets. Dans les deux cas, l'impression que nous, syndicalistes agricoles, avons, est toujours la même : la nécessité de devoir refaire tout le travail et parfois de devoir repartir de zéro. On ne gagne pas de temps comme ça… D'autant que le loup étend son territoire. Pas moins de 53 départements français sont déclarés prédatés. 60 sont sous mesures de protection. Il est important que les autorités politiques prennent conscience que le loup colonise la France et que son expansion peut avoir de graves conséquences sur l'élevage dans son ensemble, dans sa dimension économique, mais aussi avec la perte d'un précieux patrimoine génétique que les éleveurs ont mis des dizaines d'années à construire. La réponse à apporter doit être à la hauteur des enjeux ».*

Propos recueillis par Christophe Soulard



ÉLEVAGE

// FOIRE-CONCOURS AUX CULARDS

Toujours un honneur

Le 27 juillet, le comité des foires de Moulins-Engilbert organisait sa traditionnelle foire aux bovins culards au marché au cadran de la Sicafome, suivie d'une vente aux enchères.

Comme à l'accoutumée, le comité des foires de Moulins-Engilbert organisait sa foire aux bovins culards le 27 juillet, à la Sicafome. Cet événement fut, pour Gilles Trinquet, le second de sa présidence à la tête du comité des foires, il s'enchante : *« un superbe début, avec un public au rendez-vous et près de 224 repas servis le midi (pâté en croûte, entrecôte grillée sur place avec frites puis fromage et tarte tatin) ; un véritable moment d'échanges professionnel avec une ambiance conviviale ! »*.

La foire

Benoit Blandin, président de la Sicafome analyse que : *« Même si les apporteurs sont présents aujourd'hui, cette catégorie tend à voir ses effectifs diminuer car ces animaux d'exceptions demandent plus de soins aux naisseurs, ce qui ne s'adapte pas tout à fait aux modèles des nouveaux installés. Malgré tout, force est de constater que, dans la Nièvre, nous avons une diminution moins importante que celle comptabilisée au niveau national ; un bon point à mon sens »*. Ainsi, le super prix d'honneur fut attribué à Talia (lot 314, née et élevée par le Gaec Gauthé : Guy Gauthé, Corentin Panier, Dominique Millerot et Thierry Bonnet. Père : Magnum), François Gauthé, membre du Gaec à la retraite, insiste : *« C'est un plaisir de voir son travail récompensé. De plus, cette distinction apporte une plus-value, non seulement pour l'animal, mais aussi pour la renommée du Gaec »*. Pour lui, le jugement des jurés fut juste : *« Je participe depuis 40 ans environ et j'ai eu deux fois le grand prix d'honneur. Pour l'obtenir il faut faire l'unanimité, et ce n'est pas toujours facile ; je sais de quoi je parle car j'ai moi-même eu la chance d'être juge »*. Du côté des juges, Thierry Lamouroux et Bruno Gerbeault, ce prix se justifie pour sa finesse de cuir : *« mais somme toute, elle avait tout pour elle »* mentionnent-ils. Retrouvez le palmarès dans l'encadré dédié.

La vente

Après le concours, la vente fut suivie par 69 acheteurs présents : *« c'est un rendez-vous incontournable pour cette filière de qualité »* souligne Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome qui anima les enchères. Au total, 358 animaux furent proposés pour 310 vendus. Martial Tardivon pointe que *« les volumes étaient intéressants et plus importants qu'attendu. La qualité de son côté fut belle et homogène ; tous les animaux avaient leur place. La vente s'est déroulée dans une bonne ambiance, avec des acheteurs de toute la France. Avec une moyenne de passage de 56 lots/h, donc un rythme soutenu »* avant de préciser : *« nous notons une légère hausse de transactions par rapport à la vente de juillet 2022 »*.

Le *top price* fut adjugé 4 000 euros à l'EARL Du domaine de Picot pour lot 52 de l'EARL Loïc Tholot (génisse de 3 ans 1re de la section 4 au concours). En détail, pour les chartrons (12-24 mois), 20 furent présentés, pour 17 vendus, pour un poids moyen de 472 kg, avec un prix moyen de 2 099 euros soit un prix/kg de 4,44 euros. Pour les chartrons de plus de 24 mois, 25 furent mis aux enchères, 19 furent adjugés, pour un poids moyen de 676 kg, avec un prix moyen de 2 452 euros soit un prix/kg de 3,63 euros. Pour les génisses de la première section, 48 étaient proposées, 46 trouvèrent acquéreur, pour un poids moyen de 434 kg, avec un prix moyen de 2022 euros et un prix/kg de 4,66 euros. La section 2 fut l'occasion de voir 83 animaux, dont 63 vendues, pour un poids moyen de 532 kg, pour un prix moyen de 2 165 euros, à 4,07 euros/kg. La section 3 mit aux enchères 94 animaux, pour 87 vendus, avec un poids moyen de 608 kg, pour un prix moyen de 2 451 euros, soit 4,03 euros/kg. Enfin, la dernière section exposa 88 animaux, pour 78 vendus, un poids moyen de 689 kg, pour une moyenne de 2 713 euros, soit 3,94 euros/kg. Martial Tardivon conclu : *« nous remercions tous les apporteurs, les vendeurs mais aussi le public qui fut dans les gradins dès le début de la vente pour suivre l'événement ; cela donnait plaisir à voir ! »*.

Chloé Monget

// EN SAVOIR +

Retrouvez la vidéo sur notre site en scannant ce QR Code

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR



Le public était au rendez-vous lors de la vente suivant la foire-concours à Moulins-Engilbert.

Le palmarès



Photo : Charlotte Lalanne.

Le Super prix d'honneur a été décerné à Talia du Gaec Gauthé.

Super Prix d'honneur : (lot n° 314) Gaec Gauthé.
Section 1 (Génisses 12 -19 mois), 48 présentés : Prix d'honneur : (lot n° 160) Buteau Benoit. 1er prix ex aequo : (298) Seurre Lilian, (299) Seurre Lilian, (248) Pipponiau Mathieu. 2e prix ex aequo : (57) Loriot Olivier, (19) Blaudier Philippe. 3e prix ex aequo : (243) Camuzat Bruno, (154) SCEA du Moulin. 4e prix ex aequo : (9) Gaec de l'Houssière, (72) EARL Plantard. 5e prix : (73) EARL Plantard.
Section 2 (Génisses 19 -28 mois), 85 présentés : Prix d'honneur : (314) Gaec Gauthé. 1er prix ex aequo : (51) EARL Loïc Tholot, (33) Masle Christophe, (367) Gaec Pueche, (366) Gaec Pueche. 2e prix ex aequo : (235) EARL Berger Stéphane, (5) Gaec du Verger, (279) Godard Denis, (38) EARL David Andriot. 3e prix ex aequo : (39) EARL David Andriot, (99) Bonnabe JP, (65) Gaec du Passou. 4e prix ex aequo : (334) Grégory Julien, (234) EARL Berger Stéphane. 5e prix : (322) Barbier Maxime.
Section 3 (Génisses 28 -30 mois), 94 présentés : Prix d'honneur : (34) Masle Christophe. 1er prix ex aequo : (153) SCEA du Moulin, (288) EARL Lavigne Michel, (220) Ornain Bétail SAS. 2e prix ex aequo : (369) Gaec des Grands Champs, (209) Gaec du Grand Anizy, (62) Gaec du Passou, (58) Gaec Deschamp. 3e prix ex aequo : (189) Loreaud Christophe, (42) EARL David Andriot, (25) EARL du Grand Lormy. 4e prix ex aequo : (60) Gaec du Passou, (67) Gaec du Passou. 5e prix : (61) Gaec du Passou.
Section 4 (Génisses + 30 mois), 89 présentés : Prix d'honneur : (n° non indiqué) EARL Gondart Louis. 1er prix ex aequo : (52) EARL Loïc Tholot, (263) Antoine Philippe, (55) EARL Loïc Tholot, (229) Ornain Bétail SAS. 2e prix ex aequo : (230) Ornain Bétail SAS, (223) Ornain Bétail SAS, (46) SCEA Saulgeot. 3e prix ex aequo : (22) Ornain Bétail SAS, (196) Rizet Laurent. 4e prix ex aequo : (348) Gaec Meillerand, (363) SARL Turpin Viandes. 5e prix : (178) Gaec Delorme.
Bœufs -24 mois (20 présentés) : Prix d'honneur : (125) EARL Lavigne Michel. 1er prix ex aequo : (134) Gaec Loiseau, (148) Blaudier Philippe. 2e prix ex aequo : (124) EARL Lavigne Michel, (106) Gaec Gauthé. 3e prix : (122) EARL Lavigne Michel.
Bœufs +24 mois (25 présentés) : Prix d'honneur : (120) Gaec du Grand Anizy. 1er prix ex aequo : (300) Seurre Lilian, (114) Gaec du Grand Anizy, (141) Loriot Olivier. 2e prix ex aequo : (112) Gaec du Grand Anizy, (105) Bajard Bernard. 3e prix : (111) Gaec du Grand Anizy.

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES OVINS

Un concours en approche

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc organise sa grande manifestation ovine le 25 août.

Le foirail arnétois est un *« spécialiste »* des moutons : ce site accueille les deux rendez-vous 100 % ovins organisés chaque année en Côte-d'Or. Après une vente aux enchères en février, un concours toutes races prend le relais au mois d'août. *« Nous invitons les exposants et les visiteurs le vendredi 25, dès le début de matinée »*, lance Thierry Maréchal, président du comice organisateur.

Les cases du foirail devraient être bien garnies d'après l'agriculteur de Viévy : *« des éleveurs préparent des animaux spécialement pour notre concours, il n'y a pas de raison. Tous les ovins présentent des garanties sanitaires, la majorité d'entre eux sont en contrôle de performances. Acheter ici, c'est une sécurité. La qualité sera encore au rendez-vous, c'est certain. Ceci étant dit, nous ne battrons certainement pas un record de participation, et pour cause : les effectifs sont en légère baisse dans l'ensemble des expositions ovines. Je le redis ici : la population agricole est vieillissante et nous en voyons les conséquences. En fin de carrière, certains professionnels n'expriment pas le besoin de renouveler leur cheptel reproducteur »*.

Revirement de situation ?

L'arrivée des jeunes ne comble pas les départs en retraite mais un nouvel élan est peut-être en train de s'insuffler, selon Thierry Maréchal : *« quelque chose est en train de se passer. L'engouement est là, avec des cours qui se maintiennent depuis un petit moment. Ces derniers varient selon les opérateurs entre 7,50 et 8 euros/kg, sachant que nous ne sommes pas dans la période la plus propice de l'année en termes de consommation. Nous assistons à une réelle dynamique ovine avec des jeunes qui s'intéressent de plus en plus à notre production. Celle-ci, je le répète aussi, nécessite une mise de fonds beaucoup moins importante que d'autres élevages pour s'installer, c'est un réel atout »*. Le président du comice d'Arnay-le-Duc ne voit qu'un seul frein pour les installations en ovins : *« il s'agit de la prédation avec le loup… Il n'est pas simple de travailler sous la menace de ce prédateur… Au moment où je vous parle, nous sommes de nouveau épargnés en Côte-d'Or, mais tout peut aller très vite, malheureusement. Nous sommes solidaires avec nos collègues des départements voisins, pleinement touchés par ce fléau »*.

AG



L'affiche de l'évènement

Acheter ? Pourquoi pas

Témoignage

Gabriel Papillon, éleveur à Santosse près de Nolay, se rend régulièrement au foirail d'Arnay-le-Duc en tant que visiteur. Ce jeune homme de 27 ans y endosse parfois le « costume » d'acheteur, comme ce fut le cas il y a trois ans lors de son installation : *« J'étais revenu chez moi avec un bélier et j'en suis très content. Je ne sais pas si j'en rachèterai un cette année, ce sera en fonction de mes besoins et si l'occasion se présente, sachant que j'achète également en ferme. Lors d'un rendez-vous comme celui-ci, je recherche notamment de la prolificité et de la vitesse de croissance. Ce dernier critère est d'autant plus intéressant quand l'aliment est cher : des animaux qui grandissent vite partiront plus vite de l'exploitation et coûteront moins cher à produire »*. Gabriel Papillon apprécie ce rendez-vous arnétois : *« ce concours est vraiment sympa, il est dédié exclusivement aux ovins, ce qui est rare dans le secteur. Il y a du choix, de la qualité, et des prix abordables »*. Cet éleveur de 220 charollaises espère monter à 300 voire 350 brebis à court ou moyen terme : *« pour ce faire, je souhaiterais intégrer une autre race dans ma troupe, je pense notamment à la Romaine ou l'Île-de-France, mais les prix me freinent quelque peu pour le moment »*. Interrogé sur la conjoncture ovine, le jeune éleveur dresse « du bon et du moins bon » : *« les cours des agneaux sont motivants, il serait bien qu'ils continuent ainsi. Côté négatif, il y a encore et toujours la menace du loup. En ce moment, il se trouve dans le Couchois, à moins de 20 km de ma ferme. C'est mon avis : nos politiques ne se bougent pas beaucoup sur ce sujet qui représente pourtant une énorme menace pour les éleveurs. C'est fort dommage ! Personnellement, j'y pense chaque jour »*.

// ÉLEVAGE LAITIER

Atténuer le stress thermique

Les périodes chaudes sont difficiles pour les bovins laitiers, qui s'y adaptent par des changements de comportement mais peuvent aussi manifester des troubles métaboliques. Préserver leur bien-être et leur productivité nécessite une approche globale.

Parfois dès le printemps, les éleveurs laitiers doivent composer avec des conditions météorologiques susceptibles de provoquer des stress thermiques plus ou moins marqués sur leurs troupeaux. Au-delà de 25 °C, les vaches sortent de leur zone de confort, ce qui se traduit par une diminution de leur temps de repos, des déplacements moins fréquents pour boire et manger, changements de comportements qui peuvent entraîner des troubles métaboliques. Les conséquences directes se font sentir sur les performances laitières, avec une baisse significative de la production, pouvant aller jusqu'à 10 kg de lait en moins par jour pour une vache en début de lactation. En outre, le stress thermique peut générer d'autres problèmes de santé et de reproduction, ce qui représente un manque à gagner évalué entre 4 et 500 € par vache laitière et par an.

Une alimentation adaptée

La baisse de l'appétit est le premier symptôme évident du stress thermique : le rumen, lieu de fermentations, constitue en effet un puissant « radiateur » biologique. Aussi pour éviter la surchauffe, les ruminants tendent à réduire les quantités ingérées. Pour les troupeaux qui restent en bâtiment toute l'année, cette baisse d'ingestion peut être compensée partiellement en augmentant un peu la densité énergétique de la ration. Des efforts supplémentaires doivent aussi être mis en place pour assurer l'appétence en évitant notamment l'échauffement de la ration et en décalant les distributions aux heures les plus fraîches de la journée. Avec, côté sels minéraux, un apport de bicarbonate de soude en routine pour pallier les irrégularités des prises alimentaires et amortir les variations brutales de pH du rumen. D'autres minéraux sont préconisés en période de stress hydrique : le chlorure de potassium, les oxydes de manganèse, ainsi que le lithothamne, ayant un pouvoir tampon élevé pour atténuer le risque d'acidose. Pour les troupeaux conduits au pâturage, disposer d'ombrages est indispensable. Dans le troupeau laitier ce sont les vaches fraîches au lait qui sont les plus sensibles au stress thermique, car elles auront plus de mal que leurs congénères à mobiliser leurs réserves adipeuses. La perte de production ira de pair avec une baisse de l'immunité, une moindre expression des chaleurs, et des problèmes de fécondité…

Vigilance sur l'abreuvement

Toutefois, il est important de souligner que l'alimentation ne constitue pas la seule mesure à prendre pour atténuer le stress thermique chez les bovins laitiers. Des actions supplémentaires doivent être entreprises pour améliorer le confort général du bâtiment et assurer une bonne ventilation. L'accès à l'eau fraîche doit être assuré en permanence, et des abris ombragés doivent être mis à disposition pour permettre aux animaux de se reposer pendant les heures les plus chaudes de la journée. La ventilation mécanique contribue à limiter, pour les animaux, la sensation d'oppression par la chaleur, sans réduire la température ambiante. Les ventilateurs doivent être suffisamment nombreux, en fonction de la taille de la stabulation, et puissants pour assurer un flux d'air de 0,47 m^3/s. Il faut compter un ventilateur pour 10 vaches ou 13 m^2 de surface de stabulation, incluant aires d'exercice, d'alimentation et de couchage. Ils doivent être inclinés à 30° par rapport à la verticale. Ils peuvent efficacement être remplacés par des brasseurs d'air : véritables pales d'hélicoptère, d'un diamètre de 7 m, ils tournent beaucoup moins vite qu'un ventilateur mais assurent un brassage optimal et permanent de l'air ambiant, faisant ressentir une chute de la température de plusieurs degrés (expérience vécue). La vitesse de l'air doit pouvoir, dans tous les cas, atteindre 20 km/h et leur mise en route s'effectuera dès que la température aura atteint 22 °C. Pour aider les éleveurs à gérer le stress thermique de leurs troupeaux, une application pour smartphones a été développée. Elle utilise les données météorologiques locales et la géolocalisation de l'utilisateur pour évaluer le risque de stress thermique en tenant compte de la température et de l'hygrométrie ambiante, ainsi que du niveau de production laitière et de la gestion du troupeau. Grâce à des systèmes d'alerte, l'application peut fournir des conseils nutritionnels adaptés à l'intensité du stress thermique et estimer la perte potentielle de production.

Alexandre Coronel



Au pâturage, les zones ombragées permettent aux vaches de trouver un répit appréciable aux heures les plus chaudes de la journée.



La ventilation dynamique crée et entretien un flux d'air apprécié par les laitières.

// IRRIGATION

21 Nouveaux irrigants, la nouvelle campagne d'irrigation se prépare

Vous êtes un nouvel irrigant et souhaitez irriguer en Côte-d'Or en 2024 ? Cet article vous concerne.

La préparation de la campagne d'irrigation 2024 va commencer dès cet automne. Si vous souhaitez pouvoir irriguer vos cultures pour la première fois en 2024, il est nécessaire de vous rapprocher du service irrigation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or (CA21).
Pour rappel, la gestion des prélèvements en eau pour les usages agricoles est effectuée par la CA21 selon la réglementation en vigueur. Son rôle est de recueillir vos demandes prévisionnelles puis d'appliquer les règlements intérieurs afin de répartir les volumes demandés avant leur transmission à la DDT. Selon la localisation de vos prélèvements, le contexte réglementaire est différent.

ZRE ou non

Si vos prélèvements sont situés en Zones de répartitions des eaux (ZRE) (Nappe de Dijon Sud, bassins-versants de la Vouge, Tille et Ouche, voir carte) : la gestion des volumes d'eau à usages agricoles est gérée par l'OUGC (Organisme unique de gestion collective), qui est porté par la CA21. Les volumes réservés à l'agriculture sont limités et doivent être partagés suivant le règlement.

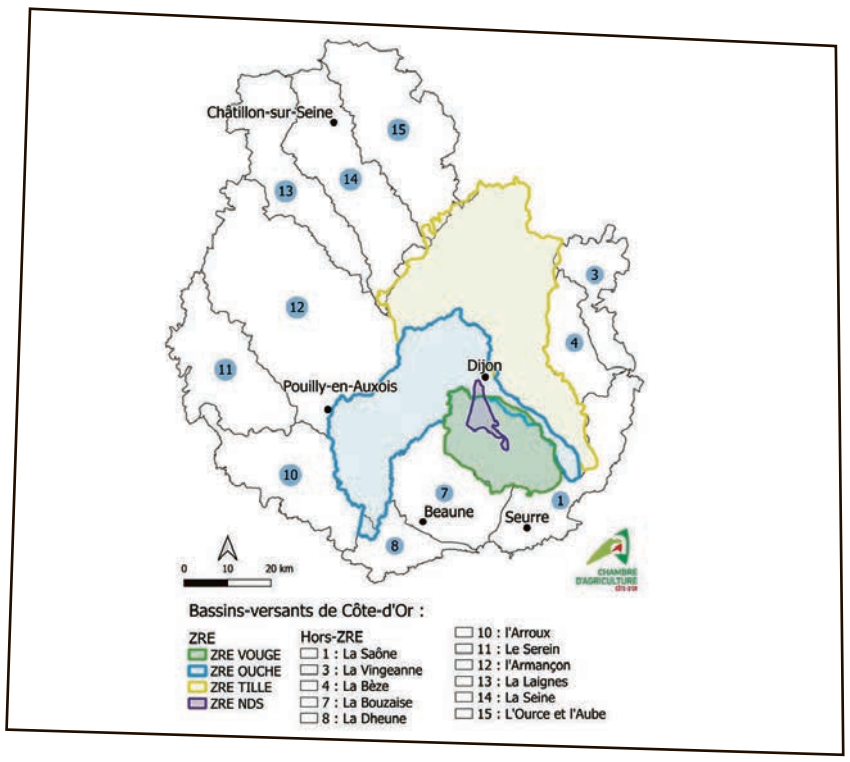
Dans ces périmètres, toute demande de prélèvement d'eau pour l'irrigation présentée par une personne autre que l'organisme unique est rejetée de plein droit.

L'autorisation de prélèvement pluriannuelle de l'OUGC se substitue aux autorisations individuelles. En dehors des ZRE (les bassins-versants concernés sont mentionnés par des numéros sur la carte), vos demandes prévisionnelles rentrent dans une demande d'autorisation groupée (procédure mandataire).

En pratique

Pour pouvoir irriguer en 2024, si vous n'êtes pas connus des services de la CA21, vous devez formuler vos demandes de volumes prévisionnels et ce à partir du dossier disponible sur le site de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Il est à retourner à la CA21 au plus tard le 3 novembre 2023. Passé ce délai, la CA21 ne garantit pas le traitement de votre demande. À noter que les irrigants déjà connus par la CA21 recevront fin septembre/début octobre un dossier afin de définir les besoins pour la campagne d'irrigation 2024. Pour toutes questions sur vos demandes de prélèvements et/ou ouvrages de prélèvements n'hésitez pas à contacter le service irrigation : irrigation.21@cote-dor.chambagri.fr, 03 80 68 66 60 ou 06 38 33 70 55.
CA21

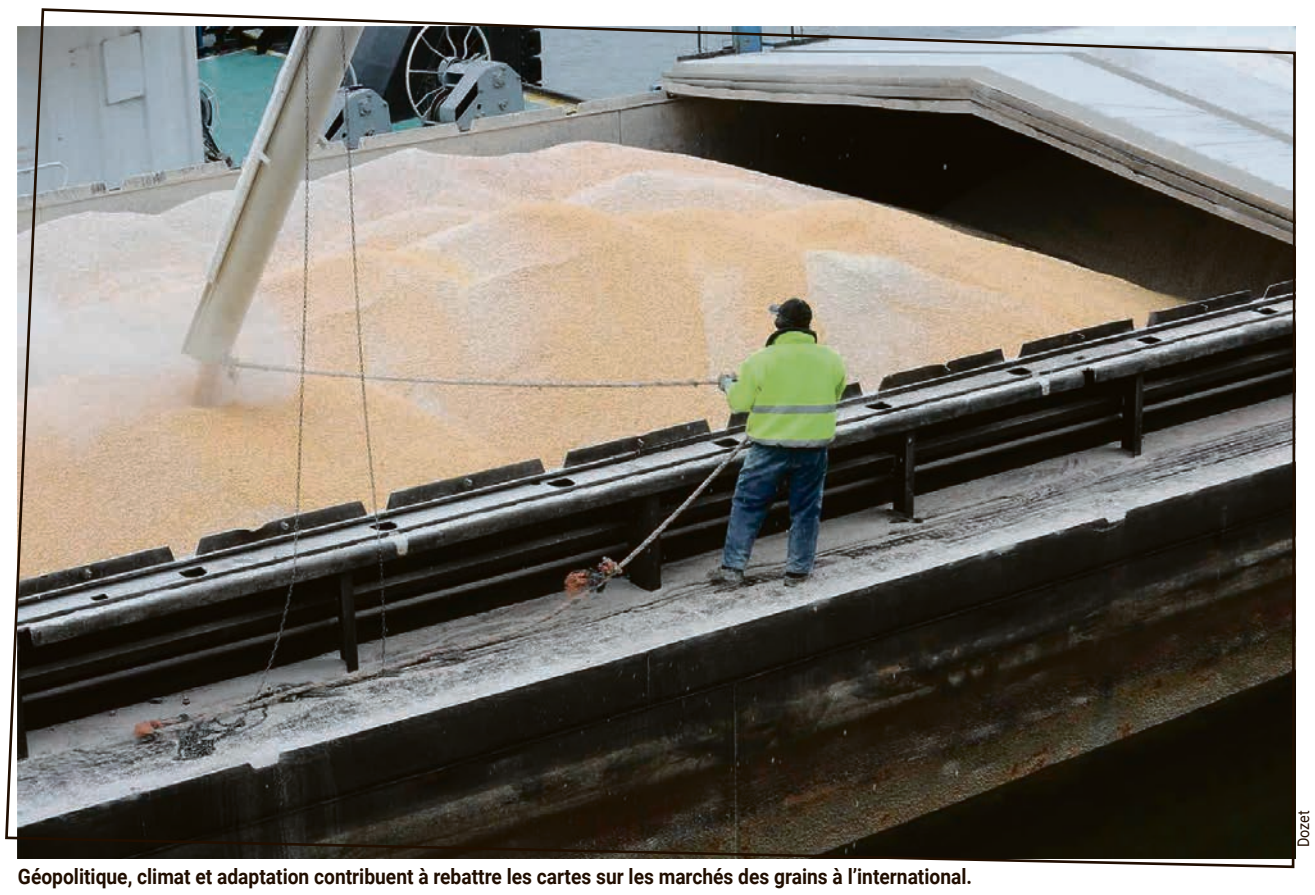
CA21



// MARCHÉS DES CÉRÉALES

21 Une concurrence tous azimuts

Les cartes semblent rebattues sur les marchés des grains internationaux. La France se repositionne sur le marché européen, la Chine pourrait exprimer de gros besoins d'importations et l'Ukraine n'est plus le pays exportateur majeur qu'il était.



Dozet

Géopolitique, climat et adaptation contribuent à rebattre les cartes sur les marchés des grains à l'international.

Les premiers plans de campagne de commercialisation des pays exportateurs de blé et d'orges se dessinent. La France pourrait reconquérir le marché intérieur européen aux dépens de l'export vers les pays tiers. Ceux-ci n'ont que l'embarras du choix pour s'approvisionner. Sur les 35 millions de tonnes (Mt) de blé (+3 % en un an) et les 11,9 Mt d'orges récoltées (+ 5 %), notre pays en vendrait respectivement 7,8 Mt et 3,8 Mt à ses voisins européens ; des quantités respectivement supérieures de 22 % et de 17 % à celles de la campagne passée. Confrontée depuis des mois à une terrible sécheresse, l'Espagne pourrait importer jusqu'à 1 Mt de blé et d'orges grains de plus qu'en 2022, soit au total 2,6 Mt. Ces nouveaux débouchés européens permettraient à la France d'affronter plus sereinement la concurrence mondiale puisqu'elle aura moins de grains à vendre à des pays tiers. Or la Russie commence sa campagne d'exportation avec 110 Mt de blé disponibles. Aussi, elle se doit d'en exporter 44 Mt à des prix très compétitifs (235 $ le 5 juillet ; -10 $ /France), notamment vers le Maghreb, aux dépens de l'Union européenne.

Gros besoins de la Chine

La France débute sa campagne avec de faibles stocks mais pas ses voisins qui peinent à écouler leurs grains depuis deux campagnes. Leurs stocks sont estimés à 20 Mt. Toutefois, l'Union européenne s'apprêterait à exporter 32 Mt de blé et 10,2 Mt d'orges d'après le comité de gestion Cultures arables. Sur ces marchés céréaliers très concurrentiels, la Chine pourrait cependant créer un appel d'air au cours de la campagne 2023-2024. Jusqu'à un quart de sa récolte de blé ne serait pas panifiable. Si l'Empire du milieu ne puise pas dans ses stocks de grains pléthoriques pour compenser ce déficit de production, les 25 à 30 Mt de grains manquantes pourraient alors être importées au moins pour moitié.

Ce ne serait pas alors 12 Mt que la Chine s'apprêterait à acheter sur les marchés, mais 25 Mt voire 30 Mt. Côté climat, la campagne 2023-2024 débute avec le retour confirmé d'El Niño jusqu'au printemps prochain. L'Australie annonce déjà une production de blé et d'orges en chute de près de 30 % au début de l'été austral. Le Conseil international des céréales a déjà pris les devants en annonçant des exportations de blé et d'orges qui n'excéderaient pas 20,7 Mt et 6,7 Mt l'hiver prochain. L'Inde puis l'Afrique du Sud souffriraient aussi d'un déficit hydrique dans les prochains mois. Mais l'absence d'eau sur une partie des plaines américaines du Corn Belt conduit d'ores et déjà le ministère américain de l'Agriculture à revoir à la baisse sa prévision de récolte dorénavant estimée à 364 Mt de grains. Les conditions de cultures sont moins bonnes que l'an passé et les rendements atteindraient péniblement 11,8 t/ha. Les États-Unis n'exporteraient plus que 48,5 Mt.

L'Amérique du Sud en force

Comme l'Argentine bénéficierait d'El Niño durant l'été austral 2023-2024, le pays serait potentiellement en mesure de livrer jusqu'à 41 Mt (+ 17 Mt par rapport à 2022-2023) tandis que le Brésil renforcerait sa place de leader (51 Mt ; +2 Mt). L'Ukraine n'est plus le pays exportateur majeur et les marchés mondiaux sont parvenus à retrouver un certain équilibre. Seules 18 Mt de maïs et 11 Mt de blé seraient expédiées cette campagne-ci.

Par ailleurs, le pays a trouvé des alternatives efficaces au transport maritime (12 terminaux sont construits sur les ports ou sont en cours de construction). Sur la Mer Noire, la fin du corridor maritime mis en place sous l'égide des Nations unies n'annonce pas la fin du trafic maritime depuis les ports ukrainiens. La Turquie souhaite son maintien car le pays a besoin de céréales ukrainiennes. Mais si la mer d'Azof devient une zone risquée, la Russie pourrait rencontrer des difficultés pour expédier ses propres grains.

Actuagri

ACCIDENT DE CULTURES

89 Quelles sont les procédures de déclaration ?

Si un accident de culture survient, plusieurs types de déclarations sont possibles par l'agriculteur. Voici les explications.

Avant toute chose, il faut savoir que les accidents de culture ne concernent que la culture principale, c'est-à-dire le couvert déclaré sur TéléPac, présent au moins en partie entre le 1er mars et le 15 juillet.

Les accidents de culture regroupent l'ensemble des accidents climatiques empêchant les travaux sur une parcelle (après semis), la levée des cultures ou détruisant de manière partielle voire totale une culture en cours de végétation ; les dégâts occasionnés par des maladies (fonte des semis par exemple), des ravageurs ou des prédateurs (dégâts de limaces, dégâts de gibiers, etc.) ; les traitements phytosanitaires ou la destruction des couverts imposés dans le cadre de la lutte obligatoire contre les plantes invasives sont gérés par extension comme des accidents de culture.

Un accident de culture doit être déclaré dès lors que le couvert ne correspond plus à une culture conduite dans de bonnes conditions, c'est-à-dire si la présence du couvert déclaré est remise en cause ; si les conditions requises pour l'admissibilité du chanvre sont remises en cause (la culture est endommagée avant le stade « 10 jours après la date de fin de floraison ») ; si les conditions requises pour l'éligibilité d'une aide ne sont plus remplies (destruction avant le stade de maturité laiteuse pour l'aide aux légumineuses à graines ou avant récolte pour les autres aides couplées, destruction avant levée pour la diversification des cultures de la voie des pratiques de l'écorégime…) ; si les conditions nécessaires pour être considérées comme un élément favorable à la biodiversité pour la BCAE 8 ou la voie IAE de l'écorégime ne sont plus remplies (destruction avant récolte pour les plantes fixatrices d'azote ou avant floraison pour les jachères mellifères).



Les accidents de culture ne concernent que la culture principale, c'est-à-dire le couvert déclaré sur TéléPac, présent au moins en partie entre le 1er mars et le 15 juillet.

Aussi, un accident de culture doit être signalé dès qu'il impacte une parcelle de manière significative, c'est-à-dire s'il couvre une surface de plus de 10 ares d'un seul tenant pour toute parcelle de 20 ares et plus ; ou s'il concerne une surface de plus de 1 are sur une parcelle de moins de 20 ares.

Quelle prise en compte ?

La prise en compte de l'accident de culture constaté sur la parcelle dépend de l'implantation ou non d'une culture de remplacement. Si l'agriculteur est en capacité d'implanter une culture de remplacement, il doit modifier sa déclaration pour que le nouveau code culture soit pris en compte, sans signaler d'accident de culture. Les aides sont recalculées avec ce nouveau code culture.

Dans le cas contraire, l'agriculteur doit signaler un accident de culture à la DDT départementale via TéléPac. L'admissibilité de la parcelle est conservée, à l'exception des parcelles de chanvre. En revanche, la parcelle ne peut plus bénéficier des aides couplées, du caractère IAE ou de l'éligibilité au titre de l'ICHN (elle est toutefois prise en compte dans le calcul du chargement le cas échéant). Dans le cadre de la « voie des pratiques » de l'écorégime, la parcelle reste admissible à condition que la culture ait pu lever.

Enfin, pour une parcelle qui n'a pas été semée ou qui ne peut pas être semée, l'accident de culture doit être déclaré en SNE (surface temporairement non exploitée). Si l'absence de semis est liée à des conditions extérieures et non prévisibles indépendantes de la volonté de l'exploitant (par exemple une inondation tardive rendant impossible le semis), une demande de reconnaissance en cas de force majeure peut permettre, sous réserve de l'étude du dossier, de rendre la parcelle admissible et bénéficier ainsi de certaines aides.

C. L. d'après communiqué

// ESPÈCES SUSCEPTIBLES DE CAUSER DES DÉGÂTS

89 Le renard roux n'est plus concerné

L'arrêté ministériel portant classement des ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts) du deuxième groupe a été publié au Journal Officiel du 4 août. Si le corbeau freux et la corneille noire restent classés ESOD, cela n'est pas le cas du renard roux.

L'arrêté ministériel du 3 juillet 2019 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts) a pris fin le 30 juin dernier. Un nouvel arrêté ministériel sur le classement des ESOD a récemment fait l'objet d'une consultation du public et a pris fin le 6 juillet.

De là, un nouvel arrêté ministériel portant classement des ESOD du deuxième groupe a été publié le 4 août au Journal Officiel. Un classement dont ne fait plus partie le renard roux dans l'Yonne, de même que la fouine et la martre.

Toutefois, le renard peut être détruit à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet au-delà du 31 mars sur des terrains consacrés à l'élevage avicole.

Il convient désormais d'adresser une demande à la DDT de l'Yonne avec le constat des dégâts occasionnés, notamment via des photographies, pour intervention éventuelle d'un lieutenant de louveterie.

Le corbeau freux et la corneille noire restent classés

Le corbeau freux et la corneille noire restent, quant à eux, toujours classés ESOD dans l'Yonne (ce sont d'ailleurs les seules espèces, ndlr).

Ces deux espèces peuvent être détruites à tir jusqu'au 31 juillet pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet et dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante. Le corbeau freux et la corneille noire peuvent également être piégés toute l'année et en tout lieu.

En cas de dégâts de faune sauvage, les agriculteurs sont invités à les répertorier sur l'application « signaler dégâts faune sauvage » mise en place par le réseau Chambres d'agriculture France, téléchargeable sur Android et IOS.

Christopher Levé



Freepik

Le renard roux n'est plus classé comme une espèce susceptible de causer des dégâts, dans l'Yonne.

DIVERSIFICATION

// CIRCUIT COURT

21

Les amateurs de viande sont servis

Deux éleveurs côte-d'oriens ouvrent leur propre boucherie le 1er septembre à Is-sur-Tille. Neuf emplois sont déjà créés dans l'opération.



Sébastien Asdrubal et son frère Maxime donnent rendez-vous à leur future clientèle dans quelques jours. L'équipement comprend un magasin, un atelier de découpe et un autre dédié à la transformation. Des services annexes seront proposés à d'autres éleveurs en octobre.

Vous faites quoi dans la vie ? Éleveurs et bouchers ! Sébastien et Maxime Asdrubal se lancent dans une belle et grande aventure en créant leur propre boucherie à deux kilomètres de leur exploitation à Is-sur-Tille. Un ancien bâtiment de 1 400 m² situé rue François Mitterand a été acquis et rénové pour l'occasion. Derrière le mot boucherie se cachent en réalité bien d'autres activités, comme l'explique Sébastien Asdrubal : *« le magasin sera aussi une fromagerie, une charcuterie, une épicerie, nous aurons une carte traiteur, des plats chauds seront à emporter le midi, nous proposerons des fruits et légumes, des produits secs, des boissons… »*. La viande rouge viendra directement de l'atelier d'engraissement de la SARL Élevage Asdrubal. Deux à trois génisses, tuées au préalable à Venarey-les Laumes, pourraient être écoulées chaque semaine. En parallèle, la boucherie s'approvisionnera auprès de plusieurs élevages locaux pour proposer de la volaille, du veau, de la viande ovine et porcine.

Différentes formules

L'arrière du bâtiment est composé d'ateliers de découpe, de transformation et de conditionnement. Maxime et Sébastien Asdrubal se sont équipés en conséquence avec tout le matériel nécessaire pour bien cuisiner (four, sauteuse, mijoteuse, feu 4 gaz, autoclave pour faire des conserves…). *« Nous ferons des plats cuisinés transformés. À ce titre, nous proposons des services de transformation aux éleveurs qui le souhaitent, avec différentes formules. Tout peut être imaginé. Nous pouvons aller chercher directement les animaux dans les fermes puis ramener les colis aux éleveurs »*. Une salle est notamment dédiée au steak haché avec un hachoir, un pétrin-mélangeur, un poussoir, une formeuse… Aucun autre établissement dans un rayon de 100 km n'est aussi bien équipé. Cette salle sera en service début octobre : des steaks hachés surgelés mais aussi frais, en barquette, avec des DLC rallongées, seront confectionnés.



Une salle est exclusivement dédiée au steak-haché avec un hachoir, un pétrin-mélangeur, un poussoir, une formeuse…

Beaucoup de monde

Pour faire tourner cette grande boutique, il faudra de la main-d'œuvre et même beaucoup de main-d'œuvre : *« neuf emplois sont déjà créés et le dixième n'est plus trop loin. Parmi eux, il y a quatre bouchers. Il faudrait plus que doubler ces effectifs à moyen terme pour que tout se déroule bien »*, mentionne Sébastien Asdrubal. La boucherie *« Carnésien »* ouvrira vendredi 1er septembre et sera ouverte du lundi au samedi, de 9 heures à 19 heures (19 h 30 le samedi). Une inauguration devrait être organisée courant novembre. *« Carnésien permettra au consommateur de reprendre la main sur sa façon de consommer : c'est ainsi que l'on devient consomm'acteur et que l'on permet un commerce équitable entre tous »*, mentionnent les deux frères de 40 et 36 ans.

AG

Contact : carnesien.fr, 06 07 40 68 22, 06 73 73 51 83.

// UN MODÈLE ATYPIQUE

Heureux comme des agriculteurs suisses

Grégoire Stoky et Quentin Tanner sont agriculteurs à la ferme du Monniati, à Jussy, dans la proche banlieue de Genève. À la fin de leurs études en 2013, ils ont fait le choix de vivre leur métier, en étant les plus autonomes possibles.

« Nous avons pensé la ferme dans le but de vivre de nos productions, de manière variée et le cas échéant, de vendre le surplus », explique Quentin Tanner. Installés avec Grégoire Stoky sur une exploitation qui, au départ, couvrait 14,5 ha, ils en exploitent maintenant 21. Le moins que l'on puisse dire et que leur modèle est très diversifié : ils se sont lancés dans le maraîchage (sur 1 ha), dans l'élevage de moutons, en grandes cultures et dans un système herbager. Ils ont aussi décidé de se passer d'intermédiaires et de privilégier les circuits courts, à l'image des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) françaises, au grand bonheur des Genevois qui peuvent bénéficier de leurs produits frais, moyennant un abonnement, entre avril et Noël. Ils sont environ 1 500 clients réguliers à s'approvisionner à la ferme du Monniati. *« Nous faisons en tout une cinquantaine de fruits et légumes par an : pommes, poires, coings, poireaux, tomates, oignons, courges, etc. »* souligne Quentin Tanner.



Grégoire Stoky et Quentin Tanner se sont installés après la fin de leurs études, en 2013.

Modèle de proximité

Un abattoir de campagne, situé dans le village d'à côté, permet de transformer les agneaux noirs du pays qui sont ensuite travaillés par le boucher local. Aussi bien l'abattoir que le boucher s'occupent également des quelques poules, poulets et cochons élevés sur place. La ferme dispose d'environ 10 hectares de grandes cultures (blé, tournesol, épeautre, etc.) La totalité des productions, cultivées en bio, pour toucher les aides fédérales est, elle aussi, vendue sur place à l'exception du blé panifiable. *« Il est commercialisé à une coopérative qui le revend à une meunerie »*, explique Quentin Tanner. Plus d'un hectare et demi est consacré à la culture du soja qui est transformé en tofu sur place dans un petit atelier. *« Un kilo de matière sèche de soja donne deux kilos de tofu »*, précise l'agriculteur qui récolte, en tout, 3,5 tonnes de soja dans la saison. Un fumoir, au bois de hêtre, permet de valoriser le produit pour ceux qui jugent le tofu nature un peu trop fade. *« Ce produit est très rémunérateur »*, concède l'agriculteur. L'huilerie maison permet aussi de transformer 10 tonnes de colza et de tournesol qui sont vendues dans les paniers aux consommateurs.

Organisation optimisée

Les fruits et légumes produits sur l'exploitation trouvent toujours preneurs. Certains fruits sont transformés en jus dans le pressoir et la distillerie d'un village à proximité. Preuve que leur exploitation fonctionne bien, ils ont augmenté la surface de leur ferme de dix ha fin 2022 et se sont engagés dans un projet pilote d'agroforesterie. *« Nous avons planté 100 arbres fruitiers de haute tige sur 5 ha »*, déclare Quentin Tanner, qui souligne avoir bénéficié des aides nécessaires pour mener à bien ce projet. Cerise sur le gâteau : l'organisation de l'exploitation lui permet, à lui, Grégoire Stoky et leurs familles respectives, de s'accorder environ cinq semaines de congé par an et d'avoir un week-end sur deux de libre.

Christophe Soulard



Sur 21 hectares, les productions de Grégoire et Quentin sont extrêmement diversifiées et privilégient une commercialisation en circuits courts.

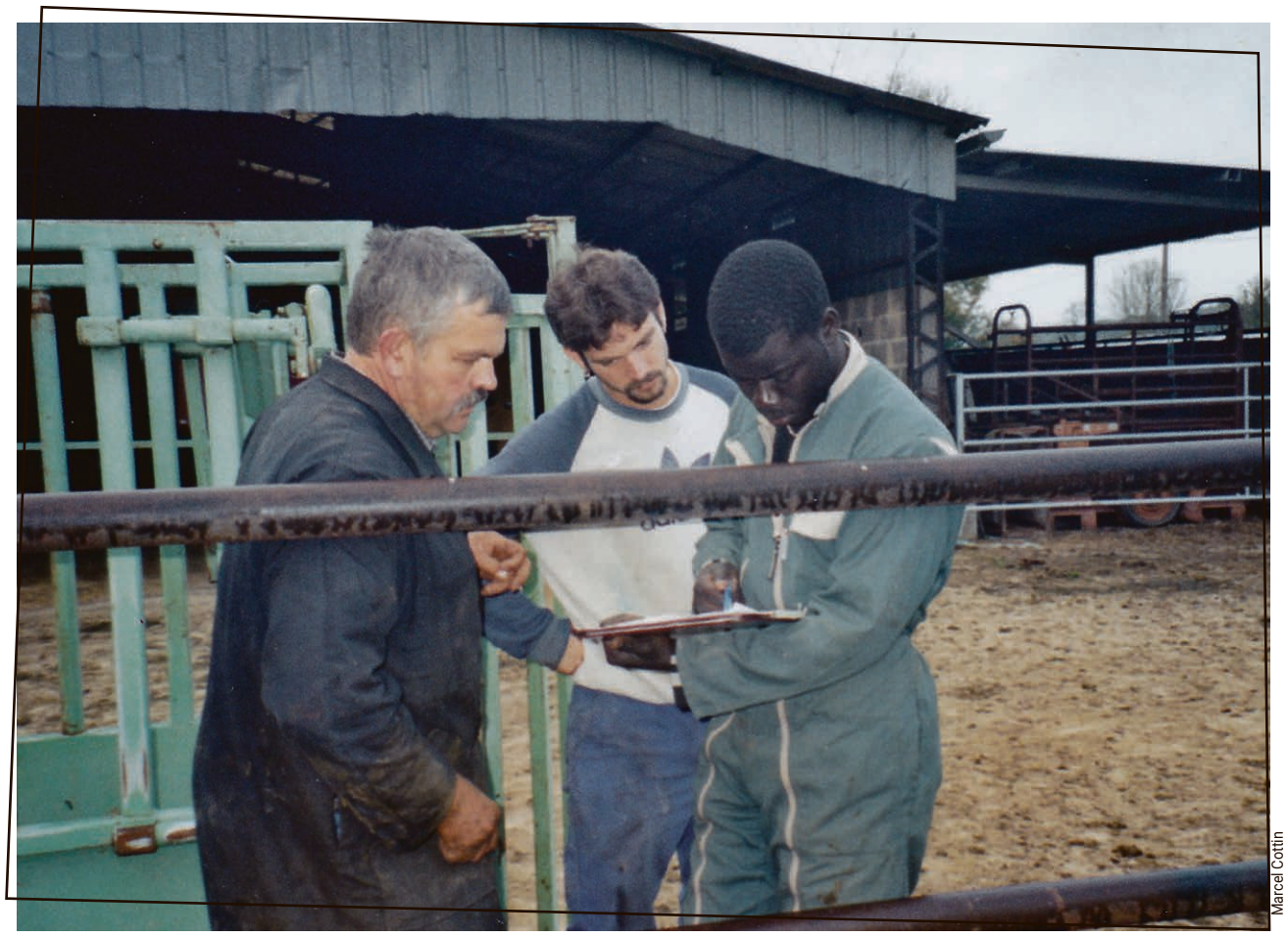
SOCIAL

// RETRAITE

58

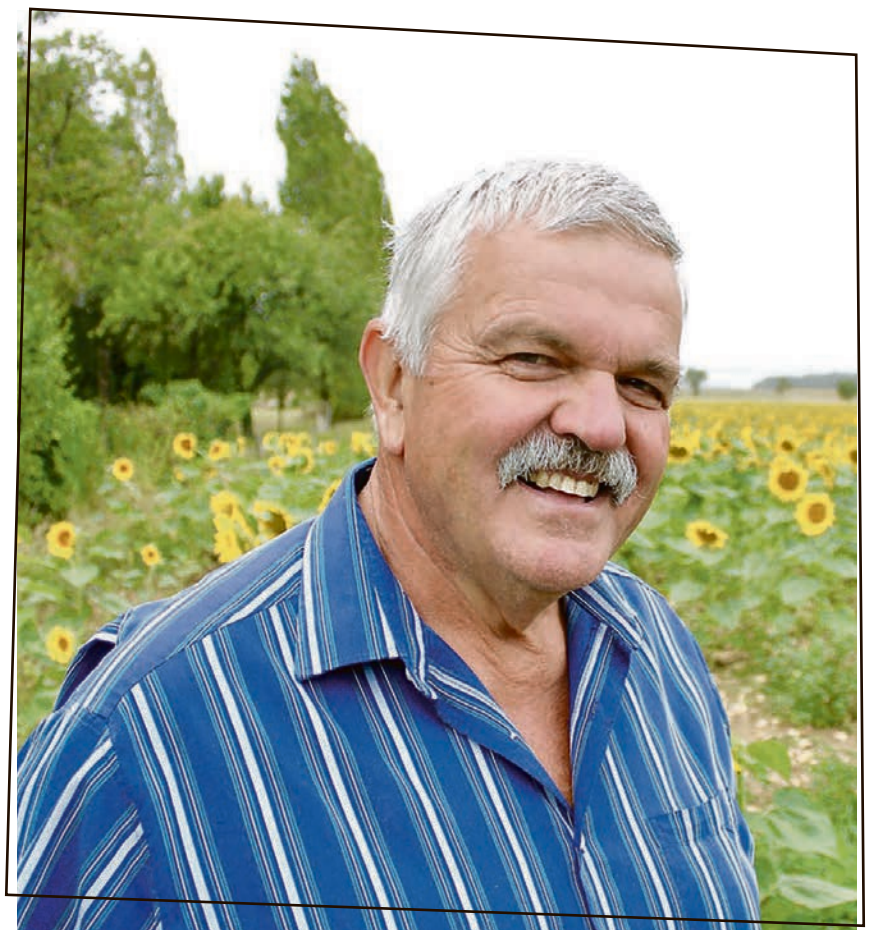
Une transition nécessaire

Ancien exploitant agricole, Marcel Cottin, 64 ans, est retraité depuis novembre 2021. Il explique comment il a réussi ce changement.



Marcel Cottin

Marcel avec Léopold (Agrosup Dijon) et Johnny (CFA Château-Chinon) à l'automne 2012. Marcel précise : *« Nous allions faire des diagnostics de gestation »*.



Marcel Cottin, 64 ans, vit pleinement sa retraite.

« J'avais une exploitation à Isenay (58) de 140 ha (dont 30 ha de culture d'autoconsommation), avec une cinquantaine de vaches Charolais non inscrites et 250 brebis ». Installé en hors cadre en novembre 1990, Marcel Cottin a pris sa retraite en novembre 2021. Depuis : *« je m'éclate »* réagit-il sans détour, avant d'ajouter : *« le passage à la retraite n'a pas été dur car j'ai réussi à faire une certaine scission avec ma vie professionnelle, tout en cultivant de nouveaux éléments pour avancer »*.

Scission

Si cette transition semble aisée, elle reste tout de même un moment délicat : *« J'ai eu un pincement au cœur en partant, je ne vais pas le nier. Mais, comme je louais mes terres, et que mes trois enfants ne souhaitaient pas reprendre la suite, habitants ailleurs, je me suis fait une raison. Nous avons donc décidé, avec mon épouse Catherine, de nous rapprocher d'eux »*.

Ainsi, Marcel et Catherine déménagent à 80 km pour rejoindre deux de leurs enfants, installés sur le secteur, et aussi pour passer plus de temps avec leurs cinq petits-enfants : *« cette décision, même dure à prendre, fut bénéfique que ce soit pour Catherine ou pour moi. Souvent, les exploitants restent dans les parages de leur ancienne ferme, ce qui les empêche de tourner complètement cette page afin de se consacrer à la suite de leur vie : la retraite »*. Outre ce changement, d'autres sont survenus en même temps. En effet, Marcel Cottin, porta, durant sa carrière professionnelle, de nombreuses casquettes : administrateur de la Société Coopérative Agricole de la Nièvre (SCAN), administrateur de la caisse locale du Crédit Agricole de Fours, administrateur à Éleveurs Nivernais, membre du comité ovin de la Cyalin et conseiller de terrain Axéréal. *« Entre l'exploitation et tous ces engagements, il est difficile – et étrange - de voir que tout cela s'arrête net lors du départ en retraite – même si je continue à être président de la section ovine pour la FDSEA 58 et toujours impliqué dans l'enseignement agricole comme vice-président de l'EPL de Challuy et du lycée agricole de Ressins (42). On peut alors ressentir une forme d'abandon de la profession, voire un isolement humain assez fort. Mais, il faut chercher à se réinventer pour ne pas avoir ces sentiments »*.

Ouvertures nouvelles

Pour cette métamorphose, Marcel explique que tous ces engagements, même si très prenants, lui ont beaucoup apporté. *«J'ai rencontré de nombreuses personnes d'horizons différents ce qui m'a permis d'acquérir une certaine ouverture d'esprit. Pour donner un exemple j'ai pu suivre la formation « acteur du monde rural » en 2004-2005 à l'Ifocap. Durant ces six semaines, divers thèmes ont été abordés comme la philosophie de l'engagement, les bonnes postures, etc. le tout agrémenté par des visites inédites (locaux de l'Union Européenne ou encore l'assemblée Nationale). Cela m'a donc offert des opportunités pour ma retraite »*. Depuis, il est engagé dans de nouvelles associations, comme celle des Agriculteurs français et développement international (Afdi), représentant UDAF pour la MSA ou encore bénévole à l'association d'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) de l'antenne de Nevers ainsi que dans le café associatif de Garchy. *« Ces nouvelles missions remplissent bien mon agenda, et me permettent de donner un certain sens à ma retraite, car j'apporte de l'aide aux autres »*. Cette appétence pour le soutien pour autrui, Marcel le justifie : *« Je suis comme ça, c'est assez naturel chez moi car, je suis persuadé que sans les autres nous ne sommes pas grand-chose »*. En réfléchissant, il trouve les racines de cette passion durant son service militaire effectué en Allemagne à Fribourg.

Le cœur de l'avenir

« J'ai été instructeur pour le peloton des élèves gradés. Pendant cette période j'ai apprécié pouvoir transmettre un savoir en toute simplicité et avec toujours un respect mutuel ». Après cette année-là, au début des années quatre-vingt, il devient moniteur en Maison familiale. *« J'ai été en contact avec des jeunes en situation scolaire, sociale et familiale difficile. Il y avait un contact singulier entre eux et moi via un travail concret pour les aider. J'en garde d'ailleurs un souvenir très particulier. De chez mes parents, j'ai décidé de venir avec un tracteur pour faucher le terrain de football. Cela a permis à certains de découvrir un outil agricole mais surtout, ils ont vu que je n'étais pas un simple formateur mais également un professionnel comme leurs parents. Cela a permis de conforter nos liens.*

Au 1er juillet 1984, j'entrais à la coopérative Scan comme magasinier à la Charité-sur-Loire puis, j'ai exercé en tant qu'agent de relation culture dans le Morvan. J'ai quitté la coopérative en 1988 avec un projet d'installation en vue, mais cela n'a pas abouti. De fait, j'ai travaillé comme salarié agricole deux ans à Saint-Hilaire-Fontaine avant de concrétiser mon installation à Isenay en novembre 1990. Durant mes 31 ans d'activité, j'ai largement assouvi ma passion de former et de transmettre. Pas moins d'une centaine de jeunes se sont succédé dans l'exploitation à mes côtés qu'ils aient été stagiaires ou apprentis. D'horizons divers, ils venaient du Morvan ou de l'étranger (Maroc, Roumanie, Chili, etc.), ou de formations différentes (de CAP agricole à ingénieurs). Grâce à eux, j'ai non seulement pu partager mes connaissances mais aussi beaucoup appris à leur contact. C'est un échange mutuel, dont la portée positive a touché toute ma famille. Encore aujourd'hui, je revois certains d'entre eux avec plaisir ».

Plus récemment, il participe, en tant que référent agricole, aux réunions « Imagine la jeunesse » lancées par le Conseil départemental de la Nièvre dans le cadre de son action «Imagine la Nièvre» visant par 30 engagements à améliorer ou développer la mobilité, l'accès à la culture ou aux soins.

Marcel Cottin tire une conclusion de tout ce parcours : *« le lien avec les autres et la convivialité sont les bases de la vie. Il faut savoir être tolérant afin d'aller l'esprit ouvert à la découverte de ce qui s'offre à nous. En suivant ces quelques principes, la retraite n'est plus un moment d'abandon comme je l'évoquais, mais vraiment un retour aux fondements qui font avancer collectivement la société. Encore une fois : c'est ensemble que l'on avance »*.

Chloé Monget

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// INTERVIEW

Violences : « *La ruralité a longtemps été oubliée* »

Si la parole des femmes s'est libérée avec le mouvement #MeToo en 2017 et que les dispositifs d'aide se sont développés depuis, la ruralité reste un lieu où il est plus compliqué de s'ouvrir. *« En voiture Nina et Simon.e.s »*, van qui sillonne les campagnes, est l'une des réponses.



En deux ans, près de 800 femmes sont montées à bord du van pour se confier sur tous types de sujets… 70 % concernaient des violences subies.

Le van *« En voiture Nina et Simon.e.s»*, point d'accueil itinérant dans le Nord porté par l'association Solfa, a pris la route en février 2021. Deux ans plus tard, près de 800 femmes sont montées à bord pour se confier sur tous types de sujets liés à leur sexe. 70 % concernaient des violences subies. Delphine Beauvais, directrice du pôle Violences faites aux femmes de Solfa, décrypte.

Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est Solfa ?

« Solfa, pour Solidarité femmes accueil, a été créée à Lille en 1947. Elle a toujours travaillé auprès, du côté et pour les femmes, et compte trois pôles : l'accompagnement des femmes en situation d'exclusion et de précarité, la protection de l'enfance et, depuis 2002, le pôle violences faites aux femmes qui regroupe 25 services et établissements du Nord-Pas de Calais. 73 salariés, 254 places d'hébergement : nous sommes l'un des plus importants pôles dédiés aux violences de France. Nous gérons six centres : à Lille, Hazebrouck, Dunkerque, Douai, Armentières et Hénin-Beaumont qui ont tous un point d'accueil ».

L'association a été fondée en 1947, le pôle Violences faites aux femmes en 2002. Pourquoi ?

« La conscientisation sociale a évolué. En 2002, une élue du Pas-de-Calais, sensibilisée à la question, décide qu'il doit y avoir un service d'écoute dédié sur son territoire. Une création qui a essaimé. Le pôle est resté à services et moyens constants jusque 2015-2016 et la vague #Metoo. Elle a fait exploser les révélations de violences et l'émergence des besoins de protection et accompagnement. Dans les milieux urbains ou ruraux, aisés ou précaires, la parole s'est libérée. Il était temps de sortir de cette idée que les violences sont un sujet personnel, propre au couple et qui ne regarde que lui. C'est en réalité une question, un fléau sociétal. Ça concerne tout le monde, les victimes et les auteurs mais aussi l'Éducation nationale, les politiques, l'entreprise, le milieu médical, les associations, les forces de l'ordre, les ministères… ».

Comment la société s'est-elle saisie du sujet alors ?

« Le Grenelle des violences a été organisé en 2019 : deux mois et demi durant lesquels tous les acteurs concernés se sont mis autour de la table pour faire le point sur l'existant, sur les besoins. Monde associatif, politique, de la justice, la santé… ne se parlaient pas assez ou ne se comprenaient pas. L'accueil des femmes violentées s'est amélioré, avec la création dans beaucoup de commissariats ou gendarmeries, de brigades ou cellules dédiées. L'arsenal législatif s'est développé depuis une vingtaine d'années pour mieux encadrer le droit à la protection d'une part, et la responsabilisation voire la condamnation d'autre part. La lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée grande cause nationale par Emmanuel Macron, à chaque mandat. Cela a donné lieu à des budgets dédiés, même si on peut faire toujours plus et toujours mieux car les besoins ne diminuent pas ».

Où pouvons-nous encore progresser ?

« Le parent pauvre de tout ça reste la prévention. Si on laisse les enfants aujourd'hui, on les retrouvera demain en victimes et/ou auteurs de violences. Il faut que l'égalité hommes/femmes soit au cœur de l'éducation des enfants, et qu'un jour ces questions ne soient plus un sujet, comme on ne se pose plus la question de mettre la ceinture de sécurité en voiture. On enseigne encore trop les hommes illustres en oubliant les femmes dans les établissements, qui s'emparent au cas par cas de ces sujets. L'éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation depuis une loi de 2001, elle n'est pourtant toujours pas dispensée dans les écoles à ma connaissance ».

Quelles sont les tendances ?

« C'est compliqué à dire mais une chose est sûre, le covid a accentué les situations de violences : avec l'entre-soi, le retour au télétravail, notre activité a augmenté de 20 à 30 % depuis 2020. De manière constante, on peut aussi affirmer que plus de 80 % des femmes porteuses de handicap sont victimes de violences ».

Les violences n'épargnent aucun milieu mais y a-t-il des endroits plus ou moins touchés ?

« Il y a des réalités territoriales différentes en effet. La ruralité a longtemps été oubliée notamment. On y parlait encore moins des violences, or on sait bien que ce n'est pas parce qu'on n'en parle pas que ça n'existe pas. Dans les campagnes, il est encore plus compliqué pour les femmes victimes de parler. Parce que l'entre-soi y est très fort, parce que les choses se savent beaucoup plus vite, que la représentation du « ça ne me regarde pas », du *« je ne sais pas ce qu'il se passe, ce sont leurs histoires et de toute façon il y a des violences dans toutes les familles »* est encore prégnante.

Nous nous retrouvons à accompagner des femmes dont le départ est encore plus compliqué qu'ailleurs, parce qu'elles ont travaillé auprès de leur mari sans jamais être salariées, parce qu'elles ont un lourd conflit de loyauté en se demandant comment leur départ pèsera sur l'affaire familiale. Sans oublier la question de la mobilité ».

C'est là que le van *« En voiture Nina et Simon.e.s »* intervient ?

« À la mise en service du van en 2021, l'idée était d'aller à la rencontre de deux publics : le monde rural et les quartiers sensibles qui, enclavés, subissent les mêmes problématiques. Chaque jour ou presque, il sillonne le Nord et se pose sur un marché ou tout autre lieu fréquenté, proposant aux femmes de discuter de tous les sujets. Cela va de l'égalité salariale aux droits, en passant par la sexualité. Le « e.s » indique aussi que le dispositif est ouvert à tous, y compris aux hommes qui se posent des questions. Si ce n'est pas l'unique point d'entrée, les questions de violences représentent presque 70 % des rencontres. Nous intervenons toujours avec une association du territoire, qui pourra assurer le suivi si besoin. Nous sommes une sorte de porte d'entrée. 383 entretiens ont été réalisés dans 85 permanences en 2021 et 369 dans 76 permanences en 2022. Le dispositif a depuis été décliné dans les autres départements de la région et devient un label au national ».

Un dernier message ?

« Il faut parler, ne rien laisser passer. Arrêter de penser que ça n'appartient qu'au couple. Et éduquer nos enfants ! ».

Propos recueillis
par Justine Demade Pellorce

SANTÉ

// VECTEURS DE MALADIES

Les tiques à l'épreuve du changement climatique

Alors qu'il existe près de 900 espèces de tiques à travers le monde, seules quelques-unes sont vectrices de maladies pour l'homme et l'animal dont la plus connue, la borréliose de Lyme. Depuis plusieurs années, de nombreux programmes de recherches sont menés pour améliorer les connaissances scientifiques sur l'écologie des tiques et les maladies qui en découlent, en tenant compte d'un paramètre nouveau : le changement climatique.



Pour connaître la densité de tiques dans un endroit, la méthode de récolte au drap est souvent utilisée.

Avec les beaux jours, l'invasion des tiques dans les jardins, en lisières de forêts ou dans les prairies n'est pas en reste. Depuis toujours, les tiques posent des problèmes de santé animale ou humaine, en transmettant des micro-organismes lors de leurs repas de sang. *« Toutes les tiques ne sont pas porteuses d'agents pathogènes, et toutes les piqûres ne conduisent pas au développement de maladies, quand bien même la tique qui a piqué est infectée »*, prévient l'Inrae, l'Institut national de la recherche agronomique qui a fait de la question des tiques un sujet crucial. *« En Europe occidentale, la tique qui pose le plus de problèmes de santé publique, en transmettant entre autres la maladie de Lyme, est l'Ixodes ricinus »*, précise Karine Chalvet-Monfray, professeur en biostatistique et épidémiologie, et directrice adjointe de l'UMR Epia (épidémiologie des maladies animales et zoonotiques). Pour essayer de mieux comprendre le cycle annuel du développement des tiques et les risques d'infection, l'Inrae s'est penchée sur plusieurs programmes de recherche, en s'intéressant notamment à la question du changement climatique sur l'évolution des populations en France.

Le changement climatique, la grande inconnue

« Le fil conducteur de nos différents projets est de comprendre la saisonnalité de l'activité des tiques par l'étude de la levée du jour, la température, l'humidité et les conditions météorologiques. Les valeurs moyennes sont en train de varier en raison du changement climatique », poursuit-elle. En effet, l'activité et l'abondance des tiques dépendant des conditions environnementales et météorologiques, le phénomène de changement climatique contraint les chercheurs à s'interroger sur le développement de ces acariens, devenus une véritable menace pour les espèces humaine et animale. Le projet Climatick (2018-2021) a donc permis d'éditer des cartes hebdomadaires d'activité d'Ixodes ricinus, en lien avec la séquence météorologique, grâce à un réseau de huit observatoires répartis sur la France métropolitaine (voir carte). *« Ce suivi se fait sur une longue période, et sur de longues séries, afin d'avoir les grandes tendances des variations interannuelles selon les saisons. Ces observations et nos connaissances ont permis de construire des modèles statistiques qui nous permettent de prévoir l'activité des tiques en fonction de la météo. En parallèle, nous avons développé des modèles mathématiques pour expliquer chaque étape du cycle de la vie de la tique dans un souci d'extrapolation du climat futur »*, déclare Karine Chalvet-Monfray. Ces modèles ont permis à l'Inrae de décrypter les différents phénomènes du développement de la tique, et notamment en termes de mortalité : *« il y a un optimum de température. S'il fait trop chaud ou trop froid, la tique meurt »*, poursuit-elle.



Éric Delmar

La période d'activité des tiques la plus forte s'étend généralement d'avril à juin en plaine et de mai à juillet en montagne.

Les tiques ne résistent pas aux fortes chaleurs

Ainsi, des simulations en climat futur 2050 et 2100 permettent d'étudier l'impact mais aussi d'envisager une meilleure adaptation. *« En Europe ou en Amérique du Nord, le réchauffement climatique s'est accompagné d'une remontée des tiques vers les zones les plus froides (Canada, Suède, Norvège, etc.) et en France vers les massifs montagneux (Alpes, Pyrénées, etc.). Les tiques Ixodes ricinus n'ont certainement pas un avenir prometteur dans les zones de fortes chaleurs et de sécheresse »*, décrit la scientifique. Le projet Climatick s'est aussi intéressé à la tique Hyalomma marginatum, apparue dans le sud de la France depuis une dizaine d'années (Gard, Ardèche) et vectrice potentielle du virus de la fièvre hémorragique Crimée-Congo. Un regard attentif est porté sur cette nouvelle espèce et son développement dans nos territoires.

Désormais, le travail de l'Inrae consiste à améliorer les cartes météo des risques des tiques. *« Nous devons être capables de déterminer les lieux et les moments où la menace est la plus forte pour informer les citoyens sur une vigilance toute particulière à adopter dans des zones et périodes à risque »*.

Toutefois, Karine Chalvet-Monfray alerte sur le fait que l'évolution du nombre de tiques ces dernières années n'est pas forcément due au changement climatique. *« La présence des ongulés sauvages, et plus particulièrement des chevreuils, a considérablement augmenté dans les zones boisées. Ces animaux sauvages sont d'excellents nourriciers des tiques, aidant à la prolifération de la population »*, conclut-elle.

Amandine Priolet

Signalez vos tiques !

Lancé en 2016, le programme de recherche CiTique (Inrae Nancy) mobilise tous les citoyens, professionnels de santé humaine ou vétérinaire ou encore chercheurs. Développée en partenariat avec le ministère de la Santé et l'Anses dans le cadre du plan Lyme, l'application Smartphone *« Signalement Tiques »*, gratuite et disponible sur IOS et Android, permet à tous de signaler en temps réel la présence d'une tique. Ainsi, la participation des citoyens à une collecte massive d'informations sur les tiques qui ont piqué les humains ou les animaux, est encouragée. Ces données collectées au niveau national visent à répondre à des questions de recherche concernant l'écologie des tiques et des maladies qu'elles transmettent. Pour aller plus loin dans les connaissances scientifiques, il est également proposé aux personnes victimes d'une piqûre de tiques d'envoyer la tique en question à l'adresse suivante : CiTIQUE – Laboratoire Tous Chercheurs, Centre Inrae Grand-Est Nancy, 54 280 Champenoux, pour une analyse plus approfondie. Ce travail participatif et collaboratif permet ainsi d'alimenter une tiquothèque, constituée d'échantillons et de données, unique en France, et à disposition des chercheurs.

Que faire en cas de morsure de tique ?



©ARSAura

Dès lors qu'une morsure de tique entraîne une plaque rouge appelée halo ou érythème migrant, il est indispensable de prendre rendez-vous chez son médecin généraliste.

Actifs de mars à novembre, les tiques, vecteurs de bactéries, virus et autres parasites, aiment les milieux humides (bois, buissons, prairies). Les agriculteurs, comme les bûcherons, paysagistes et autres gardes forestiers, sont les personnes les plus à risque de se faire mordre. Mais les particuliers, tout comme les animaux, font également partie du panel de personnes touchées. Quel geste réaliser en cas de morsure ? Comment éviter de contracter la maladie de Lyme ? Il faut savoir que toute piqûre de tique n'entraîne pas nécessairement la maladie de Lyme. Mais la vigilance doit être de mise pour éviter toute mauvaise surprise. Il est bien évidemment recommandé de porter des chaussures fermées et des vêtements couvrants pour éviter que les tiques s'accrochent. Selon Caroline Garcon, médecin chef du service Santé sécurité au travail au sein de la MSA Ardèche Drôme Loire, *« lors des pleines périodes de prolifération des tiques, il est impératif de s'auto-inspecter dans un miroir, matin et soir, pour s'assurer qu'il n'y ait ni tique, ni lésion, y compris au niveau du cuir chevelu. Il faut traquer tout signe qui pourrait expliquer une morsure »*. À noter que les tiques sont davantage attirées par les zones sensibles du corps, comme les plis inguinaux, les aisselles, le cou, derrière les oreilles, etc. *« Dès lors qu'une morsure de tique, encore présente ou non, entraîne une plaque rouge appelée halo ou érythème migrant, il est indispensable de prendre rendez-vous chez son médecin généraliste. Un traitement d'antibiothérapie est alors prescrit sur huit à dix jours pour éviter la diffusion de la maladie »*, conseille Caroline Garcon.

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

08/08/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 195 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,41	3,47	3,42	-0,09
		400-450	3,47	3,48	3,48	0,01
F	U	300-350	3,20	3,31	3,14	-0,10
		350-400	3,31	3,32	3,32	-0,07

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 176 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,30	3,30	3,30	
		400-450	3,24	3,36	3,29	0,05
		450-500	3,33	3,37	3,36	0,18
F	U	300-350	3,31	3,39	3,34	
		350-400	3,29	3,36	3,33	0,11

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 285 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,61	2,65	2,63	0,04
F	U	24 à 36 mois	2,95	3,35	3,10	-0,02
		- 5 ans	2,85	3,14	2,94	-0,03
		5 à 10 ans	2,75	3,13	2,83	-0,07
		+ de 10 ans	2,61	2,85	2,68	-0,04
	R	- 5 ans	2,60	2,85	2,76	0,01
		5 à 10 ans	2,47	2,76	2,64	-0,05
		+ de 10 ans	2,34	2,59	2,50	-0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 656 - Taux de vente : 97 %

Broutards/taurillons : Une bonne demande dans les lots vaccinés FCO et de qualité. Les sujets qui correspondent moins sont plus difficiles à commercialiser, comme les animaux moins lourds, déjà âgés et de qualité médiocre.

Laitonnes / génisses de 18 mois : Vente fluide et rapide à des cours fermes ! Aucun invendus.

Vaches / génisses de 30 mois : Offre généreuse mais hétérogène. Ce qui explique la variation des cours vers une légère baisse. Néanmoins, les sujets bien préparés et quelques soit leurs âges, se commercialisent rapidement à des cours inchangés.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

07/08/2023

Effectif : 146

Broutards :	(270 - 450 kg)	950 - 1510	3,34 - 3,54
Taurillons :	(385 - 425 kg)	1290 - 1380	3,19 - 3,42
Génisses 16 - 24 mois :	(245 - 455 kg)	680 - 1300	2,76 - 3,27
Génisses 24 - 36 mois :	(460 - 735 kg)	1170 - 2290	2,53 - 3,11
Vaches :		1590 - 1790	

Bovins gras : 2

Placement plus rapide en mâles à des cours plus soutenus. Peu d'invendus.
En femelles les tarifs sont sensiblement reconduits. Seulement 3 invendus.
Apports plus importants en vaches. Les animaux lourds et viandés se placent rapidement à des tarifs fermes.
Légère baisse en vaches âgées et maigres.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

07/08/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 621 - Vente : 85 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,69	3,77	3,72	-0,18
		de 38 à 44 kg	3,64	3,89	3,76	-0,15
		de 44 à 50 kg	3,29	3,82	3,53	-0,13
		+ de 50 kg	3,08	3,21	3,13	0,05
	R	de 32 à 38 kg	2,94	3,36	3,04	-0,65
		de 38 à 44 kg	3,10	3,56	3,36	-0,35
		de 44 à 50 kg	3,00	3,31	3,21	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 123 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M			1,27	1,35	1,31	-0,13
F	U	+ de 60 kg	1,32	1,45	1,39	-0,02
	R	- de 60 kg	0,86	1,13	0,96	
		+ de 60 kg	0,91	1,29	1,16	-0,04
	O	- de 60 kg	0,76	0,90	0,89	0,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 33 - Vente : 78 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	80	90	85	-38,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 783 - Taux de vente : 87 %

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/07/2023

Effectif : 150

Agneaux	131 - 160	(2,80 - 3,72)
Brebis	45 - 105	(0,79 - 1,50)

Commerce plus discuté en agneaux à des tarifs orientés à la baisse.
Cours stables en brebis. Seulement 2 invendus.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

02/08/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 79 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U (Charolais)	400-450	3,50	3,50	3,50	
	U (Limousins)	400-450	3,48	3,48	3,48	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 57 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,77	3,08	2,91	
		5 à 10 ans	2,67	3,02	2,82	-0,03
		+ de 10 ans	2,54	2,77	2,66	0,11

OBSERVATIONS

Effectif global : 136 - Taux de vente : 94 %.

Vaches : Les cours sont reconduits dans toutes les catégories. Les animaux recherchés sont ceux proche de la finition.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

02/08/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 679 - Vente : 72 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,30	3,76	3,54	-0,40
		de 38 à 44 kg	3,19	3,75	3,52	-0,41

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 522 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,38	2,26	1,55	0,24
		+ de 60 kg	1,58	2,33	1,88	0,15

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 182 - Vente : 84 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	71	105	79	-13,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 396 - Taux de vente : 84 %

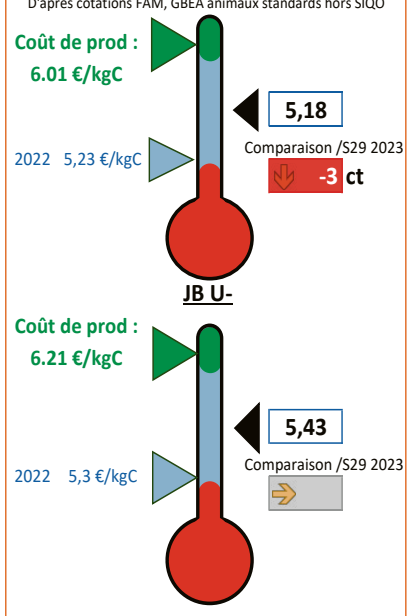
Agneaux : Chute vertigineuse des cours cette semaine, la demande semble en nette diminution. Beaucoup trop d'animaux pas annoncés (plus de la moitié) ne permettant pas d'attirer d'acheteurs supplémentaire.
Brebis : Cours euphoriques, la présence d'acheteurs favorisent les cours.

ANALYSES ET TENDANCES

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

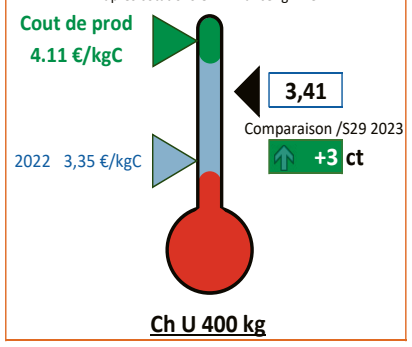
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

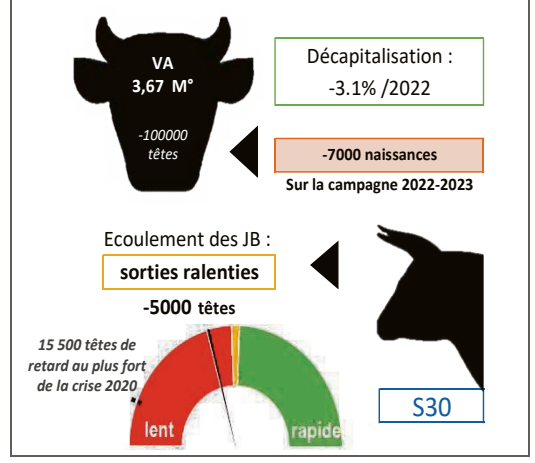
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

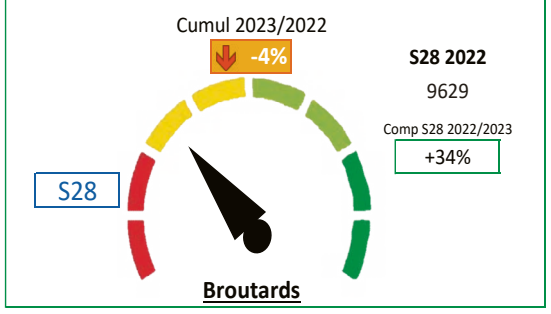
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

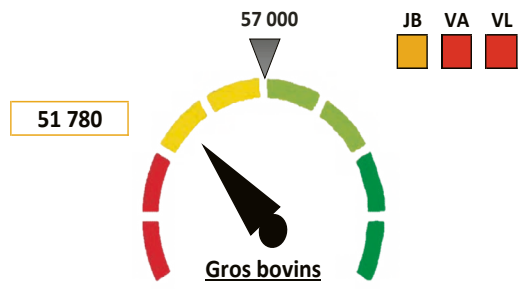
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 16 650 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,21	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,79	Génisse R + (€/kg éc.)
6,01	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,11	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er trimestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 32
du 7 au 13 août 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'offre est limitée ce qui rend le commerce plus actif avec peu d'invendus. Les lots de qualité, vaccinés autour de 350-400 kg trouvent facilement preneurs, les cours sont globalement reconduits. Inversement, les tarifs sont plus discutés dans les animaux plus légers, et de mauvaise qualité. En femelles, la demande reste dynamique : le placement est fluide et les tarifs fermes.

Gros bovins maigres : Les volumes sont de saison, parfois de qualité hétérogène. Les vaches lourdes et proches de la finition se valorisent toujours correctement à des tarifs fermes. Il faut concéder quelques centimes dans les sujets moins bien préparés.

Boucherie : L'offre est très limitée ce qui facilite le commerce. La demande est bonne en toutes gammes avec des cours facilement reconduits en races à viande et un arrêt de la baisse en vaches de types mixte et laitier.

Veaux : L'offre est toujours importante et le tri est toujours sévère, les places sont limitées tant à l'export qu'à l'intégration. Les tarifs sont globalement revus à la baisse. La marchandise inférieure est difficilement vendable. En veaux gras, le commerce est plus facile en femelles qu'en mâles.

Ovins : Les apports se stabilisent face à une demande calme mais régulière, ce qui permet de reconduire les cours après les fortes baisses de la semaine dernière. En brebis, la vente est toujours très facile à des cours en hausse en bonnes brebis.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Estimer la date de récolte de votre maïs (Alysé)

• Lundi 14 août

De 14 h à 16 h, à la ferme de Tontenant, à Pagny-le-Château. Comme chaque année, Alysé propose 13 rendez-vous en élevage du 14 au 24 août, dont trois en Côte-d'Or, en partenariat avec Dijon Céréales, pour aider les éleveurs à prévoir la bonne date d'ensilage de maïs.

Contact : Ophélie Collard (Alysé) au 06 06 50 97 31.

// Estimer la date de récolte de votre maïs (Alysé)

• Vendredi 18 août

De 9 h à 12 h, au silo Dijon Céréales, à Mirebeau-sur-Bèze, puis de 14 h 30 à 16 h 30, au lycée agricole de la Barotte, à Chatillon-sur-Seine.

Contact : Ophélie Collard (Alysé) au 06 06 50 97 31.

// Estimer la date de récolte de votre maïs (Alysé)

• Mercredi 23 août

De 9 h à 12 h, au silo Dijon Céréales, à Munois, puis de 14 h à 16 h, au Gaec Colson, à Moloy.

Contact : Ophélie Collard (Alysé) au 06 06 50 97 31.

NIÈVRE

// Foire d'ovins reproducteurs

• Samedi 12 août

Le Comité des foires de Corbigny organise sa foire aux ovins reproducteurs, inscrits et non inscrits, le 12 août sur le Champ de foire de la ville. L'accueil des animaux se déroulera à partir de 8 h pour un début de foire à 9 h. Une dizaine d'éleveurs de l'Allier, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire seront présents pour proposer à la vente des Texel, des moutons Charollais, des Bleus du Maine ou encore des Suffolk.

Renseignements : 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot).

// 46e foire nationale des reproducteurs ovins de Decize

• Mercredi 23 août

Chaque année, environ 250 béliers de 10 races différentes concourent pour le classement sur ascendance qui valorise ainsi le travail des 30 sélectionneurs présents à la Foire nationale des reproducteurs ovins de Decize. Cette dernière aura lieu le 15 août de 8h 30 à 13 h à la pointe des Halles (au bout de l'allée Marcel Merle) à Decize. L'achat de ces reproducteurs s'effectuera auprès d'élevages inscrits à un Organisme de Sélection ou en contrôle de performances officiel garantissant les conditions sanitaires au niveau Brucellose, visna maëdi et tremblante. Les races représentées seront Mouton Charollais, Texel, Suffolk, Hampshire, Charmoise, Berrichon du Cher, Ile de France, Southdown, Texel Belge, Rouge de l'Ouest (liste à confirmer auprès des organisateurs). Des primes et lots seront attribués par tirage au sort, pour l'achat d'un bélier sur la foire.

Pour tous renseignements, et confirmation de la présence de certaines races, n'hésitez pas à contacter Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.

// 1er marché semi-nocturne

• Mercredi 23 août

Les producteurs de J'veux du local organisent leur premier marché semi-nocturne le 23 août de 16 h à 21 h Place Mossé à Nevers.

Pour tous renseignements complémentaires ou pour les producteurs souhaitant s'inscrire au marché : Clémence Guillaumet, conseillère en circuits-courts, à clemence.guillaumet@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 20

YONNE

// Estimer la date de récolte de votre maïs (Alysé)

• Jeudi 17 août

De 14 h à 16 h, à l'Earl de la Pommeraie, à Treigny. Comme chaque année, Alysé propose 13 rendez-vous en élevage du 14 au 24 août, dont quatre dans l'Yonne, pour aider les éleveurs à prévoir la bonne date d'ensilage de maïs.

Contact : Ophélie Collard (Alysé) au 06 06 50 97 31.

// Estimer la date de récolte de votre maïs (Alysé)

• Vendredi 18 août

De 10 h à 12 h, à l'Earl Jacquemier, à Butteaux.

Contact : Ophélie Collard (Alysé) au 06 06 50 97 31.

// Estimer la date de récolte de votre maïs (Alysé)

• Lundi 21 août

De 10 h à 12 h, au Gaec de Souchon, à Tannerre-en-Puisaye, puis de 14 h à 16 h, au Gaec Soccard, à Domats.

Contact : Ophélie Collard (Alysé) au 06 06 50 97 31.

// Estimer la date de récolte de votre maïs (Alysé)

• Jeudi 24 août

De 10 h à 12 h, chez Florent Gourlot, à Étaule.

Contact : Ophélie Collard (Alysé) au 06 06 50 97 31.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

TRACTO PELLE JD410
Révisé, T.B.É.
3 godets, godet AV drop
Prix 8500 € STVA
CASS TRACT 21
03 80 23 30 22

01 - Achète tracteur tout état toute marque.
✆ 07 49 88 65 13

58 - Cause cessation vend tracteur Deutz 6120, 2021, 900 h., - chargeur Mailleux, - pirouette Kuhn 8702, 2016 (3103)
✆ 06 83 11 47 74 le soir

69 - vends mâles reproducteurs Limousins HBL, différentes origines, IA et docilité.
✆ 06 71 61 73 16

Travail du sol

38 - Vends herse rotative Kuhn 3m ; laveuse à noix 3m le tout en parfait état.
✆ 06 30 70 89 17

Récolte

07 - Décortiqueuse Canepa par brûlage, alimentation des châtaignes en continu par convoyeur. Très bon état. 13 000 € HT.
✆ 06 71 15 41 26

18 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland, type 80/70 ou 80/60, peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Arbo-viti

07 - Cherche gyrobroyeur occasion 1.20 m largeur environ.
✆ 06 89 17 62 32

Divers

01 - Vds 51 tuyaux arrosage ALU 100X9M, motopompe RUGGIERI, 30 tuyaux 50x6M (10 avec jets), 32 glissières autoroute, 4 auges Galva 2M50, 4 barrières de prairie 4-5M, 1 barre au garrot 5M, 1 bac de prairie.
✆ 06 08 30 23 30

01 - Vends 12 parois béton pour mur silo 6m x 2m, 10cm d'épaisseur 200€ l'unité.
✆ 06 07 68 22 34

bne bois negoce energie
ACHETE
TOUS BOIS
FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : David DELOCHE
06 77 54 43 97

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

21 - Vend auge, - cornadis, - poteaux, - barrière césarienne, - barrières nourrisseurs (3105)
✆ 06 87 17 70 58

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3201)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends rotalabour Kuhn EL 121 3 mètres ; 1 lève sac pour charger épandeur engrais ; 1 pulvérisateur Tecnoma 800L rampe 12 mètres ; 1 élévateur tapis Richon 9 mètres.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends ensileuse automotrice John Deere 5460 bec maïs type 664 bon état.
✆ 06 82 17 83 52

38 - Achète presse moyenne densité John Deere bon état.
✆ 07 84 41 13 73

42 - Vends rateau faneur Rémy, concasseur à grains, charrue trisocs 14 pouces.
✆ 04 77 97 45 32

58 - Vends faucheuse conditionneuse Vicon trainée 2.70 m, - faneuse Kuhn 5.50 m. hydro, - andaineur Khun 402, - presse bottes rondes 590 John Deere, - charrue Naud 5 corps mono-roue, - canadien Morris 4 m., - canadien Ebra 4 m., - vibro 5.50 m., - cover-crop Jean de Bru 32 disques en X, - herse plate lourde 6 m. - pulvérisateur Evrard 18 m., - 2 élevateurs à grains 12 & 14 m., - semoir à chaux granulés traîné 4 T., - moulin à farine, - aplatisseur FAO, - relevage avant John Deere 6400, - 1 pneu 445/85/22.5 (3104)
✆ 06 13 69 65 64 - 03 86 58 48 50

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous bon état 120 euros le lot
✆ 06 89 99 42 88

34 - Recherche Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + Tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

18 - Vends foin en bottes carrées.
✆ 06 18 61 82 53 ou 06 14 40 22 10

39 - Vends foin 2023 pour VL et génisses BR diamètre 150, région des lacs
✆ 06 38 64 17 38

42 - Cause retraite vds semence méteil fourrage 150 kgs, semence méteil grains 1150 kgs.
✆ 06 80 32 37 66

Fourrage

03 - Vends foin récolte 2023 botte ronde 200kgs environ 120x120 - Région Allier.
✆ 06 45 27 31 96

39 - Vente paille, blé, orge, foin de prairie naturelle, et foin de luzerne.
✆ 06 73 92 81 55

43 - Vends bottes de FOIN 300Kg 25 euros la botte.
✆ 06 71 02 24 97

43 - Vends FOIN de montagne prairie naturelle bottes rondes.
✆ 06 83 39 78 79

43 - Vends FOIN 60 bottes rondes bonne qualité 300kg liage filet.
✆ 06 42 44 03 44

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

63 - Vends foin de montagne bottes carrées 120/90 bonne qualité 12% MS, cause place stockage, 100 euros.
✆ 06 63 26 96 17

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Immobilier

01 - Recherche: Ferme, Exploitation agricole terrain sur toute la Région Rhône Alpes Auvergne .Discrétion
✆ 06 74 47 20 20

Suivez-nous sur notre page Facebook

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

07 - Cherche successeur dans Gaec 3 assoc. Exploit 175 chèvres lait en AOP + 55 V.A. En circuit court région Coiron
✆ 0623480271

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/ Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel …). Poste en CDD qui peut déboucher sur un CDI – 35h/ semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,77€ brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24





recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :

1 TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f – CDI

- Réaliser, à partir d'un portefeuille commercial et en prospection sur un secteur géographique défini, les achats de bovins.
- Organiser la production afin d'en améliorer la valorisation.

Formation BAC+2 dans le domaine agricole.
Permis de conduire

TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f

Vous êtes attiré(e) par le monde de l'élevage et la commercialisation des animaux et vous voulez en faire votre métier. Nous vous accompagnons durant toute votre alternance (Bac +2/3) !

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

69 - Cherche vendangeurs-ses 10 à 12 jours autour du 10 septembre nourri logé, tarif préfectoral.
✆ 06 73 80 06 37 HR

Demande

71 - Aide agri, sud 71, nord Rhône-Alpes, avant et pendant retraite + cherche vieux logement.
✆ 07 52 13 08 48

Mariage

25 - Néerlandais 45 ans parle français, secteur agricole cherche F. 40/45 ans secteur agricole/tourisme rural, bonne condition physique et morale pour s'installer dans les Pyrénées.
✆ Ecrire A TERRE DE CHEZ NOUS qui transmettra.

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de l'année et de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - vaches pleines HBL, vêlage d'automne et 10 laitonnes VIA GIE LAUV LIM (3101)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (2703)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Miche
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - GAEC Loiseau vend reproducteurs charolais viande et mixte génotypés 18 mois et veaux (3102)
✆ 06 27 15 80 86

58 - Vends 10 taureaux 18 mois + veaux de l'année HBC, SC, vêlage facile, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (3202)
✆ 06 08 78 05 01 ou
✆ 06 99 25 33 53

71 - Vends cheptel charolais, inscrit HBC, IBR A, cause cessation.
✆ 03 85 24 15 93

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, -vaches, -génisses. Vente permanente femelles et mâles reproducteurs.Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine (3006)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

71 - Vends 15 chèvres chamoisées en lactation + 1 boucs.
✆ 03 85 33 33 04 HR

Ovin

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

88 - Vends béliers Texel - 18 mois TB valeur génétique à partir du 15/08 agneaux agnelles livraison possible EARL Dion.
✆ 06 95 52 31 90

Equin

01 - Vends jument de trait pie noire pleine 16 ans licolée papier en règle.
✆ 06 72 56 66 46

63 - ACHETE chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ 06 81 21 25 20

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Suivez-nos publications sur Instagram

Regardez-nous sur YouTube

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



SARL POISSENOT Père & Fils
70600 Montarlot-lès-Champlitte
est à votre service pour tout travaux agricoles
et disponible pour tout ENSILAGE avec
ENSILEUSES CLAAS, BEC KEMPER
Tél. 06 84 36 85 18
ou 06 70 92 74 77

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ BOVINS VIANDE
☐ GRANDES CULTURES
☐ LAIT
☐ PORCS
☐ LA CHÈVRE
☐ PÂTRE
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ VIGNE
☐ VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €
☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

SAS NOUVELLE CHICANE

au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 Rue Principale -
21140 SOUHEY
901 439 547 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime du 01/03/2023, les associés, ont en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décidés qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL23009389

NON DISSOLUTION

EMK DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 2bis, rue Mariotte
21000 DIJON
510 763 766 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01/08/2023, les associés de la société EMK DEVELOPPEMENT,société à responsabilité limitée au capital social de 9 000euros avec siège social à 21000 DIJON, 2bis rue Mariotte,immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 510 763 766, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis et mention
La Gérance

AL23009393

TRANSFORMATION

SOCNA RESEAUX

SARL transformée en SAS
au capital de 10 000 euros
21 rue Beaumarchais
21000 DIJON
889 052 452 RCS DIJON

Aux termes du PV du 02/08/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.Les dénomination, objet, siège, durée, dates d'ouverture et de clôture de l'exercice et capital demeurent inchangés.
Romain GOUBY et Emilien LANIER, Gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par SocLanier, 59, rue de Dijon 21121 Fontaine lès Dijon 909 837 544 RCS Dijon, Présidente ; RGH, 21, rue Beaumarchais 21 000 Dijon 951 670 181 RCS Dijon, Directrice Générale ; Dar Diaf, 21, rue Beaumarchais 21 000 Dijon 910 086 925 RCS Dijon, Directrice Générale

AL23009400

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

LE BELENA

Société par actions simplifiée
au capital de 6.000,00 euros
Siège social : 1 Place de la Madeleine
21200 BEAUNE
503 804 262 RCS DIJON

Suivant décision du 31 juillet 2023, l'associée unique :
- a pris acte de la démission de la société LE BOURGOGNE de ses fonctions de Président, à compter du 31 juillet 2023, et a nommé à compter du même jour pour une durée indéterminée, Eric VORANGET demeurant au 6 rue de la Combe 21190 VOLNAY.
- a nommé en qualité de directeur général à effet du 31 juillet 2023, Véronique GIGANDET demeurant au 6 rue de la Combe 21190 VOLNAY
Pour avis

AL23009403

CARRÉ JURIS AVOCATS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PCMX

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15 000 €
Siège social : 17 rue de Belfort
71 100 CHALON-SUR-SAONE
RCS CHALON SUR SAONE 801 314 030

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 02.08.2023, il a été décidé le transfert du siège social du 17 rue de Belfort à 71 100 CHALON-SUR-SAONE au 16 rue d'Alsace à 21 200 BEAUNE à compter du même jour. L'article 3 des statuts sociaux a été modifié en conséquence.
Radiation au RCS de CHALON-SUR-SAONE. Nouvelle immatriculation au RCS de BEAUNE.

AL23009404

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

LAITIERE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Société par actions simplifiée
au capital de 323 000 euros
Siège social : 1 Route de Laborde –
21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE
819 381 948 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 21 juillet 2023, il résulte que le mandat de la société ETC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes, conformément aux articles L. 823-2-2 et D. 823-1-1 du Code de commerce. Pour avis.
Le Président.

AL23009407

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

MC GROUPE

Société à responsabilité limitée
au capital de 290 630 euros
Siège social : 13, rue du Pré Rondot
21850 ST APOLLINAIRE
827 921 180 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 13/07/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 13 rue PRE RONDOT 21850 SAINT-APOLLINAIRE au 2 rue des Savelles ARCEAU 21310 à compter du 13/07/2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.
La Gérance

AL23009413

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

MISS COOKIES EXPANSION

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 rue du Pré rondot
21850 ST APOLLINAIRE
834 350 332 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 13/07/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 13 rue PRE RONDOT 21850 SAINT-APOLLINAIRE au 2 rue des Savelles ARCEAU 21310 à compter du 13/07/2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.
La Gérance

AL23009414

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

MISS COOKIES FACTORY

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 13, rue du Pré Rondot
21850 ST APOLLINAIRE
820 521 235 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 13/07/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 13 rue PRE RONDOT 21850 SAINT-APOLLINAIRE au 2 rue des Savelles ARCEAU 21310 à compter du 13/07/2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.
La Gérance

AL23009415

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

MISS COOKIES FAMILY

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 rue du Pré Rondot
21850 ST APOLLINAIRE
789 449 139 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 13/07/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 13 rue PRE RONDOT 21850 SAINT-APOLLINAIRE au 2 rue des Savelles ARCEAU 21310 à compter du 13/07/2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.
La Gérance

AL23009417

TRANSFORMATION

Le 09/08/2023, les associés de la SARL DC DEVELOPPEMENTS, capital 560900€, 6,Allée André Bourland 21000 DIJON, 519110985 RCS DIJON, ont transformé la société en SAS à compter du même jour et adopté les nouveaux statuts. Dénomination, objet, siège, durée, dates de clôture d'exercice social, capital sont inchangés. Participation aux assemblées au jour de l'inscription en compte des actions. Une action donne une voix. Cession d'actions, sauf entre associés, soumises à agrément des associés. Nicolas COURBET et Pierre DOUCET ont cessé leurs fonctions de gérants.
Président : Pierre DOUCET demeurant Chapey 71190 BROYE
Directeur Général : Nicolas COURBET demeurant 28A Rue du Coteau 25480 PIREY
Commissaire aux comptes titulaire confirmé : EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

AL23009429

Exco Socodec

MODIFICATION DE GERANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CHATEAU

Société civile au capital de 121 959,21 euros
Siège social : 19 Boulevard Carnot
21000 DIJON
390 969 137 RCS DIJON

Par décision de l'associé unique du 31/03/2023, il a été constaté la fin du mandat de gérance de Françoise MICHELOT, décédée le 25/02/2023.
Mention RCS de DIJON.

AL23009430

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL BREDELLE

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 21500 FRESNES
809 069 867 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 3 août 2023, il a été décidé :
1°) d'étendre l'objet social aux activités d'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens ainsi qu'à toute activité liée à la production, la distribution, la vente et la promotion de l'électricité d'origine renouvelable, l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont intégrés à des bâtiments.
2°) de transférer le siège social de FRESNES à La Carolue 21500 ARRANS. Pour avis

AL23009434

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCCV DIMA

SCCV au capital de 1000€
26 rue du Faubourg St Nicolas
21121 Fontaine-lès-Dijon
485 216 881 RCS de Dijon

Le 30/06/2023, l'AG Mixte a décidé de transférer le siège social 3 rue Auguste Frémiet 21000 Dijon, à compter du 08/07/2023. Mention au RCS de Dijon

AL23009450

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DIMA 1

SCCV au capital de 1000€
26 rue du Faubourg St Nicolas
21121 Fontaine-lès-Dijon
RCS de Dijon 493420947

Le 29/06/2023, l'AG Mixte a décidé de transférer le siège social 3 rue Auguste Frémiet 21000 Dijon, à compter du 08/07/2023. Mention au RCS de Dijon

AL23009451

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AMM

SCI au capital de 2000000€
26 rue du Faubourg St Nicolas
21121 Fontaine-lès-Dijon
RCS de Dijon 494794902

Le 30/06/2023, l'AG Mixte a décidé de transférer le siège social 3 rue Auguste Frémiet 21000 Dijon, à compter du 08/07/2023. Mention au RCS de Dijon

AL23009452

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU POETE

SC au capital de 1524,49€
26 rue du Faubourg St Nicolas
21121 Fontaine-lès-Dijon
RCS Dijon 348850041

Le 03/07/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social 3 rue Auguste Frémiet 21000 Dijon, à compter du 08/07/2023. Mention au RCS de Dijon

AL23009453

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

IMMO EIFFEL

SCI au capital de 200000¤
26 rue du Faubourg St Nicolas
21121 Fontaine-lès-Dijon
RCS Dijon 532786928

Le 03/07/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social 3 rue Auguste Frémiet 21000 Dijon, à compter du 08/07/2023. Mention au RCS de Dijon

AL23009454

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES COURBES ROYES

SC au capital de 100000€
26 rue du Faubourg St Nicolas
21121 Fontaine-lès-Dijon
RCS Dijon 518249800

Le 03/07/2023, le Gérant a décidé de transférer le siège social 3 rue Auguste Frémiet 21000 Dijon, à compter du 08/07/2023. Mention au RCS de Dijon

AL23009455

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ELASTE

SAS au capital de 304016€
26 rue Faubourg St Nicolas
21121 Fontaine-lès-Dijon
RCS Dijon 333600443

Le 03/07/2023, le Directoire a décidé de transférer le siège social 3 rue Auguste Frémiet 21000 Dijon, à compter du 08/07/2023. Mention au RCS de Dijon

AL23009457

Notaire

THOMAS-CROLET NOTAIRES
25, rue de la Ferté
71150 CHAGNY

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une délibération du 2 AOUT 2023, les associés du GFA LAHAYE-BLANCHARD groupement foncier agricole au capital de 597.950 euros ayant son siège à POMMARD (21630) place de l'Eglise, RCS DIJON : 340.861.483 ont décidé, à compter de ce jour, de nommer Madame Catherine MOREY demeurant à MEURSAULT (21190) 5 rue de la Barre et Monsieur Bernard LAHAYE demeurant à SAINT JULIEN (21490) 24 rue de la Combe en qualité de co-gérants en remplacement de Monsieur Serge LAHAYE démissionnaire.
Dépôt légal au RCS de DIJON
Pour avis, le notaire

AL23009471

TRANSFORMATION

SARL S.B.

SARL Au capital de 10.000 €
Siège social :
ZAC dite de la Porte de Beaune -
21200 BEAUNE
453.250.938 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 24/07/2023 a décidé, à compter du même jour, la transformation de la Société en Société par actions simplifiée, l'adoption comme nouvelle dénomination sociale S.B. et la nomination de M. Bernard SALVAT en qualité de président.
Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme - Ancienne : Société à responsabilité limitée.
Nouvelle : Société par actions simplifiée.
Dénomination sociale - Ancienne : SARL S.B.
Nouvelle : S.B.
Administration - Ancienne : Gérant : Bernard SALVAT. Nouvelle : Président : Bernard SALVAT - 11 Chemin des Gouttières à SAINT LOUP GEANGES (71350).
Admission aux assemblées et droit de vote - Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Agrément - En cas de pluralité d'associés, les actions sont librement cessibles entre associés, entre conjoints, entre ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, ascendant ou descendant n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées à tout autre tiers étranger à la Société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL23009480

BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIETE MEDICALE DE PARTICIPATIONS DE BOURGOGNE

SPFPL sous forme de SARL
au capital de 6.000 euros
Siège : 18 Cours du Général De Gaulle
21000 DIJON
RCS DIJON : 877 759 126

Par décisions unanimes en date du 6 avril 2023, les associés ont décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire le cabinet EXCO SOCODEC, 51 Avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis

AL23009485

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

IMMOBILIERE AMDI

SAS au capital de 228673,53€,
26 rue Faubourg St Nicolas,
21121 Fontaine-lès-Dijon,
RCS Dijon 301769949

Le 30/06/2023, l'AG Mixte a décidé de transférer le siège social 3 rue Auguste Frémiet 21000 Dijon, à compter du 08/07/2023. Mention au RCS de Dijon.

AL23009486

// GÉRANCE

CONSEIL Avocat

AVIS DE CESSION PARTIELLE D'ACTIFS (BRANCHE COMPLETE D'ACTIVITE)

Suivant ASSP en date du 17/07/2023 enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1 le 25/07/2023, dossier 2023 00037304, référence 2104P01 2023 A 02023, la SAS OPTIC LONGVIC au capital de 7 500 €, RCS DIJON N°484 429 444, dont le siège social est 9, route de Dijon 21600 LONGVIC, exploitant un fonds de commerce de vente au détail d'optique, a cédé une branche complète d'activité de vente au détail d'optique sise 1 rue Bernard Laureau 21110 GENLIS (SIRET n°484 429 444 00025), connue sous l'enseigne OPTIC GENLIS, à la SARL ORACLE, au capital de 20 000 €, RCS DIJON N°953 032 430, siège social au 1 rue Bernard Laureau 21110 GENLIS,
Le prix de cession de 360 000 € a été réparti de la façon suivante : éléments incorporels 321 500 € et éléments corporels 38 500 €. La date du transfert de propriété et d'entrée en jouissance a été fixée au 17 /07/2023. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 (DIX) jours de la dernière en date des publications légales, à la SARL 2T CONSEIL AVOCAT sise 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON.
Pour avis.

AL23009431

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDEDE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUEAU SOL A JOUEY
Par arrêté préfectoral n° 1099 du 10/07/2023, est organisée du 30 août 2023 à 9 h 00 au 03 octobre 2023 inclus à 17 h 00, soit 35 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Jouey, d'une puissance de 1730,4 Kwc, déposée par la société «RP6». Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) est consultable :
• sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, auservice urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 106, de 9 h 15 à 11h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
• sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetespubliques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques/JOUEY/JOUEY-PC-325-22B-0003-photovoltaique
• sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Jouey aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
• Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/ep-centrale-solaire-photovoltaique-au-sol-jouey
• Adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
ep-centrale-solaire-photovoltaique-au-sol-jouey@mail.registre-numerique.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Jouey.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Jouey, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 03 octobre 2023 avant 17 h 00 à l'adresse suivante :
ep-centrale-solaire-photovoltaique-au-sol-jouey@mail.registre-numerique.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le sitehttps://www.registre-numerique.fr/ep-centrale-solaire-photovoltaique-au-sol-jouey pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Jean-Luc JEOFFROY, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public : en mairie de Jouey :
Mercredi 30 août 2023 de 9h00 à 12h00
Mercredi 13 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
Samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
Mardi 3 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à monsieur Gaël VANNIER - RP6 Mobile: 07 78 41 82 77
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madamel a directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Jouey, à la direction départementale des territoires – 57rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetespubliques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques/JOUEY/JOUEY-PC-325-22B-0003-photovoltaique
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Pour la directrice départementale des territoires,
La directrice adjointe
Nadine Muckensturm

AL23009082

// DIVERS

LEGATIS DIJON GENLIS

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen**, CRPCEN 21012, le 3 avril 2023, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial, entre :
Monsieur Pascal **CHATAGNIER**, retraité, et Madame Odile Bernadette **CAUMONT**, retraitée, demeurant ensemble à IZIER (21110) 1 rue Saint Claude.
Monsieur est né à SAINT-USAGE (21170) le 24 novembre 1960,
Madame est née à VARANGES (21110) le 11 avril 1959.
Mariés à la mairie de LONGVIC (21600) le 4 février 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Apport de bien propre

Madame Odile CHATAGNIER née CAUMONT déclare apporter à la communauté :

Désignation

A IZIER (CÔTE-D'OR) 21110, 1 Rue Saint Claude,
Section A
N° 730
Lieudit 1 RUE SAINT CLAUDE
Surface 00 ha 10 a 97 ca
les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23009489

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 07/08/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : ATHIE: Libre
Landes
Urbanisme : RNU
26 a 49 ca
- La muniere: A-454-460 - Les cressonnes: A-554 - Les replats de chasey: A-238
SAINT-GERMAIN-LES-SENAILLY: Libre
Landes, prés et terres Urbanisme : RNU
2 ha 08 a 80 ca
- Champeau: C-742-776[728] - La flie: ZE-6(B)-6(C)-6(D)-6(AJ)-6(AK) - Le village: AB-41 - Les margelles: ZH-82
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
MAREY-SUR-TILLE: prés, terres – Urbanisme : RNU
175 ha 33 a 15 ca
- 'Au dessus des fourches': ZN- 16(J)- 16(K) - 'Champ grey': ZK- 12(A)- 12(BJ)- 12(BK)- 15 - 'Cheville': ZD- 1(A)- 1(B)- 2(A)- 2(B) - 'Combe a la feuille': ZO- 10(J)- 10(K) - 'Comme au bassin': ZM- 68- 69
- 'Entre les potets': ZN- 6- 8 - 'Grand pre': ZE- 54[12](J)- 54[12](K)- 54[12](L) - 'Jonchenot': ZH- 3(J)- 3(K)- 3(L) - 'Jouey': ZN- 30(J)- 30(K)- 30(L)- 30(M) - 'La charme': ZM- 24- 26- 35- 36 - 'La fourcaule': ZM- 20- 21
- 'Le bal': ZI- 28[22](A)- 28[22](B) - 'Le bassot': ZL- 35(J)- 35(K)- 35(L)- 36(J)- 36(K) - 'Les chenes du meix': ZH- 36[1] - 'Les commes': ZK- 3- 4- 8 - 'Les savieres de bezanciere': ZH- 23(J)- 23(K)
- 'Les savieres de jonchenot': ZH- 24(J)- 24(K)
- 'Les varennes': ZL- 43(B)- 43(AJ)- 43(AK)- 43(AL)- 43(AM)- 44- 59(J)- 59(K) - 'Les vernots': ZL- 12- 21- 22- 25- 29- 30(B)- 30(AJ)- 30(AK)- 31(B)- 31(AJ)- 31(AK)
- 'Mouillesse': ZI- 3(A)- 3(B)- 3(C) - 'Pre haut': B- 242[220](J)- 242[220](K) - 'Pres au douaire': ZM- 6(A)- 6(B)- 11- 12- 13- 16- 17
- 'Rafays': ZH- 4(J)- 4(K) - 'Sous la voie d is': ZN- 1(J)- 1(K)- 2
- 'Sous tavane': ZH- 2(J)- 2(K) - 'Sur la vigne': ZK- 26[16] - 'Sur le regulion': ZN- 20- 23
5 ha 58 a 23 ca
- 'Le village': AB- 141(J)- 141(K) - 'Mouillesse': ZI- 365[355]
13 ha 88 a 20 ca
- 'Champ grey': ZK- 10(J)- 10(K)- 10(L)- 10(M)
- 'Champs sous l allier': ZO- 13(A)- 13(B) - 'Le devant de la montagne': ZO- 9(J)- 9(K)
9 ha 11 a 80 ca
- 'Montigny': ZN- 4(J)- 4(K) - 'Sur le regulion': ZN- 24
53 a 00 ca
- 'Les commes': ZK- 7
VILLEY-SUR-TILLE: prés, terres – Urbanisme : RNU
11 ha 09 a 90 ca
- 'Champ thibault': ZA- 54 - 'La charbonniere': ZA- 47- 48- 49 - 'Les herbues': ZD- 41- 43 - 'Les montants': ZD- 59- 62- 63 - 'Varenne des contrats': ZA- 51
3 ha 64 a 60 ca
- 'Folminot': ZA- 1(A)- 1(B)- 2(A)- 2(B)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/08/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23009463

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ROCKY

SAS au capital de 5 000 €
Siège social
4, impasse des Acacias
21490 BRETIGNY
880 263 322 RCS DIJON

Par Assemblée Générale du 30/04/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Olivier Perroud, demeurant 4 impasse des Acacias 21490 Bretigny, Président, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4 impasse des Acacias 21490 Bretigny. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS. Le Liquidateur

AL23009330

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ROCKY

SAS en liquidation
au capital de 5 000 €
Siège social
4, impasse des Acacias
21490 BRETIGNY
880 263 322 RCS DIJON

Par assemblée générale du 30/04/2023, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Olivier Perroud de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

AL23009331

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BABY-FOOT

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 euros
Siège social : Hameau d'Huilly

ANNONCES LÉGALES

21230 ALLEREY
Siège de liquidation : Hameau d'Huilly
21230 ALLEREY
523 394 690 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 16 novembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Denis DUREUIL, demeurant Hameau d'Huilly 21230 ALLEREY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé Hameau d'Huilly 21230 ALLEREY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL23009383

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LES CHARMILLONS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 117 385,74 euros
Siège social :
Rue de champ Rosé – ARCELOT -
21310 ARCEAU
Siège de liquidation :
Rue de champ Rosé – ARCELOT -
21310 ARCEAU
384 917 167 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 02/08/2023 à ARCEAU a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Roland MARIVET, demeurant Rue de champ Rosé – ARCELOT – 21310 ARCEAU, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON en annexe au RCS.
Pour avis - Le Liquidateur

AL23009420

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Séverine DEMIERRE-BERNARD, le 28/07/2023, il a été constitué une société civile immobilière dénommée CINTA, d'une durée de 99 ans, dont le siège a été fixé à DIJON (21000) 13 rond-point Edmond Michelet, ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire,l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Capital social : 390.000 euros divisé en 39.000 parts de 10 euros chacune.
Apports : en numéraire d'un montant global de 390.000 euros.
Gérant : Mme Béatrice Chantal Christiane DEBEAUX, née à VALENCE(26000) le 31 mars 1966, demeurant à DIJON (21000) 13 rond-point Edmond Michelet
La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.
POUR AVIS ET MENTION
Me S. DEMIERRE-BERNARD, notaire.

AL23009386

AVIS DE CONSTITUTION

ATHENAEUM DEVELOPPEMENT
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITE
Au capital de 10.000 €
Siège social : 5 Rue de l'Hôtel Dieu
21200 BEAUNE
RCS DIJON
Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL immatriculée au RCS de DIJON, dénommée ATHENAEUM DEVELOPPEMENT, au capital de 10.000 €, ayant pour objet : A destination de clients professionnels, l'achat et la vente de vins, spiritueux, livres et autres articles du vin, édition de livres et de cartes viticoles ; toute opération de fermage ou métayage viticole ainsi que la participation dans toutes structures, notamment sociétés ou groupements à objet viticole.
Le siège social est 5 Rue de l'Hôtel Dieu – 21200 BEAUNE. Le Gérant est Monsieur Pierrick MULLER, demeurant 3 Rue de la Poste – 71150 CHAGNY.
Pour Avis,

AL23009401

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION : GUILLOTEAU-ROUGET ; Société civile immobilière au capital de 30 000 euros ; Siège social : 21 Voie Romaine, 21700 ST BERNARD ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST BERNARD du 25 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société Civile Immobilière ; Dénomination sociale : GUILLOTEAU-ROUGET ; Siège social : 21 Voie Romaine, 21700 ST BERNARD ; Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel ; - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; - l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble ; - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; - la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; - et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 30 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Guillaume ROUGET et Madame Laure GUILLOTEAU, demeurant 21 Voie Romaine, 21700 ST BERNARD ; Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par une décision des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.
La Gérance

AL23009402

IMMATRICULATION

CLVMP 23
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 30 rue du Centre
21490 ST JULIEN

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST JULIEN du 02/08/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SCI ;
Dénomination sociale : CLVMP 23 ;
Siège social : 30 rue du Centre - 21490 ST JULIEN.
Objet social : - l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis - la construction de tous biens immobiliers - l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Madame Christel SADOINE, demeurant 30 rue du Centre – 21490 ST JULIEN et Madame Laetitia JACOT, épouse IMBERT, demeurant 57 rue du Transvaal – 21000 DIJON.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis - La Gérance

AL23009422

AGIS Avocats
Maître Antoine CONVERSET
9 boulevard Rembrandt
21000 DIJON
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Arc-sur-Tille du 31 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : B2JL
Siège : ZA - 7 rue des Renardières, 21560 Arc-sur-Tille
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet : La prise de participations ou d'intérêts en France et à l'Etranger par tous moyens - apports, souscriptions, acquisitions d'actions, d'obligations, droits sociaux - dans toutes sociétés, affaires ou entreprises existantes ou à créer.
Toutes opérations se rapportant à l'administration et à la gestion des sociétés qu'elle contrôle ou pourra contrôler, à la recherche et au développement de procédés ou produits nouveaux et toutes prestations de services en matière administrative, financière, commerciale et technique au profit desdites sociétés, affaires ou entreprises.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Monsieur Benjamin LEVEQUE
Demeurant 34 Boulevard de Strasbourg, 21000 Dijon,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
POUR AVIS Le Président

AL23009442

AGIS Avocats
Maître Antoine CONVERSET
9 boulevard Rembrandt
21000 DIJON
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Arc-sur-Tille du 31 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LL holding
Siège : ZA - 7 rue des Renardières, 21560 Arc-sur-Tille
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet : La prise de participations ou d'intérêts en France et à l'Etranger par tous moyens - apports, souscriptions, acquisitions d'actions, d'obligations, droits sociaux - dans toutes sociétés, affaires ou entreprises existantes ou à créer.
Toutes opérations se rapportant à l'administration et à la gestion des sociétés qu'elle contrôle ou pourra contrôler, à la recherche et au développement de procédés ou produits nouveaux et toutes prestations de services en matière administrative, financière, commerciale et technique au profit desdites sociétés, affaires ou entreprises.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Monsieur Laurent LEVEQUE
Demeurant 11 rue du Lavoir, 21110 Cessey-sur-Tille,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
POUR AVIS, le Président

AL23009443

AGIS Avocats
Maître Antoine CONVERSET
9 boulevard Rembrandt
21000 DIJON
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Arc-sur-Tille du 31 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Sempervirens
Siège : ZA - 7 rue des Renardières, 21560 Arc-sur-Tille
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet : La prise de participations ou d'intérêts en France et à l'Etranger par tous moyens - apports, souscriptions, acquisitions d'actions, d'obligations, droits sociaux - dans toutes sociétés, affaires ou entreprises existantes ou à créer.
Toutes opérations se rapportant à l'administration et à la gestion des sociétés qu'elle contrôle ou pourra contrôler, à la recherche et au développement de procédés ou produits nouveaux et toutes prestations de services en matière administrative, financière, commerciale et technique au profit desdites sociétés, affaires ou entreprises.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Monsieur Bertrand LEVEQUE
Demeurant Ferme de l'Aiguillon Sud, 3 Route de Tellecey, 21270 Binges,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
POUR AVIS Le Président

AL23009444

Notaire

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 2 août 2023 a été constitué un groupement forestier ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination forestière composant son patrimoine.
La production de bois ;
La captation de carbone, et en conséquence la réception de crédit-carbone ;
Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou qui en dérivent normalement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements forestiers.
Dénomination : GROUPEMENT FORESTIER DU MOULIN DE MIGE.
Siège : QUETIGNY (21800), 23 Boulevard Olivier de Serres.
Durée : 99 années.
Apports :
- Apport en nature : QUARANTE MILLE EUROS (40 000.00 EUR)
- Apports en numéraire : CENT TRENTE MILLE EUROS (130 000.00 EUR)
Le montant total des apports s'élève à CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (170 000.00 EUR), somme égale au montant du capital social.
Cession des parts : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé exploitant les biens forestiers du groupement. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
Le premier gérant est, d'un commun accord entre les constituants : Monsieur Jean-François DUMAND, demeurant à QUETIGNY (21800), 23 Boulevard Olivier de Serres, né à AUXERRE (89000) le 23 janvier 1955.
La durée de ses fonctions est : illimitée
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON (21).
Pour avis Le notaire.

AL23009465

NIÈVRE

// MODIFICATION

PROROGATION DURÉE

CORAYL SARL au capital de 38000€ Siège social : Quai Romain Mollot 58400 La Charite-sur-Loire. 773 801 568 RCS Nevers Le 01/07/2023, l'associé unique a décidé de proroger la durée de la société jusqu'au : 29/08/2072.
Dépôt au RCS de Nevers

AL23009357

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LJ2M

Société civile
au capital de 2 000 euros
Siège social : 62, rue du Point du Jour
58660 COULANGES LES NEVERS
900 914 508 RCS NEVERS

Par AGE du 02.07.2023, le siège social a été transféré au 26, rue Colette, Lieudit Vernuche, 58640 VARENNES-VAUZELLES, à compter du même jour.
Pour avis.

AL23009382

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

RUE DE LA PIQUE

Société civile Immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 62, rue du Point du Jour
58660 COULANGES LES NEVERS
913 379 095 RCS NEVERS

Par AGE du 02.07.2023, le siège social a été transféré au 26, rue Colette, Lieudit Vernuche, 58640 VARENNES-VAUZELLES à compter du même jour.
Pour avis.

AL23009384

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

PARQUETERIE DU BEAU SOLEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : Le Beau Soleil
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
RCS NEVERS 323 685 453

Le 01.07.2023, l'AGE a décidé :
- Le changement de dirigeants :
Ancienne mention :
M. PETITRENAUD Didier, Président, demeurant 8 route de Marigny, 58190 DIROL
M. PETITRENAUD Xavier, Directeur général, demeurant 5 Place Saint-Laurent, 58000 NEVERS
Nouvelle mention : M. PETITRENAUD Didier, Directeur général, demeurant 8 route de Marigny, 58190 DIROL
M. PETITRENAUD Xavier, Président, demeurant 5 Place Saint-Laurent, 58000 NEVERS
- Le changement de dénomination sociale :
Ancienne mention : PARQUETERIE DU BEAU SOLEIL
Nouvelle mention : PARQUETERIE BEAU SOLEIL
Pour avis.

AL23009388

ALPHA EXPERTS NEVERS

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dénomination : HEXAGO'.
Forme : SAS.
Capital social : 25 000 euros.
Siège social : 18 rue des Tuileries - Lieudit Chauffour,
58210 MENOU.
903 457 091 RCS de Nevers.Aux termes d'une décision en date du 23/06/2023, les associés ont pris acte de la démission des fonctions de directeur général de Monsieur Nicolas BERHAULT à compter du même jour. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23009397

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

MODIFICATION DU CAPITAL

Suivant acte reçu par ME GUERIN PEREIRA Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE le 24/06/2023, publié et enregistré le29/06/2023 au SPFE de NEVERS 1, Volume 5804P01 2023PN°5688, les associés de la société dénommée SCI JEANNE D'ARC INVESTISSEMENT, ayant son siège social à ANNAY(58450), 91, rue de la Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro 900519927 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS, au capital de 100,00 euros, a décidé d'augmenter le capital de 74000 euros par apport en nature.
Nouveau capital : 74100 euros. Art 7 et 8 des statuts modifiés.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23009437

Comptafrance

MODIFICATION DU PRESIDENT

JOLIVOT BOULANGERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : Route de Nevers,
58240 FLEURY-SUR-LOIRE
823697826 RCS NEVERS

Par AGO du 01/07/2023, il résulte que Monsieur Olivier JOLIVOT, demeurant 2B Route de Saint Parize, 58240 FLEURY-SUR-LOIRE a été nommé en qualité de Président pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Thomas JOLIVOT, démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président

AL23009439

MODIFICATION DU CAPITAL

G.F.A. MARTIN

GFA au capital de 150 619,63 €
Siège social : 44 Avenue du Docteur Dollet
58170 LUZY
403 245 905 RCS NEVERS

La collectivité des membres associés du GFA dénommé «G.F.A. MARTIN» réunis en AGE le 19/7/2023 a autorisé le retrait de 3 associées et constaté la réduction du capital social de 150 619,63 € à 127 432,13 € par rachat et annulation de 3042 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : «Le capital est fixé à 980 000,00 F. Il est divisé en 19.760 parts sociales de 50 Francs chacune, portant les numéros 1 à 19.760 inclus»
Nouvelle mention : «Le capital est fixé à 127 432,13 €. Il est divisé en 16 718 parts sociales de 7,62 euros chacune, portant les numéros 1 à 16 718»
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
POUR AVIS
La gérance

AL23009445

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL SCI POIVRE

SCI POIVRE au capital social de 300 Euros Siège social :3 rue saint florent 67200 STRASBOURG RCS 449 997 865 Le 01/03/2023, L'AGE a décidé de transférer le siège social au 1 Rue de Flore 58190 BAZOCHES, à compter du 01/03/2023. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS et radiée au RCS de STRASBOURG.

AL23009446

ALPHA EXPERTS NEVERS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

HOLDING CLW

Société par actions simplifiée
au capital de 1 484 720 euros
Siège social : 5 Impasse du Puits Fleuri - La Pouge
58210 SAINT-PIERRE-DU-MONT
794470856 RCS NEVERS

L'AGE du 30/06/2023 a décidé, à compter du même jour :
- de réduire le capital de 1 484 720 euros à 834 000 euros par voie de réduction du nombre des actions.
- de modifier l'objet social de la société qui devient : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous locaux nus ou aménagés commerciaux, professionnels, industriels, d'habitation, de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque, acquisition et gestion de tous systèmes de placements dans le domaine de l'immobilier, de tout portefeuille de valeurs mobilières, investissements dans tous produits bancaires, d'assurance, d'épargne et de placement ; acquisition, détention et gestion de titres de sociétés à prépondérance immobilière et d'une façon générale toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

AL23009472

ALPHA EXPERTS NEVERS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

WPC

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Lieu-dit Les Morins - Impasse des Patureaux
58320 GERMIGNY SUR LOIRE
811 292 010 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 01/08/2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location de véhicules et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL23009473

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)
2, route de Dornes

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SCI CANOT-CREUSET

Société Civile Immobilière
Au capital de 127.665,48 euros
Siège social : Le Bourg
58300 COSSAYE
Immatriculée au RCS de NEVERS :
778450437

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du24 juin 2023, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter du 24 juin 2023 et pour une durée indéterminée : Mme CREUSET Marie Christine épouse DOLHEN demeurant 59 Bis Grande Rue 77140 MONCOURT FROMONVILLE. En remplacement de Mme CANOT Magdeleine Marie veuve CREUSET pour cause de démission.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23009488

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte de changement de régime matrimonial reçu par Maître Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE, le 27 Juillet 2023 portant adoption du régime de la communauté universelle entre : M. Christian, René CAUDRON, né à SAINT OUEN (93400) le 15 mai 1949, de nationalité française, et Mme Bernadette, Charlotte, Etiennette BRAVARD, son épouse, née à ARLANC (63220) le 30 septembre 1952, de nationalité française, demeurant ensemble COSNE COURS SUR LOIRE (58200) lieu-dit Chemin de la Chapelle - Sainte Brigitte Villechaud, mariés à PERN (46170), le 8 mars 1971 initialement sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts. Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour avis le Notaire.

AL23009405

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 28 juillet 2023, Madame Jacqueline Lucie BRIONNE, retraitée, veuve de Monsieur Jean André BRUNEAU, demeurant à la Maison de retraite C.O.S.A.C. RN 151, née à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) le 14 janvier 1923, est décédée à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) le 4 mai 2023, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire à LA CHARITE SUR LOIRE, le 17 juillet 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, référence CRPCEN 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23009427

Notaire

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire (Nièvre)
9 rue René Couard

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

M. Jean-François MEUNIER, né le 26/02/1962, et Mme Edwige Désirée Martine NAULT, née

TRIBUNAL DE COMMERCE

AUTRES GREFFES

Par jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 21 juin 2023 arrête le plan de cession concernant la société :
SAS NEW COURT
Adresse du siège : 9 Boulevard du général de gaulle 92120 MONTROUGE RCS : 888 796 430
Au profit de : SA GROUPE LA BOUCHERIE (RCS ANGERS 500 198 775), SARL CHEZ COCO ET CARLA (RCS CRETEIL 852 867 332), M. Yan DUBAELE et M. Hacène MEDJNOUN.
Par jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 21 juin 2023 a prononcé la liquidation judiciaire à l'égard de la société : SAS NEW COURT
Adresse du siège : 9 Boulevard du général de gaulle 92120 MONTROUGE RCS : 888 796 430
Désigne liquidateur Me Legras De Grandcourt Patrick 31 AVENUE FONTAINE DE ROLLE 92000 Nanterre et la SCP BTSG mission conduite par Me Marc SENECHAL 15 RUE DE L'HOTEL DE VILLE 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
Le greffier

AL23009378

Jugement du tribunal de commerce de Bobigny, prononce en date du 28 juin 2023, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :
SAS DU PAREIL AU MEME - DPAM
Adresse du siège : 3 Rue Christophe Colomb 91300 Massy
RCS 326019775
Sous le numéro 2023J00876, date de cessation des paiements le 31 décembre 2022 désigne Administrateur SELARL Fhb en la personne de Maître Hélène Bourbouloux 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELARL AJassociés prise en la personne de Me Nicolas DESHAYES, 46 Promenade Jean Rostand, 93000 avec pour mission : assistance , Mandataire judiciaire SELARLU Bally M.J. 69 Rue d'Anjou 93000 Bobigny et la SELAFA MJA prise en la personne Me Axel CHUINE, 14/16 Rue de Lorraine, 93000 Bobigny, et ouvre une période d'observation expirant le 28 décembre 2023 Le mandataire judiciaire devra déposer la liste des créances dans les 15 mois à compter de la publication au Bodacc du jugement d'ouverture.
Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.
Le greffier

AL23009390

Par jugement du Tribunal de Commerce de Rennes en date du 31 juillet 2023 arrête le plan de cession totale dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société
SAS L3P
Adresse du siège : 5 Rue de la Hautière Zone Artisanale de la Hautière 35590 L'Hermitage
RCS RENNES/NEVERS : 834 908 021
Au profit La société SAS VESTITI, demeurant 36 avenue de Bobigny, 93130 Noisy-Le-Sec RCS BOBIGNY 344 577 523, sans faculté de substitution, et de la société SAS TEDi Distribution Les Ateliers Nouveaux 8 -10 rue des Blés 93210 La Plaine Saint-Denis RCS BOBIGNY 918 857 020, avec faculté de substitution au profit de toutes sociétés dont il détiendra, directement ou indirectement le contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, ou qui sera détenue directement ou indirectement par une société détenant directement ou indirectement le contrôle de TEDI.
Le Greffier

AL23009479

ANNONCES LÉGALES

le 01/09/1976, demeurant à STANDELAIN (58), Bois Renaud, mariés à ST ANDELAIN le11/06/2016, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la séparation de biens. L'acte a été reçu par Me Anne JUILLET,notaire à POUILLY S/LOIRE, le 24/07/2023. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me A. JUILLET, notaire à POUILLYS/LOIRE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par LR/AR ou acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent. Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

AL23009436

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, le 26 juillet 2023,
Mr VETIZOU Fabrice, et Mme SIMON Nathalie Blanche Laure, dt à la CELLE SUR LOIRE (Nièvre) 19 route des Robards Chantereine, mariés à CLERMONT FERRAND (63000) le 19 Juin 1996, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE 14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
POUR INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL23009448

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/07/2023 a décidé la dissolution de la SARL DUO CONFORT, au capital de 10 000 €, 678 Avenue de la République, 58600 GARCHIZY, immatriculée au RCS de NEVERS : 751.557.729.000.17 et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/07/2023.
Monsieur BRIAT Sylvain, demeurant 30 Route d'Eugnes, 58400 CHAULGNES est nommé en qualité de liquidateur de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le siège de la liquidation est fixé au 30 Route d'Eugnes, 58400 CHAULGNES.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

AL23009380

AVIS DE DISSOLUTION

BSF EXPERTISES

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 2 500,00 €
Siège social : 23 Boulevard de La République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
822 211 751 RCS NEVERS

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 23 juin 2023 la dissolution anticipée de la société à compter du 23 juin 2023 suivie de sa mise en liquidation.
A été nommé comme liquidateur Monsieur Benoît FLEURIET, demeurant 24 Place de La Fontaine Hilaire - 18300 MENETREOL-SOUS-SANCERRE, a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social au 23 Boulevard de La République - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur

AL23009398

CLÔTURE DE LIQUIDATION

G.A.E.C. COGNARD

Capital : 321 500,00 euros
Siège social : Le Bourg
58170 SAVIGNY-POIL-FOL
Siège de la liquidation : Le Bourg
58170 SAVIGNY-POIL-FOL
452 967 086 RCS NEVERS

Le 31/12/2022, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2022. La société sera radiée du RCS de NEVERS.
Pour avis

AL23009432

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés de :
la Société dénommée SCCV DE BOUISSOUDY, au capital de 86.000 euros dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 6 Place Clémenceau, identifiée au SIREN sous le n° 508 252 681 et immatriculée au RCS de NEVERS,ayant pour liquidateur : Mr Pierre Gilbert MEYRIGNAC, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 6 Place Georges Clémenceau, se sont réunis.
Il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à liquidation, compte tenu du patrimoine de la société.
La liquidation a été déclarée clôturée.
Le procès-verbal de l'Assemblée d'approbation sera conformément à la loi, déposé au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS.
Le Liquidateur

AL23009459

DISSOLUTION

TERRIER PROJET

SCI au capital de 500 €
Siège social : 32 Route de Nevers
58180 MARZY
492.761.333 RCS NEVERS

La collectivité des associés, par décision unanime en date du 30/04/23, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/23, sa mise en liquidation, et a nommé comme liquidateur Monsieur Cyril SEVIN, demeurant 24 Bis Route de Lyon 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, et mention en sera faite au Répertoire National des Entreprises.

AL23009466

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TERRIER PROJET

SCI au capital de 500 €
Siège social : 32 Route de Nevers
58180 MARZY
492.761.333 RCS NEVERS

La collectivité des associés, par acte unanime en date du 03/07/23, a approuvé les comptes de liquidation du 30/04/23, a donné quitus au liquidateur Monsieur Cyril SEVIN, a déchargé ce dernier de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet au 30/04/23.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, et radiation sera faite auprès du Répertoire National des Entreprises.

AL23009467

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DU CHAILLOU en liquidation

Siège de liquidation :
1 Domaine du Chaillou - Agland -
58330 BONA
Au capital de 351 900 euros
R.C.S. NEVERS - N° 489 991 851

L'assemblée générale réunie le 1er août 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 30 juin 2023, déchargé M. Philippe VERNILLAT, demeurant 1 Domaine du Chaillou - Agland - 58330 BONA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL23009476

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 28/07/2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle :TMS
Capital social :1 000 euros
Siège social : 1 rue des Mouillés 58150 TRACY SUR LOIRE
Objet : Courtage en assurances pour tous types de contrats
Président : Monsieur Anthony MARTINHO demeurant 1 rue des Mouillés 58150 TRACY SUR LOIRE
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.
Pour avis.

AL23009385

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI LEIFFEIT ; Siège social : 81, rue du Commandant Leiffeit – 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 4 000 € ; Gérance : M. Hugo MARX dt à MARS SUR ALLIER (58) – 14, Chemin de Maré ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL23009395

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LA BOULANGERIE DU BOULEVARD
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 2 000 €
Siège social : 46, Boulevard Camille Dagonneau – 58640 VARENNES VAUZELLES
Objet social : Fabrication fraîche associée à la vente en gros et au détail de pains, viennoiseries et pâtisseries – Restauration rapide
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : La société L3AP sise à NEVERS (58) – 2, rue des Docks (919 400 200 RCS NEVERS)
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL23009412

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à ST AUBIN LES FORGES du 02 Août 2023, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : EARL des vieux champs ;
- Siège : ST AUBIN LES FORGES (58130), 3 Chemin de l'Arboretum - La Grande Mare ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- Capital : 7B500,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : Madame Virginie PRIOUX, , demeurant 3 Chemin de l'Arboretum - La Grande Mare 58130 ST AUBIN LES FORGES. en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée ;
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.
POUR AVIS
La gérance

AL23009416

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 20/07/23, il a été créé la SCI suivante :
Dénomination : M971SF
Siège social : 49, rue du Colonnel Rabier 58200 Cosne Cours sur Loire
Objet : l'acquisition par vente ou apport ou acquisition de parts de société immobilière ou l'exploitation par bail, location ou autrement, la jouissance, la gestion et l'exploitation de locaux ou biens immobiliers.
Capital : 300 €
Durée : 50 ans
Gérance : Monsieur LEMOYNE Rémy, demeurant à Cosne Cours sur Loire 126, Bis Rue Emile Combes 58200.
Cession de parts : Les cessions de parts sociales entre vifs sont libres entre associés. Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23009418

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SENS FUNERAIRE

SASU au capital de 60 000 €
Siège social
7 Rue Bellenave, 89100 SENS
951 593 177 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 20/07/2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 7 Rue Bellenave 89100 SENS au 175 Avenue de Sénigallia 89100 SENS à compter du 20/07/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS -La Présidente

AL23009303

FIDAL
AVOCATS
3 & 5 rue Evariste Galois
63064 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

PNEU LAURENT

Société en nom collectif
au capital de 4 420 000 euros
Siège social
Route de Sauvigny le Bois
89200 AVALLON
425 920 212 RCS AUXERRE

Le 30/06/2023, l'Associée unique a pris acte de la démission de M. Eric FAIDY de son mandat de Président à effet du 28/07/2023 et a nommé en qualité de Président à compter du même jour : M. Pawel Mikolaj KRZAKALA domicilié Route de. Sauvigny le Bois 89200 AVALLON.

AL23009338

SCI au capital de 200€
LA TUILERIE, 89550 HERY
482 215 779 RCS Auxerre

L'AGO a décidé, le 07/07/2023, de transférer le siège social de la société, le 07/07/2023 au 1 LE RACINET, 85610 LA BERNADIERE
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée : 99 ans
Gérance : Mme MOREAU CHARLOTTE, 1 LE RACINET, 85610 LA BERNADIERE
La société sera radiée du RCS de Auxerre et réimmatriculée au RCS de La Roche sur Yon

AL23009369

AVIS DE MODIFICATION

LA TOUR CARREE

Société Civile Immobilière au capital de 39637,00 EUR, dont le siège social est à THURY (89520) 9 rue du Guichet. Immatriculée au RCS 348 457 805 AUXERRE.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 juillet 2023, Monsieur Didier BEAUNE, associé gérant, décédé à CLAMART, le 2 février 2023, a été revoqué de sa fonction de gérant et quitus lui a été consenti.
Monsieur Frédéric BEAUNE, associé, né le 25 janvier 1989 à PARIS (75014), demeurant à PARIS (75018) 165 rue Championnet, est nommé gérant de la société.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion.
Le notaire.

AL23009392

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : CJV SYSTEM.
Forme : SAS.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 31 Quai DE LA REPUBLIQUE, 89000 AUXERRE.
880952270 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 11 juillet 2023, les actionnaires ont décidé, à compter du 11 juillet 2023, de transférer le siège social à 48 RUE DES ROCHES, 93100 MONTREUIL.
Radiation du RCS d'Auxerre et immatriculation au RCS Bobigny.

AL23009408

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : IAM IMMOV.
Forme : SAS.
Capital social : 101000 euros.
Siège social : 31 Quai DE LA REPUBLIQUE, 89000 AUXERRE.
842578759 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 11 juillet 2023, les actionnaires ont décidé, à compter du 11 juillet 2023, de transférer le siège social à 48 RUE DES ROCHES, 93100 Montreuil.
Radiation du RCS d'Auxerre et immatriculation au RCS de Bobigny.

AL23009409

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SASU BRASSERIE LARCHE

au capital de 90 000 euros
Siège social : 89 Rue Bellocier -
9100 SENS
485 168 801 RCS SENS

Aux termes d'un PV des décisions de l'associée unique du 30/06/2023, il résulte que le mandat de la société AUDIT TERREUIL LAUGUER ASSOCIES (ATLAS), Commissaire aux Comptes titulaire est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
POUR AVIS
Le Président

AL23009421

LDS GROUPE

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL MARTIGNON

Société à responsabilité limitée
en cours de transformation en société civile
au capital de 200 000 euros
Siège social : 106 rue Bourneil,
89000 AUXERRE
538 903 139 RCS AUXERRE

Suivant délibération en date du 30 juin 2023, la collectivité des associés a préalablement modifié son objet social, puis décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, la transformation de la Société en société civile à compter du 30 juin 2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 200 000 euros, divisé en 20 000 parts sociales de 10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Objet : Ancienne mention : le télé-secrétariat (permanence téléphonique, traitement de textes et travaux informatiques, secrétariat télématique, télécopie), la domiciliation commerciale, la vente d'appareils, produits et accessoires de télécopie et communication, l'acquisition et la gestion de tous portefeuilles de titres ou de valeurs mobilières, le coaching en gestion d'entreprise.
Nouvelle mention : l'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société, l'acquisition et la gestion de tous portefeuille de titres ou de valeurs mobilières.
Monsieur Charles MARTIGNON et Madame Véronique MARTIGNON, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par : Monsieur Charles MARTIGNON et Madame Véronique MARTIGNON, 106 rue Bourneil, 89000 AUXERRE, tous les deux associés de la société.
Pour avis
La Gérance

AL23009426

AUDITEF
EXPERTISE COMPTABLE SOCIALE ET CONSEIL DE GESTION

NON DISSOLUTION

S & C

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 13 RUE ARRAULT
89130 TOUCY
R.C.S : AUXERRE 852 357 987

Au terme d'une décision en date du 29 Juin 2023, l'Assemblée Générale de la société SAS S & C, sis 13 Rue Arrault 89130 Toucy, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidée qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour Avis
Madame WHIDEN

AL23009447

NOMINATION DE CO-GÉRANT

VAZ CONSTRUCTION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 77 260,00 euros
Siège social : 9 route de la Gare -
89600 VERGIGNY
492 294 665 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1er mai 2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Madame Conceiçao VAZ demeurant 18 route de la Gare - 89600 VERGIGNY, en qualité de cogérante de la société pour une durée illimitée, à compter de ce jour.
Monsieur Jorge DA SILVA VAZ reste également cogérant pour une durée illimitée.
Pour avis, la gérance.

AL23009460

MODIFICATION DU CAPITAL

GFA DE BREUILLE
Groupement foncier agricole au capital de 265.599,27 €
Siège social : VARENNES (89144) Cidex 315 RCS AUXERRE 384.405.148
Aux termes d'un acte reçu par Maître BERARDO notaire à MALIGNY, le capital social a été augmenté par suite d'apports en nature et a été porté à 265.599,27 €.
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2022, la modification des statuts suite à l'augmentation de capital a été approuvée et Madame Josette GOURMAND épouse POMMIER a été nommée en qualité de co-gérante.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour mention, le gérant.

AL23009462

TRANSFERT DE SIÈGE

LES VOVES BC

SCI au capital de 31 000 €
Siège social : 12 FAUBOURG DE LA POTERNE
89210 BRIENON SUR ARMANCON
949 551 014 RCS SENS

Aux termes de l'AGE du 01/08/2023, il a été décidé de transférer le siège social au **71 Rue Dranem Ld la rue neuve 89110 AILLANT SUR THOLON** à compter du 01/08/2023.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23009461

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Révision allégée n° 1, dite «Entrée de ville» du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Par arrêté n° 2023-06, en date du 4 août 2023, le président de la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM)a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision allégée n° 1, dite « Entrée de ville » du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCAVM.
L'enquête publique se déroulera sur une durée de 32 jours consécutifs, du vendredi 1er septembre 2023 à 9h au lundi 2 octobre 2023 à 17h30.
Les caractéristiques principales du projet sont de permettre la réduction des bandes d'inconstructibilité liées à l'autoroute A6 et aux routes classées à grande circulation,établies à 75 et 100 mètres, sur les communes d'AVALLON, ÉTAULES, MAGNY et SAUVIGNY-LE-BOIS, à savoir :
- Le long de la RD 606, sur les communes de :
- AVALLON, pour la zone d'activités « Porte d'Avallon »,
- AVALLON/SAUVIGNY-LE-BOIS, pour la zone d'activités de la Croix Verte et de l'Étang,
- AVALLON, à son entrée ouest,
- MAGNY, pour la zone d'activités « Bon Juan » et son projet d'implantation de panneaux photovoltaïques au sol,
- Le long de la RD 646, sur la commune de :
- MAGNY, pour la zone d'activités « Porte du Morvan »,
- Le long de l'autoroute A6, sur les communes de :
- SAUVIGNY-LE-BOIS, pour l'ancienne base autoroutière et un projet photovoltaïque au sol au lieu-dit des Battées,
- MAGNY, pour un projet de développement d'une activité économique et de transition énergétique,
- Le long de la RD 944, sur la commune de :
- ÉTAULES, pour la zone d'activités du Champ Ravier visant à accueillir l'extension de l'unité de méthanisation.
Monsieur Pascal GERMAIN, Président de la CCAVM, est la personne responsable du projet de révision allégée n° 1 du PLUi auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur Pascal GERMAIN dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
L'enquête publique est domiciliée au siège de la CCAVM, sis 9 rue Carnot à AVALLON, dont les jours et horaires habituels d'ouvertures sont : du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures, excepté le jeudi où l'ouverture au public se fait uniquement l'après-midi de13h30 à 17h. Le périmètre de l'enquête publique est celui de la CCAVM, soit ses quarante-huit (48) communes membres.
A été désignée par le Président du Tribunal administratif de DIJON, Monsieur Jean Bernard PECHINOT en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jacques SIMONNOT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, côtés et paraphés par Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de la CCAVM et en mairie d'AVALLON, d'ÉTAULES, de MAGNY et de SAUVIGNY-LE-BOIS, aux jours et horaires habituels d'ouverture.
Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site Internet de la CCAVM à l'adresse suivante :https ://cc-avm.com/plui-ra1
Un poste informatique, permettant la consultation du dossier d'enquête sous format numérique, sera mis à disposition du public au siège de la CCAVM et sera consultable aux jours et heures habituels d'ouvertures.
Les observations et propositions pourront être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur par voie électronique directement sur le site Internet de la CCAVM, dont l'adresse est précisée ci-avant, ou via l'adresse de courrier électronique suivante : enquete.publique@cc-avm.fr
Les observations et propositions pourront également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse suivante : À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur du PLUi de la CCAVM, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, 9 rue Carnot 89200 AVALLON.
Les observations et propositions transmises par voie électronique, voie postale ou voie de registre seront librement consultables sur le site Internet de la CCAVM,durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : https ://cc-avm.com/plui-ra1
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux lieux, jours et horaires de permanence suivants
- AVALLON, Siège de la CCAVM : le vendredi 1er septembre, de9h à 12h et le lundi 2 octobre, de 14h30 à 17h30 ;
- ÉTAULES, mairie : le samedi 16 septembre, de 9h à 12h ;
- MAGNY, mairie : le lundi 2 octobre, de 9h à 12h ;
- SAUVIGNY-LE-BOIS, mairie : le vendredi 1er septembre, de14h30 à 17h30.
Il est rappelé que les permanences seront ouvertes à toute personne indépendamment de son lieu de résidence.
L'avis de la Mission régionale d'autorité environnemental esera versé au dossier d'enquête publique.
À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le Président de la commissaire enquêtrice. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le Président de la CCAVM et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.
Le Président de la CCAVM disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.
Le commissaire enquêteur adressera son rapport et ses conclusions motivées au Président du tribunal administratif de DIJON et au Président de la CCAVM. Le Président de la CCAVM transmettra ensuite simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au Préfet de l'Yonne.
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de la CCAVM et en mairie des communes membres, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sur le site internet de la CCAVM : https://cc-avm.com
Au terme de l'enquête, la révision allégée n° 1 du PLUi de la CCAVM, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

AL23009474

// DIVERS

SOCIÉTÉ ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES
SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
ATELIER DU CUIR LA BOUTIQUE (L') SASU
Liquidation Judiciaire du 18/04/2023 du 18/04/2023
85 Grande Rue - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 juillet 2023.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL23009428

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 2 août 2023 dressé par Maître Lucile DUMAIRE.
Monsieur Bruno Didier Alain BEYER né le 16 décembre 1959 à PARIS 20ème.
Et Madame Sylvie Michelle Isabelle TRECHER née le 27 novembre 1962 à MEULAN EN YVELINES.Demeurant ensemble 13 Route du Stade, 89190 LES SIEGES.
Mariés le 19 septembre 1987 par devant l'officier de l'Etat civil de BAGNEAUX sous le régime de la séparation de biens.
Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec attribution au dernier des vivants.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL23009411

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUXERRE - Dans le cadre du contournement Sud d'Auxerre, rétrocession de parcelles en nature de terre, bois taillis, friches, landes, en vue de compensations environnementales

- 1 ha 02 a 93 ca - Vaux profonde: YC-117 - Zonage : zone N du PLU
- 22 a 80 ca - Le creusis: YA-105 Zonage : zone A du PLU
- 32 a 91 ca - Tachignone: B-83-85 Zonage : zone A du PLU
- 12 a 91 ca - Dessus la vaux de bouc: B-581 - Zonage : zone A du PLU
- 1 ha 69 a 14 ca - Cote de poiry: BZ-73[57]-76[49]-77[48] - La cote au loup: A-963-964 - Poiry: IR-31[1068]-32[234] - Zonage : zone N et UH du PLU.

CHARNY OREE DE PUISAYE - pré et bois-taillis - 58 a 60 ca - La prairie de saint denis: 343ZK-26-27-71 - zonage : zone Na du PLUi

ESCAMPS - terre - 55 a 11 ca - Avigneau: AC-22[92] - zonage : zones N et Nh du PLU

POURRAIN - terre, pré, lande et bois-taillis - 48 ha 83 a 81 ca - Bois de la breille: ZT-5(A)-5(B) - Champs du bois: ZT-37(A)-37(B) - Cote du tertre: ZD-160 - La croix grillot: ZH-72(J)-72(K)-79(B)-79(AJ)-79(AK) - La fontaine de paroy: ZW-27(J)-27(K)-28-29-30-32(A)-32(B)-34 - La piece du bas: ZW-40(A)-40(B) - Le bas de talin: ZV-8-265[9] - Le petit pre: ZT-40(A)-40(B)-40(CJ)-40(CK)-41-42 - Le pre carreau: ZT-39 - Le pres: ZE-44(J)-44(K)-45 - Les berlottes: F-1034 - Les bordats: ZS-128 - Les corvees: ZD-144 - Les corvees nord: ZD-36 - Les graillots: ZV-34 - Les grandes breilles: ZV-48(J)-48(K)-49(J)-49(K) - Les sablons nord: ZD-111 - Les taffinottes: ZT-44 - Les varennes: ZC-35(A)-35(B) - Les vignes de paroy: ZV-52 - Paroy: ZV-58 - Pouceau: ZV-40-41-44(A)-44(B)-45 - Pre galtin: F-398(J)-398(K) - Pres de talin: ZV-14-18(B)-18(AJ)-18(AK) - Sous le chemin de nantou: ZW-22(J)-22(K)-24(J)-24(K)-26(J)-26(K) - Vignes des batailles: ZT-78(A)-78(B)-78(C)-78(D)-79(A)-79(B) - zonage : zones A et N du PLU

VILLEBLEVIN - terres, eau, peupleraie et bois taillis - 4 ha 68 a 09 ca - La boutique: U-494[17] - Le saulsis de la mothe: U-18-21- 284[4]-294[28]-295[29]-296[36]-297[35]-298[34]-299[33]-300[32]-301[31]-302[13]-303[37]-304[39](J)-304[39](K)-305[40](J)-305[40](K)-306[41](J)-306[41](K)-307[42](J)-307[42](K)-308[43](J) 308[43](K)-309[44]-406[287]-495[19]-498(J)-498[20](K)-500[278]-501[279]-503[280] - Pres de la goulotte: U-251[187](J)-251[187](K) - Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 28/08/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23009484

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

O PRIX KC

SASU au capital de 5000 € (Cinq mille euros)
Dont le siège se situe au
14 RUE OLYMPE DE GOUGE
89 400 MIGENNES
Enregistrée au RCS de Sens
sous le numéro 880 151 949

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 25 MAI 2023 tenue au siège social de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2023et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 14 RUE OLYMPE DE GOUGE 89 400 MIGENNES
Elle a nommé comme liquidateur, Monsieur ALEXIS GAROS 14 RUE OLYMPE DE GOUGE 89 400 MIGENNES en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens..
LE PRESIDENT

AL23009396

DISSOLUTION

DESPRES ENTREPRISES

SARL au capital de 1 200 €
Siège social : 326 BIS AVE DE LA GRANDE DEMOISELLE
89170 ST FARGEAU
527 890 297 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AG du 30/06/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/07/2023, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur Mme Brigitte GILET demeurant 5 LES PERRIAUX, 89350 CHAMPIGNELLES avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 5 LES PERRIAUX 89350 CHAMPIGNELLES adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL23009394

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : MCI LECLERE.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 11 Rue HENRI PRIOU, 89210 CHAMPLOST.
821688744 RCS de Sens.
Aux termes de l'AGE en date du 31 mai 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Fabien LECLERE demeurant 11 RUE HENRI PRIOU, 89210 CAHPLOST et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du SENS.
Le liquidateur

AL23009406

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LES ENFANTS VIVIEN

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : SENS
89100 37 BD DU 14 JUILLET
Siège de liquidation : 37 Boulevard du 14 Juillet
89100 SENS
453 046 922 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 juillet 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre VIVIEN, demeurant 37 Boulevard du 14 Juillet 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 37 Boulevard du 14 Juillet 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23009438

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PC2M

SCI en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 53 rue du Bief –
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Siège de liquidation : 357 chemin de la Cour –
83680 LA GARDE FREINET
528 747 827 RCS SENS

L'AGO réunie le 10 juillet 2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Patrice CARILLON, demeurant 357 chemin de la Cour – 83680 LA GARDE FREINET, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL23009441

DISSOLUTION ANTICIPÉE

S.A.R.L. HALLOY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30 489,80 Euros
Siège Social : 84, Grande Rue Aristide Briand
89200 AVALLON
R.C.S. AUXERRE B 418 957 452

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2023 et sa mise en liquidation amiable.
L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe HALLOY, domicilié 11, Rue Porte Auxerroise à AVALLON (89200), lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé à 84, Grande Rue Aristide Briand à AVALLON (89200). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre.
Pour avis, le liquidateur,

AL23009449

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 18/07/2023 de la SARL en liquidation JML, au capital de 31 860 euros, dont le siège social et le siège de liquidation sont au 1 ter, Le Grand Chaumont, 89110 CHASSY, 337 982 284 RCS SENS, a approuvé les comptes de liquidation au 30/06/2023, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30/06/2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS.

AL23009458

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LA SAULIRE

Au capital de 800,00 EUR
Siège social : (89380) APPOIGNY,
Route de Joigny
RCS AUXERRE n° 522 943 778

Monsieur Frank BOURGEOIS, demeurant à BORMES-LES-MIMOSAS (89230), 4 allée des roches agissant en qualité de liquidateur et après avoir procédé aux opérations liquidatives, a décidé la clôture de la liquidation de la société dont la dissolution a été publiée dans le journal « Liberté de l'Yonne », le 20 décembre 2018 n°51 et 52.
Le dépôt des actes a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL23009478

DISSOLUTION

ATOUT NET

SASU au capital de 5.000,00 €
Siège social : Z.A. Pierre Barré
Bâtiment 6 Avant
89100 GRON
817 859 812 RCS de SENS

Aux termes d'une décision en date du 04/08/2023, l'Actionnaire Unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 15/08/2023, nommé liquidateur M. Christophe MUGNIER, 4 Quai de la Fausse Rivière - 89100 SENS, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
La correspondance concernant la liquidation devra être adressée chez le liquidateur, 4 Quai de la Fausse Rivière - 89100 SENS.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23009482

DISSOLUTION

AC2N SERVICES

SASU au capital de 1.000,00 €
Siège social : Z.A. Pierre Barré
Bâtiment 6 Avant
89100 GRON
829 070 499 RCS de SENS

Aux termes d'une décision en date du 04/08/2023, l'Actionnaire Unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 15/08/2023, nommé liquidateur M. Christophe MUGNIER, 4 Quai de la Fausse Rivière - 89100 SENS, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
La correspondance concernant la liquidation devra être adressée chez le liquidateur, 4 Quai de la Fausse Rivière - 89100 SENS.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23009483

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 26/07/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : AU BON VIVANT Capital : 4000€ Siège social : 6 rue de la Controlerie 89510 Passy. Objet: La fabrication et la livraison de repas à domicile, l'exploitation d'une activité de traiteur, prestations de services liées à la restauration et restauration ambulante. Durée : 99 ans. Gérant : M. Thierry Petitfour, 196 avenue des Muguets 93220 Gagny. RCS : Sens

AL23009355

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 24 juillet 2023, il a été constitué une Société civile.
Dénomination sociale : SC HAPPY.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur applicationObjet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 3 000 €.
Siège social : 4 chemin de Casse Bouteille – 89800 BEINE.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire pour un montant de 3 000 €.
Gérant : M. Julian DARLOT, demeurant à APPOIGNY (89380), 35 rue d'en Bas des Bries.
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL23009410

AUDAMEX

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/07/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :STEVE CONCIERGERIE YONNE
Objet social : Les autres services personnels n.c.a.
Siège social :1 Rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Président : M. FONTAINE Steve, Émile, Raymond, demeurant 8 Rue Des Pêcheurs 89400 Charmoy
Directeur Général : Mme ROBERT Coralie, Isabelle, Marie, Ghislaine, demeurant 8 Rue Des Pêcheurs 89400 Charmoy
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Le consentement de la majorité des actionnaires représentant au moins la moitié des actions est requis pour toute cession d'actions au profit d'un tiers
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL23009423

AVIS DE CONSTITUTION

Acte reçu par Me DELFOUR-DUFLOS, notaire à THOMERY, le 28/07/2023, a été constituée la SCI **«LA COTERIE»**, siège social : DOMATS (89150), 1 route de la Belliole.
Capital social : 306.000,00€
Objet social : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens immobiliers.
Durée : 99 ans
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommés gérants de ladite société :
- Madame Véronique COTTAZ, demeurant à MORET-LOING-ET-ORVANNE (77250), 9 rue Madame.
- Monsieur Hugues COTTAZ, demeurant à CONGIS SUR THEROUANNE (77440), 21 route de Varreddes
Immatriculation : RCS SENS

AL23009424

FIDUCIAL SOFIRAL
9 Rue Didier Daurat,

AVIS DE CONSTITUTION

Par A.S.S.P. en date du 03/07/2023, il a été constitué, pour une durée de 99 ans la société NICOPACE, société civile, qui sera immatriculée au RCS d'AUXERRE, au capital de 1 000 € en numéraire, ayant pour objet
- L'acquisition, la gestion et la propriété de biens et droits immobiliers, construits ou non, et leur aménagement ; la location, la gestion, l'entretien de ces immeubles et, d'une manière générale, la mise en valeur du patrimoine de la société,
- L'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, actions, parts sociales, parts d'intérêts et de tous autre instruments financiers, côtés en Bourse ou non côtés, français ou étrangers y compris la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales
- L'aliénation de tous biens et droits immobiliers et mobiliers devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange, apport en société ou autrement,
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

ayant son siège social 15 Grande Rue à MONTREAL (89420).., et dont les gérants sont M. François-Henri NICOLAS et Mme Marie-Maud PIERRE épouse NICOLAS, demeurant 24 rue Vauban, 89440 L ISLE SUR SEREIN.
Pour avis
Les gérants

AL23009425

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MONTARGIS (45) du 02/08/2023, il a été constitué une société par actions simplifiée, dénommée « MONETTE » dont le siège est à SENS (89) 75 Grande Rue, capital de 1.000 euros, objet «l'activité de restauration de type traditionnel, plats à emporter et à consommer sur place, toutes activités liées à la restauration», durée de 99 ans. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toute cession est soumise à l'agrément de l'assemblée. Président : VT INVEST sise à CHALETTE SUR LOING (45) 7 rue de Champfleury. Immatriculation de la société au RCS de SENS. Pour avis - Le président

AL23009481

L'INFO JURIDIQUE

Période d'essai : la rupture doit être explicite

Si chacune des parties peut discrétionnairement, et sans forme, mettre fin aux relations contractuelles pendant la période d'essai, la rupture doit être explicite.

Selon l'article L.1221-20 du code du travail, la période d'essai permet à l'employeur d'évaluer les compétences du salarié dans son travail, notamment au regard de son expérience, et au salarié d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent.

Elle constitue une première phase du contrat de travail durant laquelle l'une ou l'autre des parties peut en principe décider de rompre sans indemnité. Si les parties peuvent librement mettre fin au contrat de travail pendant cette période, la rupture doit néanmoins être explicite et se situer à la date à laquelle son auteur manifeste la volonté d'y mettre fin.

Un arrêt rendu le 24 juin 2020 par la chambre sociale vient rappeler ce principe :

dans cette affaire, une salariée engagée en qualité de commis de cuisine, suivant un contrat unique d'insertion (contrat aidé d'Etat) stipulant une période d'essai, saisit les juges d'une demande de dommages et intérêts pour rupture abusive de la période d'essai, au motif que son employeur ne l'avait pas explicitement rompu.

La cour d'appel la déboute de ses demandes, et retient que les documents de fin de contrat établis le 30 octobre 2013 mentionnent tous, le 19 octobre 2013 comme étant le dernier jour travaillé.

Elle relève que la salariée ne s'est plus rendue sur son lieu de travail à compter du 20 octobre 2013, et en déduit qu'elle a été forcément prévenu de la rupture de la période d'essai à cette date, de sorte qu'aucun abus de l'employeur ne peut être relevé.
La Cour de cassation ne suit pas ce raisonnement. En effet, elle rappelle que l'employeur doit manifester de manière explicite sa volonté de mettre fin à la période d'essai avant la date de son expiration.

C'est-à-dire que l'employeur ou le salarié qui décide de mettre fin à la période d'essai doit le mentionner de manière explicite et notifier sa décision. Généralement, cette condition est remplie par la remise en main propre contre signature d'un courrier ou l'envoi d'un courrier en recommandée avec accusé de réception. À défaut, le salarié est fondé à solliciter des dommages et intérêts pour rupture abusive de la période d'essai.

Mélanie Brisson



Réussir SA

// CES AGRICULTEURS SPORTIFS QUI VISENT LE HAUT DU PODIUM

Portraits d'agriculteurs qui pratiquent le sport de haut niveau

// JOËL LIMOUZIN

« Le sport a été une réelle thérapie »

Joël Limouzin, éleveur en Vendée et ancien vice-président de la FNSEA, est un ultra-trailer. Il vient de prendre sa retraite pour se consacrer pleinement à sa seconde passion : le sport.

« Je me suis installé très jeune, à 21 ans, sur l'exploitation familiale avec mon frère et mes parents », raconte Joël Limouzin. Très vite, ses engagements professionnels se multiplient. Président de la FDSEA pendant 17 ans, de la FRSEA des Pays de la Loire pendant 12 ans, il occupera parallèlement des responsabilités à la chambre d'agriculture de Vendée, pendant plus de 8 ans. En 2011, il est élu vice-président de la FNSEA où il siégera pour plusieurs mandats. Aujourd'hui, Joël Limouzin met un terme à une carrière professionnelle pour le moins chargée. Avec le recul, il attribue le mérite de ces années de labeur à sa passion pour le sport.

« Arrivé à 45 ans, le sport me manquait »

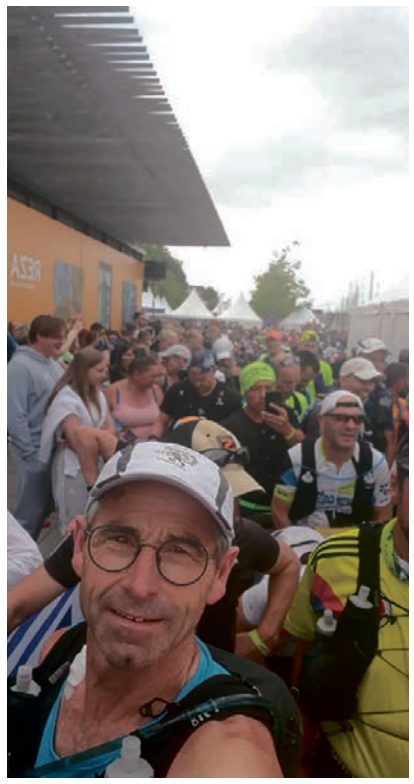
Footballeur, de ses 6 ans à ses 25 ans, Joël a mis un frein à sa carrière sportive pour se consacrer à son exploitation et à sa famille. *« Le temps me manquait, j'ai arrêté le foot. Mais arrivé à 45 ans, je me sentais vieillir, perdre en forme et en souplesse. Il fallait que je me remette au sport »*, confie-t-il. L'ancien sportif se réveille donc avec l'envie de se mettre à la course à pied. *« J'admirais les coureurs, je me demandais comment ils parvenaient à parcourir de si longue distance. Finalement, je ne suis dit : pourquoi pas moi ? »*.

C'est en commençant par 5, puis 10 km, qu'il prend goût à la course et finit par ne plus pouvoir s'en passer. Adepte de dénivelés et de beaux paysages, il privilégie les courses nature. Il s'inscrit à des compétitions, et augmente d'année en année son niveau. *« Mon entourage me mettait en garde concernant ma santé : je leur ai dit que je gérais, de ne pas s'inquiéter, et j'ai continué sur ma lancée. J'ai fait mon premier marathon à 48 ans, puis un 100 km en Vendée l'année suivante. De plus en plus, je ressentais l'envie de me dépasser, de repousser mes limites »*, se remémore-t-il. Et cet accomplissement ne se fit pas attendre. Lorsqu'il quitte la FDSEA en 2015, le conseil d'administration lui offre un bon pour participer à la Diagonale des Fous, un ultra-trail à l'île de la Réunion, l'un des plus difficiles au monde. *« 360 km, 10 000 m de dénivelé positif, c'était vraiment intense. J'ai découvert la souffrance, j'ai mis 57 heures à terminer, mais je n'ai rien lâché, par fierté et grâce au soutien de mon épouse et de ma famille. C'est le meilleur souvenir de ma vie de sportif »*, se souvient-il avec émotion. Une épreuve douloureuse mais magique, dont il tire de nombreuses leçons.

« Le sport : c'est une nécessité »

Entre son exploitation, les réunions qui s'enchaînent, les allers-retours à Paris, les courses et les temps en famille le week-end, Joël a mené de front ses engagements personnels et professionnels, malgré le stress et la pression, en accordant une place de choix à sa passion pour le sport. *« J'avais une vie trépidante. Ma famille et mes collègues me demandaient tous comment je faisais pour tenir un tel emploi du temps. » À cela, Joël répondait avec assurance que « quand on veut vraiment quelque chose, on trouve le temps de le faire. C'était une nécessité, mon corps en avait besoin. D'ailleurs, si j'ai tenu aussi longtemps dans l'engagement professionnel, c'est grâce au sport »*. Une nécessité physique, mais également mentale. *« J'ai pris beaucoup de recul sur la vie, sur la souffrance. Courir me permettait de réduire considérablement le stress et m'a rendu service dans de nombreuses situations. Lors de réunions ou de négociations par exemple, je parvenais à rester calme et professionnel »*. D'ailleurs, c'est le sourire aux lèvres qu'il retourne quelques années en arrière. *« Avant d'aller à la réunion de bureau de la FNSEA, je me levais à 5 h 30 pour aller monter les marches de Montmartre en courant plusieurs fois. Croyez-moi, quand j'arrivais à la réunion, j'étais en pleine forme ! »*. Ce sportif de 62 ans aujourd'hui, énergique et loquace, ne perd pas le rythme : il continue de travailler au sein de son exploitation, à mi-temps retraite, mais trouve désormais le temps pour sa famille et pour le sport. Joël Limouzin vient d'achever le grand raid de l'Ultra Marin, 175 km en 30 heures, et prévoit de repartir à l'aventure en retentant la Diagonale des Fous en 2024.

Charlotte Bayon



Joël Limouzin

Joël Limouzin au départ de l'Ultra Marin (177 km) à Vannes le samedi 1er juillet 2023.

// JÉRÔME REY

« J'ai la chance de vivre de mes deux passions »

À 28 ans, Jérôme Rey est à la tête d'un troupeau de 97 charolaises et de 87 hectares de céréales et de prairies.

Mais ce Savoyard est également rugbyman au Lou Rugby, depuis septembre 2021.



Julien Poupart/FFR

Jérôme Rey lors d'un entraînement.

Pour Jérôme Rey, le rugby, c'est d'abord un rêve d'enfant. *« J'ai commencé quand j'avais huit ans, je jouais avec des copains. On rêvait d'atteindre un niveau professionnel, et je l'ai fait. Je n'aurais jamais pensé arriver jusque-là »*. À tout juste 18 ans, il crée son exploitation. Quelques mois plus tard, il se voit proposer son premier contrat professionnel au Club sportif Bourgoin-Jallieu rugby. L'exploitation étant déjà lancée, il était alors hors de question pour lui de choisir entre ses deux carrières. L'éleveur de bovins mène donc de front ses deux passions, qu'il concilie depuis presque 10 ans. Après avoir poussé les portes du FC Grenoble Rugby, il rejoint finalement le Lou Rugby et le top 14. Aujourd'hui, il produit de la viande de bœuf et de veau, qu'il commercialise en vente directe, et continue de vivre à un rythme effréné.

« Les vacances sont compliquées à prendre »

Jérôme Rey le confirme : une exploitation, c'est aussi plein d'imprévus : *« le tout, c'est de gérer au maximum pour qu'ils n'arrivent pas lorsque je ne suis pas présent sur l'exploitation »*. En effet, le rugbyman professionnel est présent au stade cinq jours par semaine, il doit donc passer la main à une personne de confiance qui veille sur son exploitation lorsque ses obligations sportives l'appellent.

Un match par week-end, des entraînements intensifs pendant la semaine, une exploitation et une vie de famille à gérer, ce n'est pas toujours évident. Mais ce sportif de haut niveau, à l'image du sport qu'il pratique, a l'habitude de foncer tête baissée et de ne pas compter sa charge de travail. *« Dans ces deux métiers, et surtout dans le métier d'agriculteur, on ne voit jamais l'impossible. Certains week-ends de match, je ne suis pas choisi car je ne suis pas en forme. Pourtant, je ne m'en rends pas compte. Les autres le voient, mais pas moi »*. Si Jérôme arrive à tout concilier, c'est aussi grâce au soutien de sa famille. *« C'est elle qui me donne la force de réussir et de persévérer. Ce n'est pas tout rose tout le temps. Sur le papier ça paraît tout beau, mais à vivre c'est autre chose »*, avoue-t-il. Mais Jérôme Rey a désormais trouvé un équilibre, après de nombreuses années au cœur de cette pluriactivité.

« Je suis heureux de me lever le matin »

Pour l'éleveur savoyard, le constat est clair. *« Après 10 ans, j'ai trouvé un équilibre, mais je sais que je ne ferai pas ça toute ma vie. Ça fonctionne quand on est jeune, quand on a la santé »*, dit-il.

Ce père de deux enfants de cinq et deux ans s'évertue également à passer un maximum de temps à leurs côtés, et lorsque le temps manque, c'est sur les bancs du stade ou dans le tracteur qu'ils se retrouvent. Une manière pour le rugbyman de partager avec eux ses passions. Le rugby, c'est une question de passion, mais aussi d'ambiance. *« Quand on était des gamins, 200 personnes venaient nous voir jouer. Aujourd'hui, c'est 25 000 qui sont au rendez-vous. Dans quelle situation 25 000 personnes vous regardent faire votre métier ? »* plaisante-t-il. C'est avec humilité que le sportif témoigne de sa reconnaissance envers ses supporters, qui lui transmettent l'envie continuelle de se surpasser.

Car au-delà de cette vie à 100 à l'heure, c'est aussi la peur de l'échec qui traverse régulièrement son esprit. Ce pilier gauche a touché son rêve du doigt l'année dernière : rejoindre les 42 joueurs du XV de France pour préparer le Tournoi des six nations.

Il rêve désormais d'y retourner, afin d'arborer avec fierté le coq de l'équipe de France.

Charlotte Bayon

LOISIRS

// RÉSEAUX

l.auvergnat 63 : paysan « tiktokeur »

Louis Debard est plus connu sur les réseaux sous le pseudonyme de « l.auvergnat 63 ». Ambassadeur du Sommet de l'Élevage, il revient sur son parcours et ses ambitions.

À bientôt 22 ans, Louis Debard partage son temps entre l'usine où il est employé en CDI, la ferme familiale et les réseaux sociaux. Suivi par 135 000 personnes sur le réseau social Tiktok, ce fils d'agriculteur, futur éleveur, partage sa passion avec ses abonnés et se fait porte-parole d'une nouvelle génération de paysans connectés. Depuis ses 14 ans, Louis aide son père, éleveur de salers, au sein de son exploitation à Saint-Romain, dans le Puy-de-Dôme, pas très loin de Saint-Étienne. En 2020, le jeune homme découvre le réseau social Tiktok. *« Au début, je me suis inscrit juste pour m'amuser, et puis quand j'ai posté ma troisième vidéo, elle a fait 10 000 vues d'un coup »*, explique Louis. Les personnes qui le découvrent commencent à le suivre et à commenter son contenu : *« c'est rare de voir un jeune agriculteur sur les réseaux sociaux ! »*

« Montrer à quoi ressemblent nos métiers »

Encouragé par ces retours, le tiktokeur en herbe continue à poster régulièrement des capsules vidéo divertissantes où il met en scène son quotidien avec les vaches et parle des tracas de la vie de jeune paysan. Et ça marche ! *« J'essaie de varier les contenus : danse, explications techniques et parfois des coups de gueule »*, explique le futur éleveur qui voit dans sa notoriété l'occasion de déconstruire les clichés qui pèsent parfois sur le métier. *« Les anciens n'ouvraient que rarement leurs portes au public, aujourd'hui, grâce aux téléphones on peut montrer à quoi ressemblent nos métiers, montrer qu'on se soucie du bien-être animal et de l'écologie »*, explique-t-il. Grâce à un contenu inédit et une bonne humeur communicative, sa communauté s'étoffe petit à petit et atteint en 2021 les 50 000 abonnés. Remarqué par la presse, un article paraît sur lui dans le journal La Montagne. Louis est contacté, peu après, pour venir en tant qu'ambassadeur au Sommet de l'élevage 2021. Il faut dire qu'avec 135 000 abonnés au compteur, l.auvergnat 63 ouvre une belle « fenêtre » sur l'évènement de Cournon.

En voie d'installation

Prochainement, Louis va s'installer sur sa propre exploitation pour y lancer un projet qui lui tient à cœur : devenir éleveur de vaches salers à traire et produire son propre fromage. *« Je ne pourrai pas avoir l'appellation salers car je ne produirai pas en zone homologuée »*, explique-t-il. Qu'à cela ne tienne : sa marque portera son pseudonyme, une façon de rentabiliser la notoriété qu'il s'est construite sur les réseaux. Ce qu'il souhaite surtout, c'est *« proposer un produit authentique, confectionné dans le respect des traditions »* afin de préserver les savoir-faire de la région. À terme, il compte s'installer en Gaec avec un de ses amis (encore en formation pour le moment). En attendant, il pourra compter sur l'aide de son père pour traire son futur troupeau. Une fois exploitant, il pense continuer à poster des vidéos, mais accepte que la roue puisse tourner : *« je suis prêt à laisser ma place à la prochaine génération de paysans vidéastes qui me remplacera sûrement d'ici quelques années »*.

Léa Durif



Louis Debard, alias l.auvergnat 63 sur Tiktok, compte 135 000 abonnés.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES · MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR · ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Vendredi 11 août

// Concert à Montbard

Johann Riche Trio se produira en concert à 20 h 30, place de la Pépinière royale. L'idée d'un trio à l'image de Johann Riche est née récemment. Il illustre la volonté d'assumer pleinement un univers musical singulier où l'accordéon s'éloigne de son répertoire traditionnel pour devenir plus moderne, plus rock, plus libre…

Montbard.fr

• Jusqu'au 27 août

// Exposition à Beaune

L'exposition « Destins croisés, 300 ans de génie beaunois » est à découvrir au musée des Beaux-Arts, jusqu'à la fin août. Elle est consacrée aux Beaunois d'origine ou d'adoption (les frères Chevrolet, Bruno Latour, Gaspard Monge…) qui ont contribué au développement et au rayonnement de la capitale des vins de Bourgogne. Au-delà de noms célèbres, l'exposition permet de découvrir ou redécouvrir l'héritage de personnalités beaunoises qui ont marqué leur temps par leur engagement, leur talent ou leurs innovations.

Musée des Beaux-Arts de Beaune, 6, boulevard Perpreuil. 03 80 24 98 70.

• Jusqu'à la fin de l'année

// Exposition à Dijon

Découvrez l'exposition « Les insectes pollinisateurs font le buzz » au planétarium du Jardin de l'Arquebuse, à Dijon. Elle invite le visiteur à pénétrer dans le monde méconnu de ces insectes, en s'en approchant au plus près. Parfois peu appréciés, ils sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes et à notre alimentation. L'exposition, adaptée à tous les publics, offre une « tribune » exclusive à ces insectes parfois minuscules mais tellement importants ! Elle apporte un éclairage précis sur les questions que se posent tous les curieux de nature. Sa mise en scène originale offre une visite active et participative.

Entrée libre de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Jours de fermeture : mardi, samedi matin et dimanche matin. www.metropole-dijon.fr

Nièvre

• À partir du 12 août

// Comices

Cette année, l'agriculture sera fêtée via les comices de Château-Chinon, les 12 et 13 août, de Saint-Pierre-le-Moutier, les 19 et 20 août, de Nevers Magny Cours, les 9 et 10 septembre.

• À partir du 12 août

// Concours de labour JA

Canton de Château-Chinon le 12 août à Chaligny – renseignements : 06 48 37 30 96
Saint-Saulge le 14 août à Sainte-Marie à partir de 13 h (chez le Gaec Grèze) – renseignements : 06 59 80 69 21.
Châtillon-en-Bazois le 19 août à Tamnay-en-Bazois à partir de 14 h (Gaec Laporte Brigitte, Hervé et Sébastien) – renseignements : 06 22 93 86 95.
Donzy le 19 août à Saint-Loup-des-Bois – renseignements : 06 59 75 47 03.
Lormes le 19 août à Saint-Martin-du-Puy – renseignements : 06 76 43 36 81.
Luzy le 19 août à Luzy à partir de 14 h (les Brûles chez Marie-Luce et Xavier Épinât) – renseignements : 06 19 86 62 27.
Tannay le 20 août à Nuars à partir de 10 h - renseignements : 06 49 00 15 98.
Corbigny le 2 septembre à La Collancelle (Laurent Cornu) – renseignement : 06 18 25 60 00.
Moulins-Engilbert le 9 septembre (chez Olivier de La Roche Aymon - SCEA du domaine de Givry)- renseignements : 07 50 84 31 98 et 07 86 95 37 96.
Brinon-sur-Beuvron le 23 septembre à Germenay – renseignement : 07 88 62 72 67.

• Les 19 et 20 août

// Fête de l'agriculture

Cosne-sur-Loire organise une fête de l'agriculture les 19 et 20 août prochains sur le site du Musée de Saint Loup des Bois. Au programme du 19 août : concours de labour, expositions d'animaux et de matériel agricole avec démonstration, marché du terroir. Un repas dansant est organisé en soirée (30 euros sur inscriptions). Le dimanche, la messe sera dédiée à cet événement en l'église de Saint-Loup, elle sera suivie par une remise de récompenses puis un vin d'honneur.

Renseignements : 03 86 39 91 41

• Jusqu'au 25 août

// Tournée d'alimentation générale culturelle

La Maison de la culture de Nevers propose tout l'été « la tournée d'alimentation générale culturelle ». Tous les jeudis et vendredis, un camion sillonnera 50 communes Nivernaises pour présenter diverses représentations artistiques ; le tout gratuitement.

Renseignements : www.maisonculture.fr, www.nievre.fr et Facebook @alimentation.generale.culturelle

• Jusqu'au 16 septembre

// It's wine Time

La nouvelle édition de « It's wine time » est lancée tous les jeudis, vendredis et samedis. Entre les découvertes des villages historiques, des bords de Loire ou encore des vignes via des promenades dans les terrains de Sancerre, Pouilly et des Coteaux du Giennois, les participants pourront aussi à l'issue de ces virées déguster 4 vins de l'appellation – à chaque fois différents. Sur réservation : plein tarif 12 € - Gratuit pour les enfants de moins de 18 ans. Retrouvez l'agenda complet : https://sancerre-pouilly-giennois.com/agenda/

www.sancerre-pouilly-giennois.com

• Jusqu'en octobre

// 3e Les pieds dans l'eau

Les Nivernais sont invités à découvrir les secrets des rivières du département à l'occasion de la 3e édition de l'événement « Les pieds dans l'eau ». De nombreuses animations sont organisées dont un chantier nature pour recréer un habitat aux grenouilles, le 15 septembre à Courcelles, et le 7 octobre, à Cuncy-lès-Varzy. Découvrez le programme complet sur Facebook : @lespiedsdansleau58. Réservation obligatoire selon les animations.

Renseignements : 03 86 37 23 23 ou Facebook @lespiedsdansleau58

Yonne

• Les 12 et 13 août

// Fête de l'agriculture

La fête de l'agriculture icaunaise aura lieu cette année dans l'Avallonnais, à Sainte-Colombe, le samedi 12 (dès 14 heures) et le dimanche 13 août (de 10 heures à 19 heures). Au programme : marché de producteurs locaux, moissons d'antan, exposition de matériels agricoles, moissbatt cross, baptême de l'air en hélicoptère, mini-ferme, petit train, balade à poney, baptême de traine cul ou encore tracteurs pulling. Ainsi qu'un concert le samedi soir avec Reborn Experience. L'entrée à la fête de l'agriculture est de 5 € par personne (gratuit pour les – 10 ans).

• 19 août et 16 septembre

// Les marchés de la ferme aux abeilles

De 15 heures à 19 heures, chez Christine Busson (la ferme aux abeilles) à Fouchères (1, le Puits de Fer). L'occasion de rencontrer les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, avec la présence du gaec des Vins Vieux (Chablis et Épineuil), Jérôme Rabuat (produits de canard), la famille Charlois (cidres, jus de pomme et ratafia), le gaec Desmoutier-Breton (fromages de chèvre), le domaine Thibaut (vins de l'Auxerrois), l'EARL la Maiterie (poulets, œufs, asperges), les Jardins de la Croisière (légumes bios), Christine Fernandez (soumaintrain), les délices du Metz (yaourts au lait entier), Jean-Pierre Meyer (céramiste – potier), l'huilerie des Fouets (huiles), l'EARL Dubois (viande d'agneau, de porc et de bœuf), les escargots d'Armeau (escargots), Cent pour cendre (lessive et produits ménagers artisanaux), Philippe Lepage (paysan boulanger), L'amour est dans le lait (glaces et sorbets), Jean-Romain Troussard (produits cosmétiques), Monclem (bières locales) et Affuteur de couteaux.

PORTRAIT

// COUPE DU MONDE DE RUGBY

La France va-t-elle le faire ?

Le coup d'envoi de la coupe du monde de rugby sera donné le 8 septembre. Les Bleus font partie des grands favoris de la compétition et viseront la victoire finale avec d'autres nations tout aussi aguerries. Quatre agriculteurs côte-d'oriens évoquent l'évènement.

Le 8 septembre prochain marquera le début d'un événement très attendu par les passionnés du ballon ovale : la coupe du monde de rugby. À l'approche de cette échéance, nous avons rencontré quatre agriculteurs côte-d'oriens pour évoquer la compétition, et pas seulement. Ils nous racontent les liens particuliers qui les unissent à ce sport, et nous livrent leurs pronostics…



Florian Jacquet, agriculteur à Esbarres, suit ses enfants à chaque match de rugby.



Étienne Bourge, éleveur à Villargoix, préside le club de rugby de Saulieu depuis dix ans.



Didier Caverot, agriculteur de Senailly a joué 25 ans à Montbard.



Christophe Bathelier, exploitant agricole à Genlis, est coprésident du club de rugby de sa ville.

« Nous sommes favoris et nous allons gagner »

Florian Jacquet, agriculteur à Esbarres, est un grand fan de rugby : *« Ce sont mes enfants, Nathaël, 13 ans, et Noah, 11 ans, qui m'ont transmis le virus ! Ils avaient essayé plusieurs sports mais c'est bien le rugby qu'ils ont choisi. Ils jouent à Nuits-Saint-Georges : je ne rate aucune de leur sortie, aussi bien les matchs que les entraînements, je me prends au jeu moi aussi ! Je n'ai jamais joué au rugby et je suis presque en train de le regretter tellement ce sport à beaucoup de valeurs humaines, contrairement aux autres »*. Florian Jacquet sait d'avance qu'il ne ratera rien de la prochaine coupe du monde. *« C'est déjà prévu de regarder tous les matchs en famille, ce sera de grands moments. Il y a deux ans, nous avions pris la direction de Paris pour assister à France Irlande lors du Tournoi de six nations, ce fut grandiose. Pour cette coupe du monde, nous avons évoqué l'idée d'aller voir le match d'ouverture mais nous avons vite abandonné, tellement les places sont intouchables »*. Ce fameux match contre la Nouvelle-Zélande, Florian Jacquet l'abordera avec une certaine sérénité : *« pour moi, nous sommes favoris et nous allons gagner. C'est du 70-30 % en notre faveur. Les Blacks viennent de cartonner dans leur tournoi de l'Hémisphère sud mais cela ne veut rien dire. Ils sont peut-être meilleurs dans les impacts mais la France est au-dessus du lot sur le plan physique. Ça devrait passer »*. L'entrepreneur céréalier d'Esbarres imagine même une victoire finale : *« C'est du 70-30 % également. Dans tous les cas, je pense que nous serons dans le top 3. L'équipe que je redoute le plus est l'Afrique du Sud, c'est vraiment du costaud. Il y a aussi l'Argentine avec son jeu très particulier, il faut s'en méfier. L'Irlande, elle, ne me fait pas plus peur que ça. La victoire nous tend les bras, j'espère comme tout supporter que nous gagnerons cette coupe du monde. Dans ce cas, nous fêterons cela comme il se doit, tous ensemble, entre passionnés ! »*.

« L'année ou jamais »

Étienne Bourge a le rugby dans le sang. Cet éleveur de vaches charolaises domicilié à Villargoix préside le club de Saulieu depuis une décennie et évolue au sein de l'équipe senior depuis la saison 2009-2010. La coupe du monde de rugby est forcément très attendue par cet homme qui a été décoré du prix du bénévole de l'année 2022 par la Ligue de Bourgogne Franche-Comté : *« L'impatience grandit pour tous les supporters, une coupe du monde à domicile est quelque chose d'exceptionnel. Avec plusieurs licenciés de Saulieu, nous avons acheté le pack des cinq matchs de poule qui se disputeront à Lyon. Aussi et surtout, nous nous rendrons à Paris le 28 octobre pour la grande finale ! Ça n'a pas été simple ni donné d'avoir des places, mais nous avons tout de même réussi »*. Étienne Bourge pense que la France l'emportera lors de son premier match contre la Nouvelle-Zélande : *« les Bleus seront prêts pour ce match d'ouverture, j'en suis certain. Un pourcentage ? Je dis 70 % de chance de les voir gagner. La France, c'est vraiment du lourd, même si les Blacks font eux aussi partie des favoris avec l'Irlande, l'Afrique du Sud et même l'Australie »*. Le joueur sédélocien estime à 60 % les chances des Bleus d'aller au bout : *« c'est le moment ou jamais de gagner cette coupe du monde, cela n'est jamais arrivé. La France est à domicile, et avec la ferveur du public, elle peut le faire. Je me souviens encore de cette finale perdue d'un petit point en 2011 contre les Néo-zélandais, justement. C'était vraiment rageant, même si les Blacks méritaient leur trophée sur l'ensemble du tournoi »*. En cas d'élimination prématurée du XV de France, Étienne Bourge souhaiterait éviter une finale Angleterre Irlande : *« ce serait la pire rencontre pour moi, aller à Paris n'aurait plus du tout la même saveur… Je préférerais voir des nations de l'hémisphère sud. Mais bon, on ne va pas parler de ça maintenant, car j'ai vraiment confiance en notre équipe ! »*.

« Ces Français nous font plaisir »

Didier Caverot vient de terminer sa dernière moisson avant son départ en retraite en fin d'année et a désormais les yeux rivés sur la coupe du monde de rugby. Cet agriculteur du village de Senailly a joué 25 saisons à Montbard et a même présidé le club pendant une décennie : ce sport, il le connaît très bien : *« L'état d'esprit est remarquable dans le rugby et c'est avec grand plaisir que je suivrai cet événement que nous organisons en France. J'ai essayé d'avoir des places pour un ou plusieurs matchs mais je n'y suis pas arrivé pour l'instant. J'avais l'occasion de me rendre à Lyon pour voir Nouvelle-Zélande Italie mais une seule place était disponible. En plus d'être à 300 euros, elle était loin du terrain… Je garde toutefois espoir : de nouvelles places pourraient être proposées par l'intermédiaire des clubs »*. Didier Caverot espère un succès du XV de France lors de son entrée en lice : *« une victoire contre les Blacks lancerait parfaitement les Bleus, ce serait excellent pour le moral et la confiance. Je pense qu'ils vont gagner et ce, dans une belle ambiance du Stade de France. Allez, pour moi, nous avons 70 % de chance sur ce premier match »*. Le Côte-d'orien voit également une victoire tricolore au terme de cette compétition : *« tout le monde le souhaite ! Un pourcentage ? Je dis 60 % de chance d'aller au bout. Après, il peut se passer beaucoup des choses… Attention à l'Irlande qui fait partie, elle aussi, des meilleures nations. Les Irlandais sont meilleurs que nous dans les phases de conquête. Heureusement, nous sommes supérieurs dans le jeu. Nous sommes revenus à un rugby champagne, qui envoie du jeu. Ces Français nous font plaisir, ils sont capables de relever le défi »*.

« Les clubs attendent cette victoire »

Christophe Bathelier, exploitant agricole à Genlis, copréside le club de rugby de sa ville où il a évolué durant 25 saisons. Cette coupe du monde devrait générer beaucoup d'enthousiasme au sein de ses troupes : *« Nous allons très certainement organiser des soirées avec un écran géant. Des moments sympas se préparent… Une coupe du monde à domicile, ça ne se rate pas ! »*. Christophe Bathelier espère une victoire finale de l'équipe de France à double titre : *« ce serait le Graal pour notre sport, sachant que nous avons déjà échoué à trois reprises en finale de coupe du monde. Ensuite, j'en suis persuadé, une telle performance ferait le plus grand bien aux clubs amateurs. En effet, les écoles de rugby connaissent une inquiétante baisse d'effectifs depuis un petit moment, nous ne sommes pas épargnés à Genlis. Les clubs attendent cette victoire, celle-ci serait en mesure de créer de l'émulation chez les jeunes générations, un peu comme en 1998 après le sacre des footballeurs »*. Le coprésident genlissien livre ses pronostics sur le match d'ouverture et la suite de la compétition : *« je ne sais pas quoi penser de la rencontre face à la Nouvelle-Zélande. Faut-il absolument gagner ou s'en servir pour avoir un déclic avant des matchs couperet ? Si nous rejouons les Blacks en finale, il serait mieux de remporter ce second match que le premier ! Même si cela reste possible, je ne sais pas si nous pourrons gagner deux fois de suite contre eux… Si c'est le cas, ce serait énorme ! Les chances françaises dans ce match ? Je dirais quand même 60 %. Pour la suite, il faudra faire attention aux Irlandais. Ils seront surmotivés, d'autant plus qu'un certain nombre de joueurs arrêteront leur carrière internationale après cette coupe du monde. Toutes les équipes seront d'ailleurs très fortes et très bien préparées pour ce rendez-vous. Ce sera, quoiqu'il arrive, très compliquer de soulever la coupe. Malgré, je reste très confiant : la France à 80 % de chances de s'imposer selon moi ! »*.

AG